



PROJET DE PLAN DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ

2024-2031

Adopté le 17 janvier 2024

**STRATZER**

## Équipe de travail

### ***Supervision et révision (MRCVO)***

M. Marco Veilleux, directeur du Service de l'environnement  
Mme Karine Pelletier, conseillère sénior

### ***Recherche, analyse et rédaction (STRATZER)***

Mme Sandra Messih, cheffe de division  
Josée Yelle, directrice de projet  
M. Marc Jetten, chargé de projet  
M. Joao Amarante, chargé de projet  
Mme Félicia St-Pierre, analyste  
M. Étienne Brottin, professionnel en environnement  
Mme Anne-Lise Koessler, professionnelle en environnement

## Table des matières

Introduction - Historique de la GMR à la MRCVO .....	1
La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.....	2
Chapitre 1 - Description du territoire d'application .....	3
1.1 Description générale et municipalités locales visées .....	3
1.2 Description physique.....	3
1.2.1 Situation géographique et réseau de communication.....	3
1.2.2 Organisation spatiale du territoire .....	6
1.2.3 Description géographique .....	9
1.2.4 Climat .....	10
1.3 Données démographiques .....	10
1.3.1 Population.....	10
1.3.2 Répartition des ménages.....	14
1.3.3 Projections démographiques .....	15
1.4 Portrait socioéconomique.....	16
1.4.1 Éducation.....	16
1.4.2 Économie .....	17
1.4.3 Conditions de vie et revenu .....	21
1.4.4 Marché du travail .....	21
1.4.5 Habitation .....	21
Chapitre 2 - Portrait du mode de gestion actuel des matières résiduelles .....	23
2.1 Partage des responsabilités et encadrement législatif .....	23
2.1.1 Responsabilités de la MRC.....	23
2.1.2 Responsabilités des municipalités.....	24
2.2 Ententes intermunicipales .....	26
2.3 Fonctionnement par pôle .....	27
2.4 Installations en gestion des matières résiduelles .....	27
2.4.1 Lieu d'enfouissement technique et usine de traitement du lixiviat .....	29
2.4.2 Centre de transbordement des matières recyclables .....	31
2.4.3 Plateforme de compostage.....	31
2.4.4 Écocentres .....	31
2.4.5 Écocentres satellites .....	33
2.4.6 Plateforme de broyage du bois.....	34
2.4.7 Site de disposition des boues de fosses septiques.....	34
2.4.8 Autres.....	34
2.5 Réemploi des textiles .....	35

2.6	Intervenants en gestion des matières résiduelles .....	35
2.7	Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation .....	37
2.8	Collectes des matières résiduelles .....	37
2.8.1	Collecte des déchets .....	38
2.8.2	Collecte des matières recyclables .....	39
2.8.3	Collecte des matières organiques putrescibles.....	39
2.8.4	Collecte des résidus verts.....	39
2.8.5	Collecte des arbres de Noël .....	39
2.8.6	Collecte des encombrants.....	40
2.9	Gestion des boues municipales .....	40
2.9.1	Gestion des boues de fosses septiques .....	40
2.9.2	Gestion des boues de stations d'épuration .....	41
2.10	Points de dépôt.....	41
2.10.1	Résidus domestiques dangereux .....	42
2.10.2	Produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP) .....	42
2.10.3	Pneus .....	45
2.10.4	Gestion du bois.....	45
2.10.5	Gestion du métal .....	46
2.11	Mesures de réduction à la source .....	46
2.11.1	Subvention pour l'achat de produits hygiéniques durables.....	46
2.11.2	Politique d'événements éco-responsables .....	46
Chapitre 3 - Inventaire des matières résiduelles .....		47
3.1	Bilan global de l'inventaire .....	47
3.1.1	Portrait de 2022 .....	47
3.1.2	Comparaison avec le précédent PGMR.....	50
3.1.3	Génération des matières résiduelles .....	50
3.1.4	Élimination des matières résiduelles.....	51
3.1.5	Récupération des matières résiduelles .....	52
3.2	Secteur résidentiel .....	53
3.2.1	Résultats de l'inventaire .....	53
3.3	Secteur ICI.....	57
3.4	Secteur CRD.....	60
3.5	Éléments méthodologiques et précisions .....	62
Chapitre 4 - Diagnostic territorial, orientations et objectifs .....		64
4.1	Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020.....	64
4.2	Orientations et objectifs nationaux.....	71
4.3	Problématiques et enjeux régionaux.....	71
4.3.1	Constats sur le territoire de la MRC.....	71

4.3.2	Évaluation à long terme des besoins en élimination .....	73
4.3.3	Droit de regard.....	73
Chapitre 5 - Plan d'action du PGMR.....		74
5.1	Orientations et objectifs de la MRC .....	74
5.2	Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC.....	74
5.3	Mesures du plan d'action 2024-2031 .....	75
5.4	Gouvernance et échéancier de mise en œuvre .....	81
5.5	Cadre financier .....	81
5.6	Surveillance et suivi du PGMR.....	82
Annexe 1 - Liste des symboles et unités de mesure.....		84
Annexe 2 - Lexique .....		85
Annexe 3 – Résultats détaillés de l'inventaire (Outil) .....		89
Annexe 5 – Synthèse des coûts de la mise en œuvre du plan d'action du PGMR .....		103
Annexe 6 – Revenus anticipés en gestion des matières résiduelles .....		104

## Liste des figures

Figure 1 - Carte des municipalités et communautés de la MRCVO.....	4
Figure 2 - Carte de la MRCVO dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.....	5
Figure 3 - Aires d'influence des villes de la MRCVO .....	7
Figure 4 - Les trois pôles de la MRCVO .....	8
Figure 5 - Part de la population totale de la MRCVO par municipalité .....	12
Figure 6 - Part de la superficie totale de la MRCVO par municipalité .....	13
Figure 7 - Distribution de la population de la MRCVO en pourcentage par groupe d'âge.....	14
Figure 8 - Carte de localisation des installations en GMR .....	28
Figure 9 - Répartition de la génération des matières résiduelles à la MRC (2022) – sans les boues	48
Figure 10 - Estimation des matières résiduelles de la MRC générées, récupérées et éliminées.....	50
Figure 11 - Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (en kg par habitant) .....	51
Figure 12 - Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de 2015 à 2021	52
Figure 13 - Importance des matières dans les quantités générées.....	55
Figure 14 - Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération.....	56
Figure 15 - Répartition des matières organiques et leur taux de récupération .....	56
Figure 16 - Répartition des boues municipales .....	57
Figure 17 - Répartition des matières générées par le secteur ICI.....	59
Figure 18 - Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées.....	59
Figure 19 - Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées .....	60
Figure 20 - Répartition des matières générées par le secteur CRD.....	61

Figure 21 - Taux de récupération des divers résidus CRD ..... 62

## Liste des tableaux

Tableau 1 - Objectifs du Plan d'action 2019-2024 .....	2
Tableau 2 - Répartition de la population de la MRC de La Vallée-de-l'Or.....	11
Tableau 3 - Répartition des ménages de la MRCVO en 2022 .....	15
Tableau 4 - Projections de population 2022-2036 selon la MRC .....	16
Tableau 5 - Niveau de scolarisation de la population âgée de 25 à 64 ans en 2021 .....	17
Tableau 6 - Proportion des établissements selon le secteur d'activité en 2021 .....	18
Tableau 7 - Proportion des établissements selon leur taille .....	18
Tableau 8 - Nombre d'ICI dans chacune des municipalités de la MRCVO .....	18
Tableau 9 - Distribution des emplois de la MRCVO selon le secteur SCIAN.....	19
Tableau 10 - Nombre et valeur des permis de bâtir en 2021 .....	20
Tableau 11 - Tranches de revenu après impôt en 2020 pour la population de la MRCVO âgée de 15 ans et plus .....	21
Tableau 12 - Données sur le marché du travail pour la population active de 15 ans et plus .....	21
Tableau 13 - Nombre d'unités d'occupation par type de logement .....	22
Tableau 14 - Contenu des règlements municipaux concernant la GMR .....	25
Tableau 15 - Objet des ententes intermunicipales de la MRCVO .....	26
Tableau 16 - Frais reliés à l'élimination des déchets.....	30
Tableau 17 - Écocentres et points de dépôt de la MRCVO .....	32
Tableau 18 - Frais reliés au traitement des matières valorisables .....	33
Tableau 19 - Organismes et entreprises œuvrant en GMR .....	35
Tableau 20 - Moyens utilisés pour les campagnes d'information, sensibilisation et éducation .....	37
Tableau 21 - Frais associés à la location des conteneurs à déchets .....	38
Tableau 22 - Stations d'épuration des eaux usées municipales .....	41
Tableau 23 - Points de dépôt pour les produits couverts par une REP .....	43
Tableau 24 - Subventions à l'achat de produits hygiéniques .....	46
Tableau 25 - Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2022) – sans les boues .....	47
Tableau 26 - Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de La Vallée-de-l'Or (2022) .....	49
Tableau 27 - Génération de matières résiduelles en 2013 et 2022.....	51
Tableau 28 - Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an) .....	52
Tableau 29 - Taux de mise en valeur global de la MRC de La Vallée-de-l'Or par matière en 2013 et en 2022 .....	53

Tableau 30 - Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel en 2022 .....	54
Tableau 31 - Répartition des matières générées par le secteur résidentiel : pneus et contenants consignés .....	55
Tableau 32 - Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI ..	58
Tableau 33 - Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD .....	61
Tableau 34 - Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées pour l'année 2022 .....	63
Tableau 35 - Réalisation des mesures du PGMR 2016-2020.....	65
Tableau 36 - Forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles .....	72
Tableau 37 - Opportunités et menaces visant le système actuel de GMR.....	72
Tableau 38 - Bilan des résultats de la MRC entre 2016 et 2019 .....	74
Tableau 39 - Orientations et objectifs du plan d'action du PGMR.....	74
Tableau 40 - Plan d'action 2024-2031 .....	76
Tableau 41 - Mise en œuvre et renouvellement du PGMR .....	81
Tableau 42 - Revenus anticipés de redistribution des redevances et de compensation de collecte sélective.....	82

## Liste des abréviations et acronymes

Abréviation	Signification
<b>3RV-E</b>	Réduction à la source, réemploi (réutilisation), recyclage, valorisation et élimination
<b>AOMGMR</b>	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
<b>ARPE-Québec</b>	Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec
<b>BAPE</b>	Bureau d'audiences publiques en environnement
<b>BFS</b>	Boues de fosses septiques
<b>CAAVD</b>	Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
<b>CAFÉ</b>	Centre d'apprentissage et de formation en école-entreprise
<b>CCE</b>	Comité consultatif en environnement
<b>CDÉS</b>	Corporation de développement économique de Senneterre
<b>CDIC</b>	Corporation de développement industriel et commercial de la région de Val-d'Or
<b>CFER</b>	Centre de formation en entreprise et récupération
<b>CHSGS</b>	Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés
<b>CHSLD</b>	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
<b>CJAT</b>	Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
<b>CJE</b>	Carrefour jeunesse-emploi
<b>CJS</b>	Coopérative jeunesse de services
<b>CLD</b>	Centre local de développement
<b>CLSC</b>	Centre local de services communautaires
<b>CPE</b>	Centre de la petite enfance
<b>CRD</b>	Construction, rénovation et démolition
<b>CRÉ</b>	Conférence régionale des élus
<b>CREAT</b>	Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
<b>CREM</b>	Centre de recyclage électronique de la Montérégie
<b>CSSOB</b>	Centre de services scolaires de l'Or-et-des-Bois
<b>CSWQ</b>	Commission scolaire Western Québec
<b>CTRI</b>	Centre technologique des résidus industriels
<b>EAB</b>	Établissement associé Brundtland
<b>ÉÉQ</b>	Éco Entreprises Québec
<b>ENM</b>	Enquête nationale auprès des ménages de Statistiques Canada
<b>EVB-CSQ</b>	Établissements verts Brundtland de la Centrale syndicale du Québec
<b>GMF</b>	Groupe de médecine familiale
<b>GMR</b>	Gestion des matières résiduelles
<b>ICI</b>	Industries, commerces et institutions



Abréviation	Signification
<b>IDDPNQL</b>	Institut de développement durable des Premières nations du Québec et du Labrador
<b>IPC-QC</b>	Indice des prix à la consommation du Québec
<b>ISÉ</b>	Information, sensibilisation et éducation
<b>ISQ</b>	Institut de la statistique du Québec
<b>LES</b>	Lieu d'enfouissement sanitaire
<b>LET</b>	Lieu d'enfouissement technique
<b>LQE</b>	Loi sur la qualité de l'environnement
<b>MAMH</b>	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
<b>MAPAQ</b>	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
<b>MELCCFP</b>	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>MRCVO</b>	Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or
<b>MRNF</b>	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
<b>OAT</b>	Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue
<b>PET</b>	Polyéthylène téréphtalate
<b>PGMR</b>	Plan de gestion des matières résiduelles
<b>PNBV</b>	Poids nominal brut du véhicule
<b>PVC</b>	Polychlorure de vinyle
<b>OGD</b>	Organisme de gestion désigné
<b>RDD</b>	Résidus domestiques dangereux
<b>REIMR</b>	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
<b>REP</b>	Responsabilité élargie des producteurs
<b>RH</b>	Ressources humaines
<b>SAD</b>	Schéma d'aménagement et de développement
<b>SCIAN</b>	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
<b>SDEM</b>	Société de développement économique de Malartic (SDEM)
<b>SEF</b>	Service d'entraide familiale de Val-d'Or
<b>SEK</b>	Société économique de Kitcisakik
<b>SÉPAQ</b>	Société des établissements de plein-air du Québec
<b>SIMDUT</b>	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
<b>SOGHU</b>	Société de gestion des huiles usagées
<b>SQRD</b>	Semaine québécoise de réduction des déchets
<b>TNO</b>	Territoire non-organisé
<b>UPA</b>	Union des producteurs agricoles
<b>UQAT</b>	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Abréviation	Signification
<b>Ville-MRC</b>	Ville qui a les compétences d'une municipalité régionale de comté
<b>VHU</b>	Véhicule hors d'usage
<b>ZEC</b>	Zone d'exploitation contrôlée

## Introduction - Historique de la GMR à la MRCVO

---

La gestion des matières résiduelles (GMR) sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or reflète l'importance de la MRC dans les activités de GMR. Dès 2005, conformément à son premier PGMR, le conseil des maires de la MRCVO adopte une déclaration de compétences en environnement et entame la construction de l'Enviroparc de Val-d'Or, doté d'un lieu d'enfouissement technique (LET), et des écocentres de Malartic et de Senneterre. En septembre 2006, la MRCVO prend officiellement la relève de ses municipalités et débute ses opérations en GMR sur l'ensemble du territoire.

Lorsque la date d'échéance de son contrat de collecte des matières résiduelles la liant à une entreprise de collecte privée approche, la MRCVO évalue différentes avenues pour améliorer l'efficacité et la rentabilité de la collecte sur son territoire. Les élus font alors le choix de municipaliser la collecte en 2009. Dans cet esprit, la MRC acquiert 12 camions de collecte ainsi que des bâtiments à Val-d'Or, Malartic et Senneterre-paroisse de façon à couvrir l'ensemble de ses trois pôles de la MRC en termes d'installations, de traitement et de collecte.

En 2011, la MRCVO prend le plein contrôle de la collecte des matières résiduelles avec ses propres employés et ses propres camions. L'année suivante, elle prend en charge la gestion de la location et de la collecte de la majeure partie des conteneurs frontaux du parc industriel de Val-d'Or et fait l'acquisition de 750 conteneurs frontaux de l'entreprise Sani-Tri (division Val-d'Or) en secteur commercial.

Soucieuse de l'impact environnemental de ses activités, MRCVO annonce en 2017 qu'elle prévoit réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) pour l'équivalent de 175 000 tonnes de CO<sub>2</sub> sur une période de 10 ans : il s'agit de la mise en place d'un nouveau système de destruction des biogaz émis par les déchets à son lieu d'enfouissement technique (LET). Il s'agit d'une innovation importante et pour la première fois mise en place en Abitibi-Témiscamingue.

Comme le PGMR doit être révisé à tous les sept ans en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRCVO a lancé au début de 2023 le processus de révision du PGMR dont l'entrée en vigueur date de 2017.

## La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit la mise à jour d'un PGMR avant le septième anniversaire de sa mise en vigueur. Outre la conformité à cette exigence légale, la MRCVO souhaite développer le PGMR comme outil de planification alors que d'importants enjeux en gestion des matières résiduelles se profilent à l'horizon : il s'agit, par exemple, de l'augmentation des coûts d'élimination des déchets, en raison des hausses prévues de redevances, ainsi que de la modernisation du système québécois de collecte sélective des matières recyclables. Par ailleurs, la MRC souhaite consolider sa gestion des matières organiques. Enfin, l'optimisation de la récupération des résidus de CRD et des encombrants, par le biais des écocentres, constitue un défi important.

De son côté, le MELCCFP a mis à jour son Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Ce Plan d'action, applicable à la période 2019-2024, fixe des objectifs de réduction des quantités éliminées par habitant, mais aussi un pourcentage minimal de recyclage des matières de la collecte sélective, des matières organiques et des résidus de CRD, comme le montre le Tableau 1

**Tableau 1 - Objectifs du Plan d'action 2019-2024**

Catégories	Matières résiduelles	Objectifs
Matières recyclables	Papier, carton, verre, plastique et métal	Recyclées à 75 %
Matières organiques putrescibles	Résidus alimentaires, résidus verts, boues d'épuration, boues de fosses septiques, autres matières organiques	Recyclées à 60 %
Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	Bois, bardeaux d'asphalte, métaux, gypse, brique, asphalte, etc.	Recyclés à 70 %
Quantité de matières résiduelles par habitant	Toutes les matières éliminées	Maximum de 525 kg par habitant, par année

De plus, l'exercice de révision de ce PGMR prend en compte les directives du « Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 3 ». Ainsi, le Guide prévoit la possibilité, dans le cadre du plan d'action du PGMR, d'adopter des mesures adaptées à la réalité d'une MRC et favorisant l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Dans la formulation des mesures du Plan d'action, la MRC tient ainsi compte de la réalité qui lui est propre afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Par ailleurs, le Guide énonce les matières qui doivent obligatoirement être inventoriées lors de la révision du PGMR, celles qui en sont exclues de même que les matières dont la mise à jour est facultative. Pour ces dernières, il s'agit habituellement de matières générées par des industries qui ne relèvent pas de la gestion municipale. Ainsi, la mise à jour dépend de la disponibilité des données.

Enfin, le Guide d'accompagnement souligne la nécessité de prendre en compte le contexte régional en identifiant, par exemple, les installations de gestion des matières résiduelles, dans les MRC limitrophes, desservant la population de la MRCVO.

## Chapitre 1 - Description du territoire d'application

---

Cette section du PGMR vise à brosser un portrait à jour du territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or en abordant ses caractéristiques physiques, démographiques et socioéconomiques. Lorsque non précisé, les données et les renseignements abordés dans ce chapitre proviennent du *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC de La Vallée-de-l'Or ou de diverses sources internes. Les statistiques provenant de sources gouvernementales, comme *Statistique Canada* et *l'Institut de la statistique du Québec*, sont également privilégiées, souvent par le biais des compilations de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

### 1.1 Description générale et municipalités locales visées

Les domaines d'activité de la MRCVO touchent entre autres l'aménagement du territoire, les communications, le développement économique, l'environnement, l'évaluation foncière, l'aménagement forestier et la gestion du territoire. Le Service de l'environnement de la MRCVO gère autant la collecte que le traitement des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire.

La MRCVO est formée de six municipalités, soit Belcourt, Malartic, Rivière-Héva, Senneterre-paroisse, Senneterre-ville et Val-d'Or. Elle compte également les communautés autochtones de Lac-Simon et Kitcisakik ainsi que quatre territoires non-organisés (TNO).

### 1.2 Description physique

Les principaux traits géographiques du territoire de la MRCVO sont présentés dans cette section.

#### 1.2.1 Situation géographique et réseau de communication

Située dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, la MRCVO est bornée au nord et au nord-ouest respectivement par le 49<sup>e</sup> parallèle (Eeyou Istchee Baie-James) et la MRC d'Abitibi. À l'ouest, son territoire s'inscrit en contiguïté avec la ville de Rouyn-Noranda et la MRC de Témiscamingue. Au sud, la MRCVO a pour limites les MRC de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau et, à l'est, l'agglomération de La Tuque. Sa position géographique fait d'elle la principale porte d'entrée de l'Abitibi-Témiscamingue. La Figure 1 présente une carte situant la MRC et délimitant chaque municipalité du territoire alors que la Figure 2 situe la MRCVO par rapport aux autres territoires de la région.

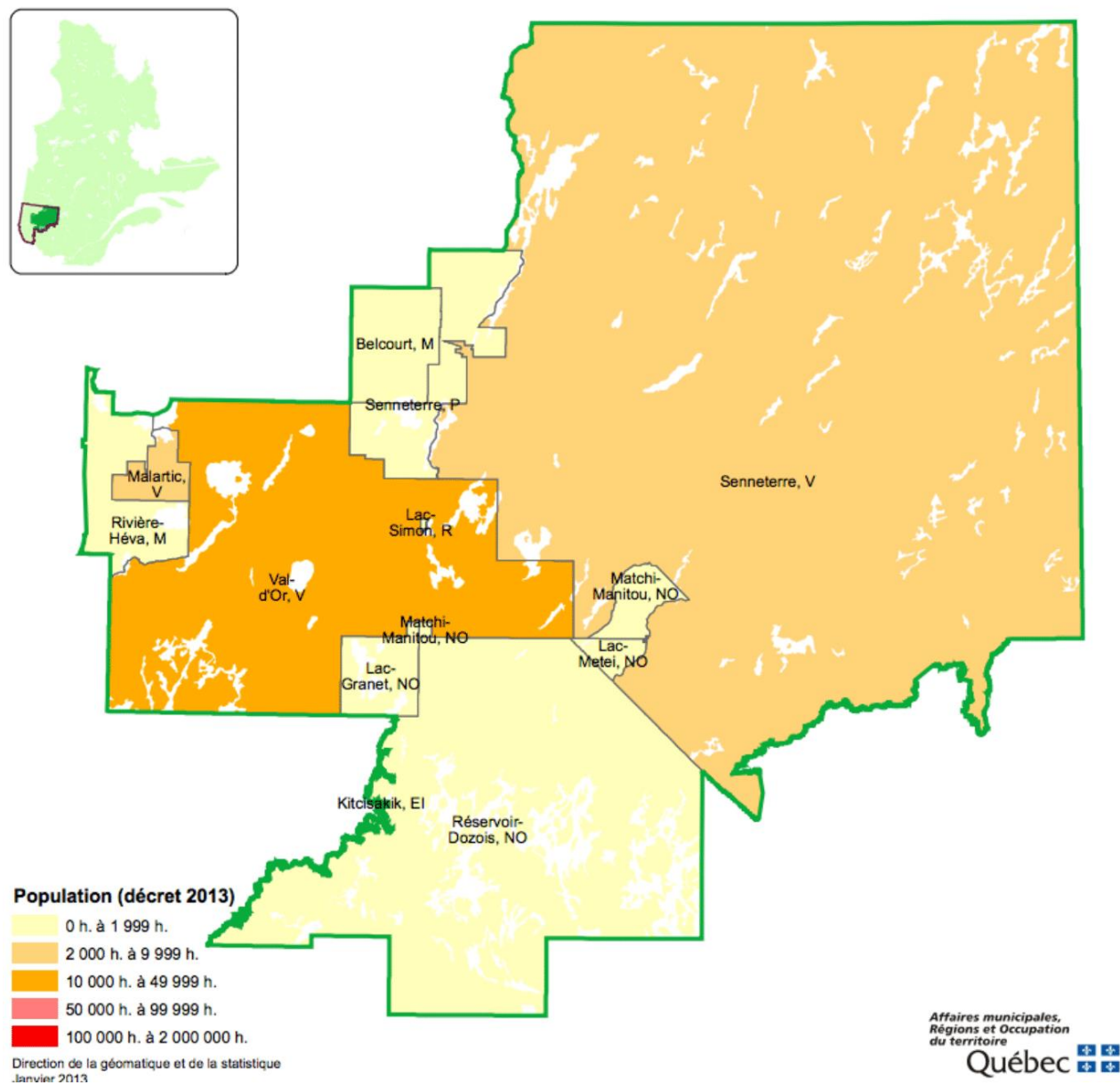


Figure 1 - Carte des municipalités et communautés de la MRCVO

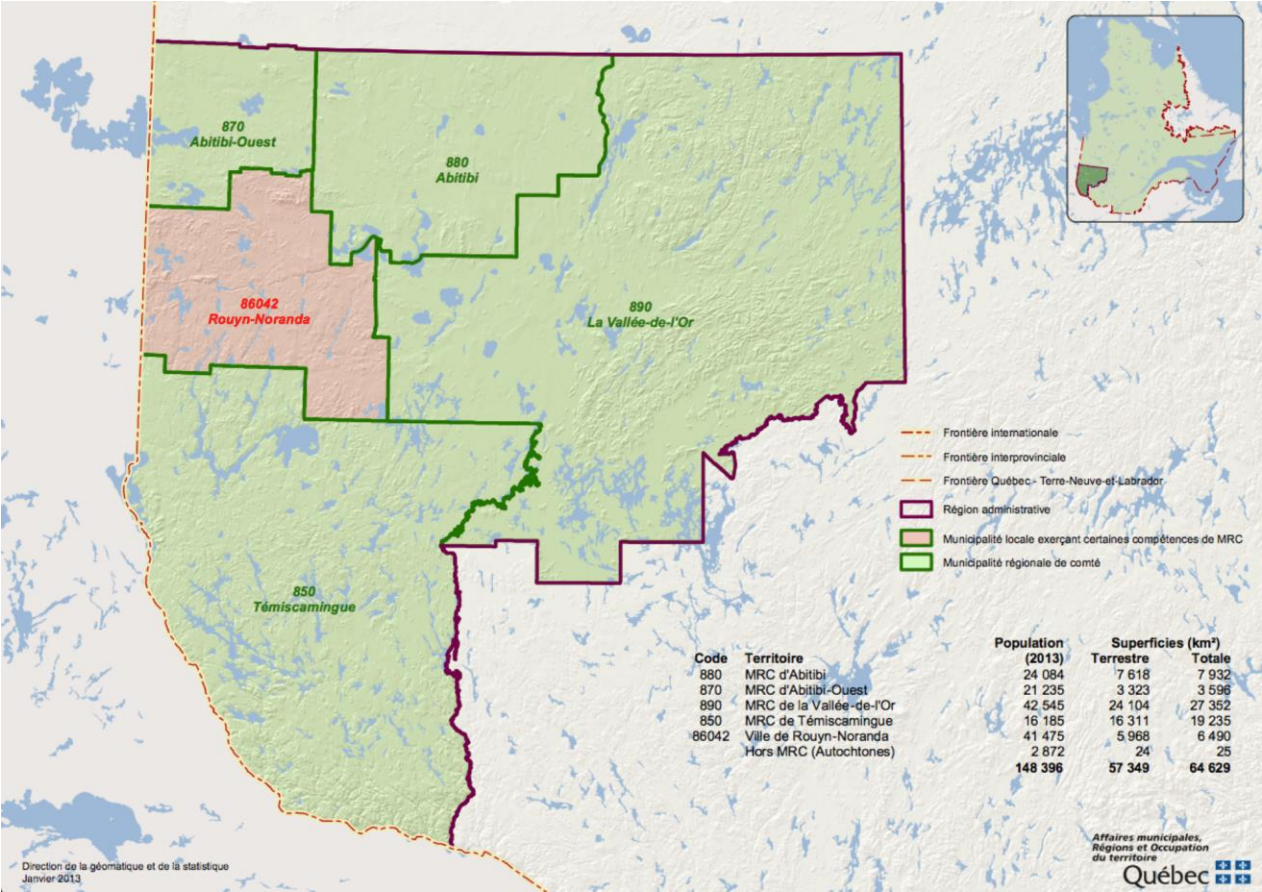


Figure 2 - Carte de la MRCVO dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Sur la route 117, reliant Montréal à l'Abitibi, Val-d'Or représente la principale agglomération du territoire de la MRC. Elle se situe à 534 kilomètres de Montréal. La route 117 constitue l'assise autour de laquelle se greffent les autres routes nationales de la région, soit les routes 109, 111 et 113, qui donnent respectivement accès à Senneterre-ville et à la Ville d'Amos (via Val-d'Or et Rivière-Héva). Ajoutons que la route 113 assure un lien avec le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et avec la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Finalement, les routes régionales 386 et 397, reliant le secteur d'Amos-Barraute au territoire de la MRCVO, complètent le réseau routier régional.

Ce réseau totalise plus de 250 km de routes dont plus de la moitié (près de 150 km) se retrouvent sur le seul territoire de Val-d'Or. La MRC est également sillonnée par une multitude de chemins forestiers. Ces derniers offrent un accès direct aux ressources ainsi qu'aux territoires à vocations récréatives dans les secteurs est et sud de son territoire. Plusieurs chemins forestiers de moindre importance s'ajoutent au réseau en place. Pour la MRCVO, cet accès à la forêt signifie également des besoins en gestion des matières résiduelles dans ces secteurs.

Le chemin de fer du CN traverse, de manière générale, d'est en ouest, le territoire de la MRC. Celui-ci assure la desserte des villes de Senneterre, Val-d'Or et Malartic de même que celle des entreprises situées sur son axe. Le réseau ferroviaire joue un rôle essentiel dans l'organisation du transport terrestre de la MRC en raison de la nature de son économie et de ses exportations.

### 1.2.2 Organisation spatiale du territoire

Le développement du territoire se fait principalement selon deux axes majeurs ; l'un, est-ouest, longe la route 117 entre le secteur Louvicourt de Val-d'Or et Rivière-Héva, et l'autre, nord-sud, suit la route 113 jusqu'à Senneterre-ville. La MRCVO possède une dynamique municipale qui la distingue des autres MRC de la région. Tel que décrit dans son schéma d'aménagement du territoire, on y retrouve trois villes, soit un centre régional (Val-d'Or) et deux sous-centres régionaux (Malartic et Senneterre-ville) autour desquels gravitent des centres locaux (Belcourt, Senneterre-paroisse et Rivière-Héva). Chaque entité municipale possède une aire d'influence dont l'importance varie selon son poids démographique, la variété des services que l'on y retrouve et sa diversité économique. La figure 3 illustre ces aires d'influence.





Figure 3 - Aires d'influence des villes de la MRCVO

Porte d'entrée de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et carrefour routier majeur, la Ville de Val-d'Or forme la principale agglomération de la MRC et le chef-lieu de cette dernière. Plusieurs institutions, équipements et infrastructures, services publics et commerciaux de diverses natures s'y concentrent. Val-d'Or demeure également le principal pôle industriel de l'Abitibi-Témiscamingue. Son aire d'influence s'étend bien au-delà des limites administratives de la MRCVO ; plusieurs résidents provenant des localités de l'Abitibi et des communautés nordiques, qu'elles soient allochtones ou autochtones, viennent s'y procurer des biens et des services.

Les Villes de Senneterre et Malartic constituent des centres intermédiaires de la MRCVO. Ces villes disposent de plusieurs équipements et services répondant aux besoins de la population locale ainsi qu'à ceux des municipalités périphériques. Les commerces et services y sont relativement diversifiés. L'activité industrielle repose majoritairement sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles. Par leur rayonnement, ces centres intermédiaires contribuent à l'épanouissement de leur secteur respectif.

Trois centres locaux complètent la structure municipale de la MRCVO : Belcourt, Rivière-Héva et Senneterre-paroisse. Ces municipalités accueillent principalement la fonction résidentielle, et ce, bien que l'agriculture et la sylviculture occupent une place importante dans leur développement. L'essor de ces dernières demeure étroitement lié à celui du centre régional et des sous-centres régionaux.

Cette notion d'aires d'influence oriente la vision de la MRC de La Vallée-de-l'Or. En effet, celle-ci adopte une approche par pôle dans le développement de ses services et de ses activités afin de favoriser l'accessibilité à l'ensemble des citoyens et l'équité entre chaque municipalité. Le pôle de Malartic, à l'ouest, regroupe la ville de Malartic et la municipalité de Rivière-Héva; Le pôle de Senneterre, au nord, regroupe les municipalités de Belcourt, Senneterre-paroisse et Senneterre-ville ; enfin, plus au sud, le pôle de Val-d'Or représente la ville de Val-d'Or. La figure 4 ci-dessous illustre ces trois pôles.

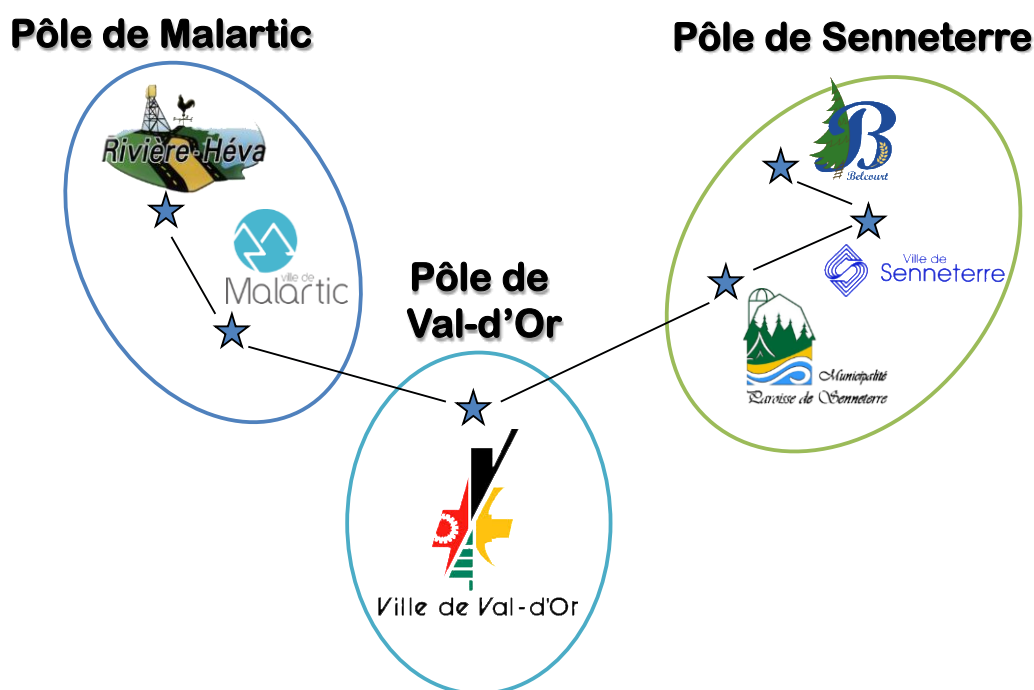


Figure 4 - Les trois pôles de la MRCVO

À l'intérieur des limites de la MRCVO se trouvent également deux communautés autochtones établies à Kitcisakik et à Lac-Simon. La communauté de Lac-Simon occupe un territoire de juridiction fédérale d'une superficie de 3,25 km<sup>2</sup> sur la rive ouest de Lac-Simon. Le Conseil de la Nation Anishnabe de Lac-Simon forme la structure politique et administrative de la communauté. Le Conseil est en charge, entre autres, d'une école primaire, d'une école secondaire, de la collecte des matières résiduelles, d'un service de travaux publics et d'un service de police.

Quant à la communauté de Kitcisakik, située dans la partie nord de la Réserve faunique La Vérendrye, elle a le statut d'établissement autochtone auprès du gouvernement fédéral. La

plupart des habitations n'ont pas accès, pour l'instant, à l'eau courante, ni à l'électricité. Le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik assure l'organisation politique et administrative de la communauté, entre autres sa gestion des matières résiduelles

La communauté dispose, entre autres, d'une école primaire, d'un centre de la petite enfance, d'un centre de santé et d'un centre communautaire. La municipalité la plus proche est Val-d'Or, à une distance de 97 kilomètres au nord-ouest.

Enfin, quatre territoires non-organisés (TNO), soit le TNO Lac-Granet, le TNO Lac-Metei, le TNO Matchi-Manitou et le TNO Réservoir Dozois, viennent compléter la structure municipale de la MRCVO. Ces TNO sont essentiellement inhabités, sauf pour celui du Réservoir Dozois sur lequel est établi Kitcisakik. L'ensemble des TNO compte moins d'une centaine de bâtiments, principalement des camps de chasse, des chalets ou des pourvoiries.

### 1.2.3 Description géographique

La MRC de La Vallée-de-l'Or demeure la plus vaste entité municipale de la région avec une superficie de 27 356 km<sup>2</sup>. À elle seule, Senneterre-ville couvre 60 % du territoire de la MRC, soit 16 456,63 km<sup>2</sup>. Cette ville se situe d'ailleurs au 3<sup>e</sup> rang des municipalités du Québec en ce qui concerne son étendue.

La MRC se divise en trois zones physiographiques distinctes : les plaines et dépressions marécageuses (axe Malartic-Val-d'Or-Senneterre), les massifs montagneux de l'est de Senneterre et les plateaux du sud (réserve faunique La Vérendrye). Plus de 97 % du territoire est constitué de forêts du domaine de l'État comprises à la fois dans les zones de la forêt boréale et de la forêt mixte. Mentionnons que les territoires récréatifs forestiers, qui comptent la réserve faunique La Vérendrye, deux ZEC, sept pourvoiries à droits exclusifs, 25 pourvoiries sans droit exclusif et quatre forêts récréatives, représentent près de 30 % du territoire. La MRC se caractérise également par la présence de nombreux plans d'eau : on y compte 11 301 lacs et 8 000 rivières, dont 29 lacs et trois rivières réservés pour les activités de villégiature.

Les plaines et les dépressions marécageuses, comme leur nom l'indique, présentent une topographie relativement plane dont l'altitude varie entre 300 et 360 mètres. Le sol est généralement argileux, ce qui n'est sans doute pas étranger à l'importance particulière des marécages et des tourbières à certains endroits.

Les lacs Blouin, De Montigny, Fournière, Granet, Guéguen, Lemoine, Malartic, Matchi-Manitou, Pascalis, Sabourin, Tiblemont et Villebon sont les plus grands plans d'eau de cette zone. Les rivières Bell et Harricana drainent la majeure partie des eaux de ces lacs. Ce territoire constitue l'extrémité est du plateau argileux de l'Abitibi laissé en place suite au retrait des lacs Barlow et Ojibway. La forêt de cette zone appartient majoritairement au domaine de la sapinière à bouleaux blancs avec la présence importante de tremblaies et de bétulaies blanches (bouleaux) parmi les forêts secondaires.

Les massifs montagneux se caractérisent par un relief accidenté dont l'altitude varie entre 330 et 485 mètres et par un sommet, le plus élevé de l'Abitibi-Témiscamingue, atteignant 640 mètres. Les épandages morainiques (tills) et fluvio-glaciaires (eskers) constituent les dépôts meubles prédominants. Les plans d'eau les plus importants de cette zone sont les lacs Faillon, Masères, Mesplet, Parent et Valmy.

Les rivières Capitachouane, Chochocouane, Macho, Mégiscane et St-Cyr drainent la majeure partie des eaux des massifs montagneux. La forêt de cette zone appartient principalement au domaine de la sapinière à bouleaux blancs avec présence marquée de pinèdes grises sur stations sèches ainsi que de tremblaies plus ou moins fréquentes. Les plateaux du sud présentent une topographie relativement plane dont l'altitude varie de 360 à 424 mètres. Des dépôts de surface

à texture sableuse recouvrent ce relief peu accentué. La densité des lacs est très forte et quatre rivières importantes drainent la majeure partie des eaux en direction sud-sud-ouest : les rivières Capitachouane, Chochocouane, Gens de Terre et des Outaouais. Deux immenses réservoirs au niveau d'eau variable, le Cabonga et le Dozois, occupent la partie centre et sud-est de la zone. La forêt de cette zone appartient surtout au domaine de la bétulaie jaune à sapin dont la transition est dominée par le bouleau blanc avec la présence peu fréquente de tremblaies.

#### **1.2.4 Climat**

Le territoire de la MRC appartient à la région écoclimatique du Boréal moyen humide. Cette région se caractérise par un climat continental frais : des hivers longs, froids et secs avec des étés courts et frais. La température moyenne est de -17,2°C pour le mois de janvier et de 17,2°C pour le mois de juillet. La région enregistre annuellement une moyenne de 914 mm de précipitations, principalement sous forme de pluie, et profite d'une saison végétative de 80 à 110 jours.

### **1.3 Données démographiques**

Cette section apporte des précisions concernant la population de la MRCVO et de ses municipalités.

#### **1.3.1 Population**

La MRC de La Vallée-de-l'Or demeure la plus peuplée de l'Abitibi-Témiscamingue. On compte ainsi 44 192 habitants répartis dans six municipalités, quatre territoires non organisés (TNO) ainsi que les communautés autochtones de Lac-Simon et de Kitcisakik. Les trois quarts de la population du territoire habitent la Ville de Val-d'Or qui se compose d'un secteur urbain et des secteurs ruraux de Dubuisson, Louvicourt, Sullivan, Val-Senneville et Vassan.

La MRC de La Vallée-de-l'Or n'a pas de données officielles au sujet de la population saisonnière. Toutefois, environ 1 900 baux d'abris sommaires ou de villégiature appartiennent à des personnes résidant à l'extérieur du territoire. Bien que l'ensemble de ces propriétaires ne soient pas nécessairement présents en même temps, ni pour de longues périodes, il demeure que des moments forts, comme l'ouverture de la pêche ou de la saison de la chasse, entraînent une légère hausse de la population. Notons également que le campus de l'UQAT à Val-d'Or accueille une cinquantaine d'étudiants de l'extérieur par session. Ainsi, même si l'impact de la population saisonnière paraît négligeable sur la gestion des matières résiduelles dans la MRCVO, il importe de poursuivre la sensibilisation des propriétaires de baux d'abris sommaires ou de villégiature.

Le Tableau 2 démontre comment la population de la MRCVO est distribuée parmi les municipalités et les communautés.

Tableau 2 - Répartition de la population de la MRC de La Vallée-de-l'Or

Municipalité	Désignation	Population <sup>(1)</sup> (nbre hab.)	Part de la population totale (%)	Superficie <sup>(2)</sup> (km <sup>2</sup> )	Densité de population (nbre hab./km <sup>2</sup> )
<b>Belcourt</b>	Municipalité	222	0,50	424	0,52
<b>Malartic</b>	Ville	3 356	7,59	158	21,21
<b>Rivière-Héva</b>	Municipalité	1 519	3,44	493	3,08
<b>Senneterre-paroisse</b>	Paroisse	1 142	2,58	629	1,81
<b>Senneterre-ville</b>	Ville	2 730	6,18	16 456	0,16
<b>Val-d'Or</b>	Ville	33 032	74,75	3 983	8,29
<b>Lac-Simon<sup>(3)</sup></b>	Réserve autochtone	1812	4,10	678 <sup>(4)</sup>	2,67
<b>Kitcisakik<sup>(3)</sup></b>	Établissement autochtone	379	0,86	1	379
<b>Lac-Granet</b>	Territoire non-organisé (TNO)	0	0	273	0
<b>Lac-Metei</b>	Territoire non-organisé (TNO)	0	0	78	0
<b>Matchi-Manitou</b>	Territoire non-organisé (TNO)	0	0	164	0
<b>Réservoir Dozois (excluant Kitcisakik)</b>	Territoire non-organisé (TNO)	0	0	4 691	0
<b>Total</b>	<b>Municipalité régionale de comté (MRC)</b>	<b>44 192</b>	<b>100</b>	<b>27 356</b>	<b>1,60</b>

- Sources :
- (1) Décret de population du MAMH, 2023
  - (2) Répertoire des municipalités du MAMH, 2023.
  - (3) Données de Services autochtones du Canada, 2023 (Les communautés autochtones du Québec)
  - (4) La superficie des communautés autochtones ne comprend pas les territoires traditionnels de récolte faunique.

La Figure 5 illustre la part de la population totale de la MRCVO attribuable à chaque municipalité alors que la Figure 6 présente la part de la superficie totale de la MRCVO attribuable à chaque municipalité. Ce graphique ne considère pas la superficie des territoires traditionnels de récolte faunique des communautés autochtones.

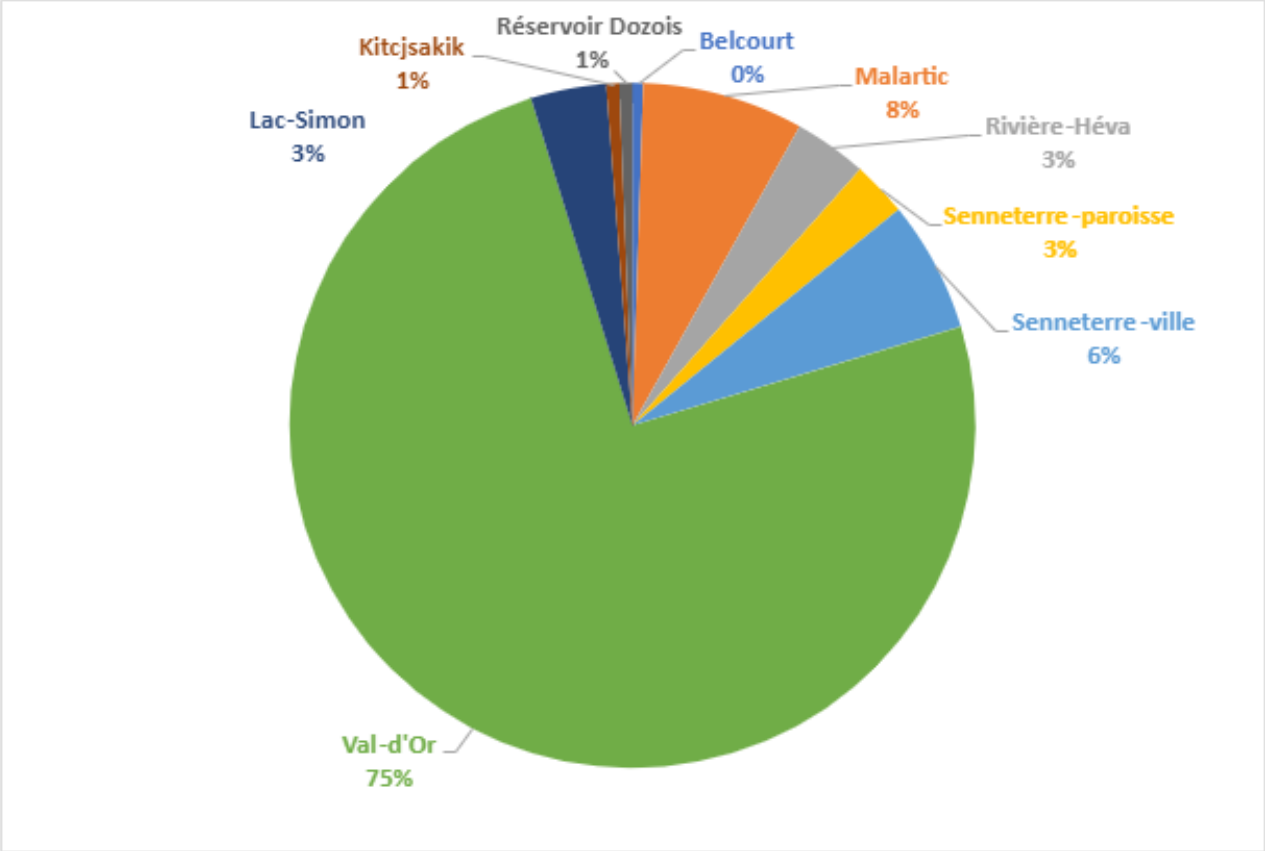


Figure 5 - Part de la population totale de la MRCVO par municipalité

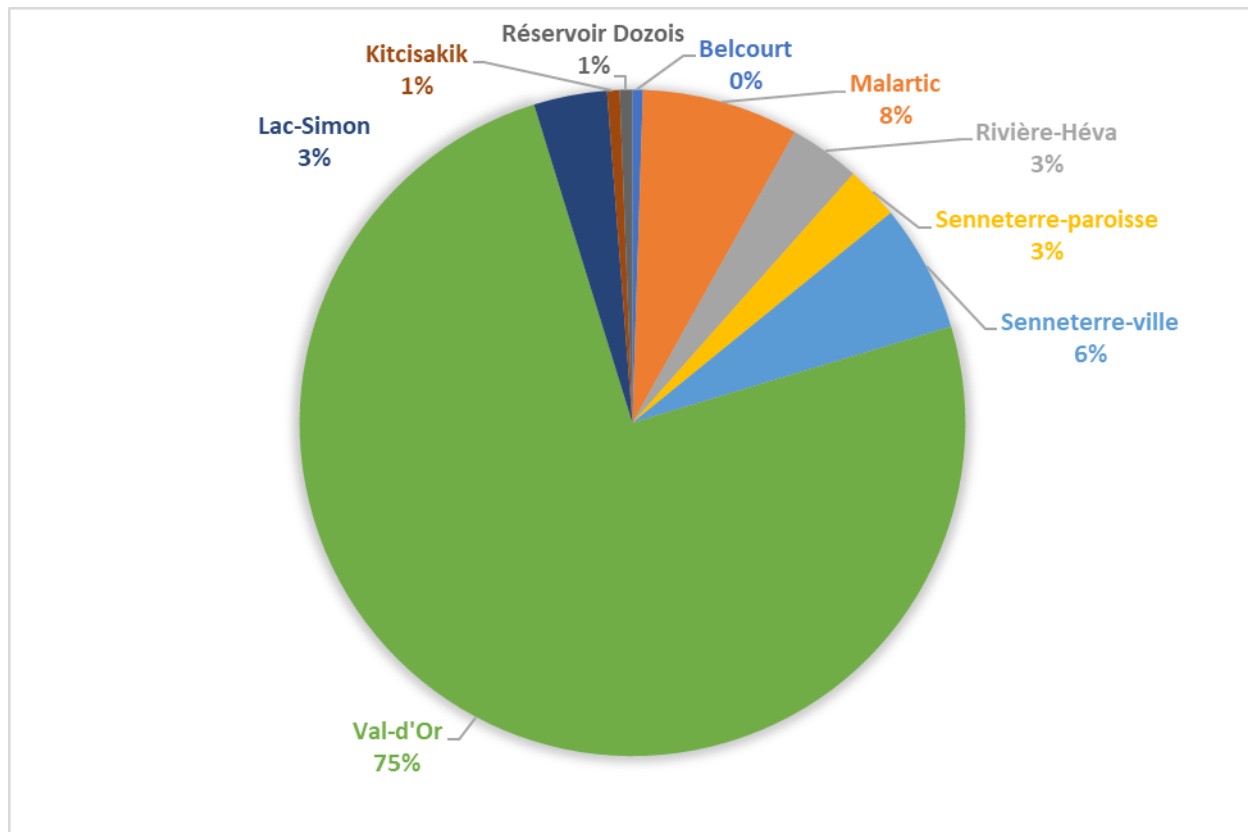
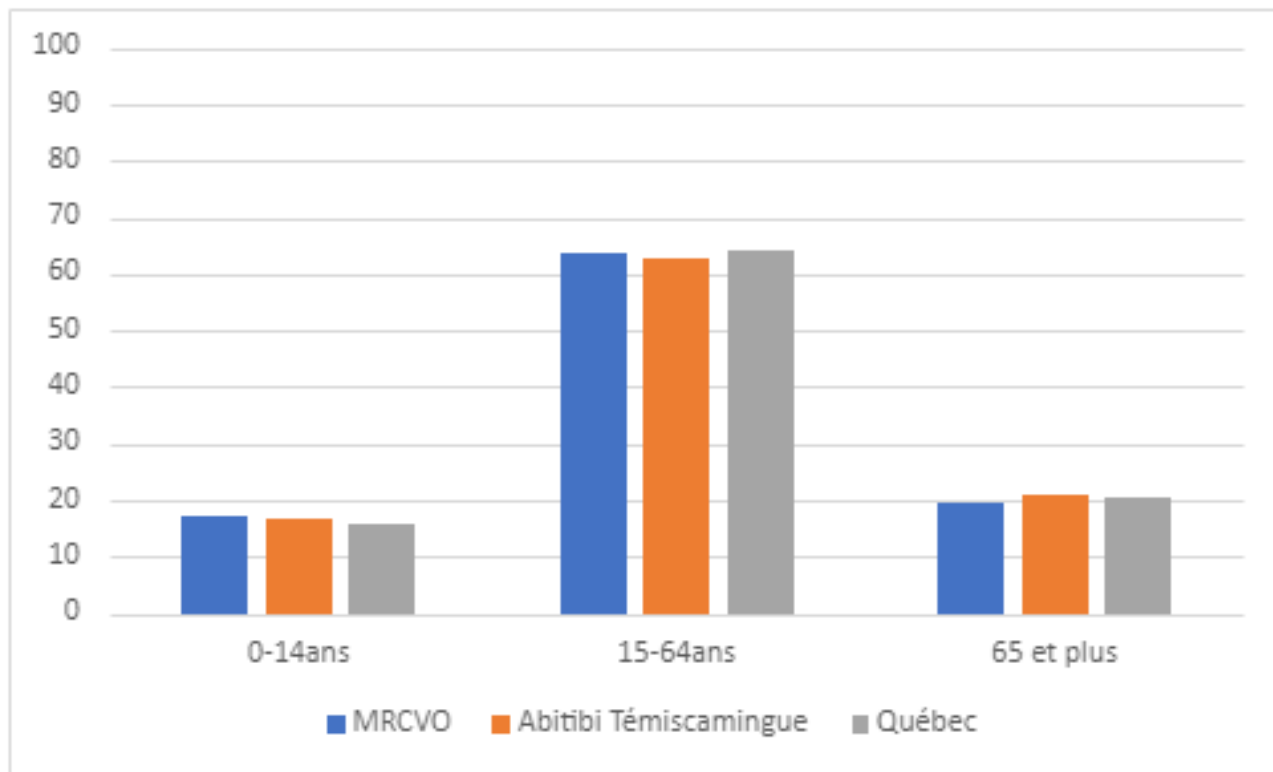


Figure 6 - Part de la superficie totale de la MRCVO par municipalité

Le vieillissement de la population continue de se faire sentir. Les 65 ans et plus forment 19,3 % de la population de la MRCVO en 2021<sup>1</sup>. Pour ce territoire, l'âge moyen est de 42,1 ans ; en comparaison, celui de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est de 43,0 et celui du Québec se trouve à 42,9 ans en 2021. La Figure 7 indique la répartition selon l'âge de la population de la MRCVO, de la région et de la province pour l'année 2021.

<sup>1</sup> Tableau de bord de de l'Abitibi-Témiscamingue, Édition 2021.



**Figure 7 - Distribution de la population de la MRCVO en pourcentage par groupe d'âge**

Source : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2021

### 1.3.2 Répartition des ménages

Les résidences unifamiliales constituent le type d'occupation le plus fréquent dans la MRC, car elles regroupent 57 % des logements. De leur côté, les unités en multilogements de deux à neuf unités constituent 30 % de l'ensemble, tandis que les multilogements (dix unités et plus) composent 7 % des unités d'occupation. Enfin, il importe de souligner que 6% des unités sont saisonnières (chalets).

Le Tableau 3 montre la répartition des unités d'occupation calculée à partir du sommaire des rôles d'évaluation de 2022. Le nombre de logements à Lac-Simon et Kitcisakik provient des données compilées par l'IDDPNQL en 2022.



Tableau 3 - Répartition des ménages de la MRCVO en 2022

MUNICIPALITÉ	Unités d'occupation				Unités d'occupation permanentes	Unités d'occupation totales
	Uni-familiale	Plex (2 à 9 logements)	Multi-logements (10 logements et +)	Résidences saisonnières		
Belcourt	100	18	0	1	118	119
Malarfic	859	667	162	0	1 688	1 688
Rivière-Héva	635	31	0	99	666	765
Senneterre-paroisse	532	32	0	132	564	696
Senneterre-ville	830	459	162	547	1 451	1 998
Val-d'Or	8 932	5348	1181	567	15 461	16 028
Lac-Simon	n/d	n/d	n/d	n/a	364	322
Kitcisakik	n/d	n/d	n/d	n/a	94	105
TNO Vallée-de-l'Or	15	0	0	26	15	41
<b>MRCVO</b>	<b>11 903</b>	<b>6 555</b>	<b>1 505</b>	<b>1 372</b>	<b>20 421</b>	<b>21 793</b>

### 1.3.3 Projections démographiques

D'après l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population de la MRCVO est demeurée stable depuis 2014. Au cours de la période 2021-2036, l'ISQ anticipe toutefois une légère baisse démographique (0,2 %). Le Tableau 4 illustre ce développement en comparant avec la population du Québec, celle de la région et d'autres MRC en Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 4 - Projections de population 2022-2036 selon la MRC

Territoire	Population		Variation	
	2021	2036	Nombre	Pourcentage (%)
Québec	8 604 495	9 337 755	733 260	8,5
Abitibi-Témiscamingue	148 242	146 916	-1326	-0,9
La Vallée-de-l'Or	43 765	43 695	-70	-0,2
Rouyn-Noranda	43 053	43 767	714	1,7
Abitibi	24 943	24 557	-386	-1,5
Abitibi-Ouest	20 580	20 067	-513	-2,5
Témiscamingue	15 901	14 831	-1070	-6,7

En outre, le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus dans la MRCVO augmenterait, d'après l'ISQ, de 19 % à 25 % durant la période 2021-2036. À l'image de la population québécoise, la MRCVO verrait diminuer le groupe des personnes de 15 à 64 ans et celui des 0-14 ans durant cette période. Malgré tout, ce dernier groupe se maintiendrait à 16,7 % de l'ensemble de la population de la MRCVO d'ici 2036, indiquant ainsi une tendance moins prononcée au vieillissement que la moyenne de l'Abitibi-Témiscamingue.

## 1.4 Portrait socioéconomique

Cette section aborde les niveaux de scolarité et les caractéristiques économiques de la population de la MRCVO.

### 1.4.1 Éducation

Deux regroupements scolaires sont présents sur le territoire de la MRC, soit le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) et, du côté anglophone, la Commission scolaire Western Québec (CSWQ). Le Centre d'études supérieures Lucien-Cliche, situé à Val-d'Or, englobe deux établissements d'enseignement supérieur sous le même toit, soit le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Le campus de Val-d'Or offre d'ailleurs des cours spécifiques pour la population autochtone tout en mettant à leur disposition des services de soutien et d'encadrement pédagogique personnalisés, entre autres pour les étudiants des communautés crie d'Eeyou Istchee Baie James.

De façon générale, on observe un taux de scolarisation moins élevé pour la MRCVO que pour l'ensemble du Québec. Le taux de diplomation y est inférieur pour la plupart des niveaux de scolarité. La population de la MRCVO a toutefois beaucoup réduit la proportion des personnes sans diplôme d'études secondaires, qui est passée de 37 à 23 % entre 2011 et 2021. Le nombre de diplômés universitaires a également cru, en proportion, passant de 9,8 à 13,6 % de la population au cours de la dernière décennie.

Tableau 5 - Niveau de scolarisation de la population âgée de 25 à 64 ans en 2021

Plus haut niveau de scolarisation atteint	MRCVO	Abitibi-Témiscamingue	Québec
<b>Population</b>	43 765	147 082	8 604 495
<b>Sans diplôme d'études secondaires</b>	23.3 %	21.7 %	13.3 %
<b>Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent</b>	18.3 %	19,7 %	18.5%
<b>Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers</b>	25.9 %	25.8 %	19.8 %
<b>Certificat ou diplôme collégial</b>	15.5%	19.1%	19 %
<b>Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat</b>	3,3 %	3,0 %	4,8 %
<b>Grade universitaire (baccalauréat, maîtrise, doctorat)</b>	13.6%	10,8 %	25.5 %

Source : Statistique Canada, 2021

## 1.4.2 Économie

L'économie de la MRC de La Vallée-de-l'Or repose principalement sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles. C'est particulièrement le cas pour les ressources minières, puisque 46 % des entreprises de ce secteur en Abitibi-Témiscamingue se trouvent sur le territoire de la MRCVO en 2022. De plus, 51 % des emplois du secteur minier sont concentrés dans la MRCVO.

À l'échelle de la MRC, les établissements du secteur des ressources naturelles ne représentent que 13% de l'ensemble en 2021, tandis que les établissements manufacturiers et de construction composaient 11 % du total des établissements. Les établissements du secteur des services dominant en nombre, car elles représentent 75 % de l'ensemble<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2022. MRC de La Vallée-de-l'Or – Portrait.

Tableau 6 - Proportion des établissements selon le secteur d'activité en 2021

Secteur d'activité	%
Agroalimentaire	2,6
Forêt, bois et papier	3,0
Mines et première transformation des métaux	2,6
Services publics et construction	8,5
Fabrication (sauf alimentaire, bois et métaux)	3,7
Commerce de détail et de gros	20,4
Transport et entreposage	5,0
Hébergement et restauration, communications et information, industrie culturelle et spectacles	13,0
Finance, assurance et services immobiliers	4,9
Services professionnels et administratifs	10,4
Enseignement, santé et administration publique	16,9
Autres services	9,1

Source : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2021

Le Tableau 7 indique la proportion des établissements selon leur taille. Un peu moins de la moitié des établissements du territoire de la MRCVO comptent moins de cinq travailleurs. Plus du tiers se situe entre cinq et 19 travailleurs, alors que près de 20 % compte 20 travailleurs ou plus.

Tableau 7 - Proportion des établissements selon leur taille

Taille des établissements	%
0 à 4 travailleurs	44,0
5 à 19 travailleurs	36,0
20 à 49 travailleurs	12,7
50 travailleurs et plus	6,5

Le Tableau 8 présente le nombre d'ICI dans chaque municipalité selon les sommaires du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2022. Il importe de mentionner que plusieurs entreprises sont inscrites au rôle d'évaluation foncière en tant qu'unités résidentielles même si elles ont une fonction commerciale partielle. C'est le cas de petits salons de coiffure ou de travailleurs à domicile, par exemple.

Tableau 8 - Nombre d'ICI dans chacune des municipalités de la MRCVO

	Belcourt	Malaric	Rivière-Héva	Senneville-paroisse	Senneville-ville	Val-d'Or	TNO	Total
Nombre d'industries	0	5	1	0	8	44	0	58
Nombre de commerces	74	85	80	68	117	594	5	1023
Nombre d'institutions	6	52	5	13	49	273	5	403
<b>Total ICI</b>	<b>80</b>	<b>142</b>	<b>86</b>	<b>81</b>	<b>174</b>	<b>911</b>	<b>10</b>	<b>1 484</b>

Source : Sommaires du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2022

Le Tableau 9 affiche le nombre d'emploi par secteur économique selon le code SCIAN. Le tableau permet de constater l'importance, en nombre d'emplois, de l'extraction de minéraux, du commerce de détail et des soins de santé.

**Tableau 9 - Distribution des emplois de la MRCVO selon le secteur SCIAN**

Secteur SCIAN	Nombre d'emplois
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	390
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	3 390
22 Services publics	195
23 Construction	1 080
31-33 Fabrication	1 530
41 Commerce de gros	605
44-45 Commerce de détail	2 515
48-49 Transport et entreposage	1 170
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	330
52 Finance et assurances	360
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	200
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	1 140
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	10
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	870
61 Services d'enseignement	1 540
62 Soins de santé et assistance sociale	3 075
71 Arts, spectacles et loisirs	175
72 Services d'hébergement et de restauration	1 315
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	1 095
91 Administrations publiques	1 050
<b>TOTAL</b>	<b>22 035</b>

Sources : Statistiques Canada, Recensement de la population de 2021, MRC de La Vallée-de-l'Or (population active âgée de 15 ans et plus)

### Parcs industriels

Les villes de Malartic, Senneterre et Val-d'Or sont chacune dotées d'un parc industriel. La majorité des entreprises manufacturières s'y concentrent. La MRCVO reconnaît d'ailleurs la vocation régionale de ces espaces industriels. Mentionnons que Belcourt, Rivière-Héva et Senneterre-paroisse compte chacune une zone permettant des activités industrielles sur leur territoire ; toutefois celles-ci ne sont que très peu ou pas développées.

Regroupant plus de 200 entreprises et 5000 employés, le parc industriel de Val-d'Or s'avère de loin le plus important en Abitibi-Témiscamingue. Le parc compte principalement des entreprises du

secteur minier, du secteur forestier et des services de fournitures pour les régions nordiques comme Eeyou Istchee Baie-James et le Nunavik. À l'heure actuelle, environ 50 hectares du parc industriel, soit environ 30 % de sa superficie, est disponible pour l'établissement de nouvelles industries<sup>3</sup>.

Mentionnons qu'en plus du parc industriel, la Ville de Val-d'Or compte quelques zones industrielles, généralement associées à l'extraction des substances minérales, ainsi qu'une zone aéroportuaire permettant d'accueillir la fonction industrielle. Cette dernière est également en développement et vise davantage des entreprises para-industrielles.

La Ville de Senneterre est dotée d'un vaste parc industriel regroupant une quinzaine d'entreprises, dont deux usines de sciage, ainsi que l'écocentre de Senneterre. La Ville mise sur la présence d'une centrale énergétique à biomasse forestière de l'entreprise Résolu pour attirer, par exemple, des projets de production en serres.

Quant à Malartic, son parc industriel situé à l'ouest de la ville compte désormais une dizaine d'entreprises et une trentaine de terrains disponibles. Ces derniers sont reliés à l'aqueduc et aux services publics. L'écocentre et un nouveau bâtiment administratif de la MRC de La Vallée-de-l'Or, doté d'un garage, font d'ailleurs partie du parc industriel de Malartic. Bien sûr, depuis le démarrage de la mine d'or à ciel ouvert Canadian Malartic, le sud de la ville se caractérise par une vaste zone industrielle qui borde le périmètre urbain.

## Construction

Le Tableau 10 donne un aperçu des activités en construction sur le territoire de la MRCVO à partir d'une estimation du nombre de permis de bâtir émis et leur valeur. Pour la MRCVO, un nombre comparable de permis a été émis en 2021, par rapport à 2020, mais leur valeur est plus élevée. Par exemple, la valeur des permis de bâtir non résidentiels a plus que doublé en un an. D'après l'ISQ, cette valeur, pour la MRCVO, est même plus importante que la valeur des permis de bâtir non résidentiels des autres MRC de l'Abitibi-Témiscamingue réunies.

**Tableau 10 - Nombre et valeur des permis de bâtir en 2021**

Territoire	Secteur	Nombre de permis	Valeur (\$)
Vallée-de-l'Or	Unifamilial	1 761	40 302 755
	Multilogement	267	43 950 000
	Non résidentiel	182	122 265 581
Abitibi-Témiscamingue	Unifamilial	4 283	120 785 533
	Multilogement	476	81 250 486
	Non résidentiel	468	193 106 018

Source : Tableau de bord de l'Abitibi-Témiscamingue, 2021

<sup>3</sup> Répertoire des parcs industriels du Québec, 2020. Parc industriel de Val-d'Or.

### 1.4.3 Conditions de vie et revenu

Le territoire de la MRCVO compte 34 190 personnes ayant bénéficié d'un revenu au cours de l'année 2020. Le revenu médian de ce groupe s'établissait à 43 200 \$, ou 38 000 \$ après impôt. Pour 73 % des personnes ayant bénéficié d'un revenu, il s'agit d'un revenu d'emploi.

Le Tableau 11 montre la proportion de bénéficiaires de revenus âgés de 15 ans et plus par tranche de revenus.

**Tableau 11 - Tranches de revenu après impôt en 2020 pour la population de la MRCVO âgée de 15 ans et plus**

Tranche de revenus	Moins de 20 000\$/an	20 000 à 39 999\$/an	40 000 à 59 999\$/an	60 000 à 99 999\$/an	Plus de 100 000\$/an	TOTAL
<b>Nombre</b>	6 235	9 590	7 380	6 945	4 040	34 190
<b>% des bénéficiaires de revenus</b>	18%	28%	22%	20%	12%	100%

Source : Statistiques Canada, 2021. Recensement de la population de 2021- MRC Vallée-de-l'Or

### 1.4.4 Marché du travail

Le taux d'activité représente la population active sur le marché du travail parmi la population totale des 15 ans et plus, incluant les personnes à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage est en somme la proportion de chômeurs parmi la population active. Le taux d'emploi représente le pourcentage de la population occupée au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le recensement par rapport au pourcentage de la population de 15 ans et plus.

D'après les données de Statistiques Canada, la MRCVO connaît un taux d'activité de 64,2 % en 2021, ce qui constitue un recul de 2 % depuis 2011. De son côté, le taux d'emploi s'établit à 60,9 % en 2021, soit une baisse de 0,4 % par rapport à 2011. Enfin, le taux de chômage a diminué de 2,4 % dans la MRCVO durant cet intervalle, car il est de 5,1 % en 2021. Le Tableau 12 présente les principales données sur le marché du travail pour la MRCVO, la région et la province.

**Tableau 12 - Données sur le marché du travail pour la population active de 15 ans et plus**

Municipalité	Population active	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'emploi
<b>MRCVO</b>	22 360	64,2 %	5,1 %	60,9 %
<b>Abitibi-Témiscamingue</b>	74 775	64,7 %	4,7 %	61,7 %
<b>Québec</b>	4 435 465	64,1 %	6,1 %	60,1 %

Source : Enquête nationale auprès des ménages, 2021

### 1.4.5 Habitation

Près de 1300 unités d'occupation se sont ajoutés entre 2015 et 2022. Les résidences unifamiliales, qui comprennent les maisons mobiles, demeurent les plus nombreuses à 55 % de l'ensemble des unités d'occupations. Les bâtiments dits « plex », c'est-à-dire comptant de deux à neuf unités, constituent un peu plus de 31% de l'ensemble, soit une baisse de 1,3 % depuis 2015. Pour leur part, les multilogements de dix unités et plus représentent 6,5 % du total des unités d'occupation. Finalement, les chalets ont légèrement décro, autant en nombre qu'en proportion, depuis 2015. En 2022, ils constituaient 6,5 % des unités d'occupation.

Tableau 13 - Nombre d'unités d'occupation par type de logement

Type de logement	Nombre d'unités d'occupation	Pourcentage du total
Unifamilial	11 515	55,0 %
Plex (entre 2 et 9 logements)	6 555	31,3 %
Multi-logements (10 logements et plus) et condominium	1 505	7,2 %
Chalet, maison de villégiature	1 372	6,5 %
<b>Total</b>	<b>20 947</b>	<b>100 %</b>

Source : Sommaires des rôles d'évaluation foncière des municipalités pour 2022



## Chapitre 2 - Portrait du mode de gestion actuel des matières résiduelles

---

### 2.1 Partage des responsabilités et encadrement législatif

La gestion des matières résiduelles relève de plusieurs intervenants à différents niveaux de l'administration publique. Celle-ci est d'ailleurs soumise à divers règlements et lois. Cette section du chapitre vise à dresser le portrait des rôles de chacun et à détailler les règles qui s'imposent.

#### 2.1.1 Responsabilités de la MRC

##### **PGMR et compétence en GMR**

Les MRC ont la responsabilité de produire, d'adopter et de réviser un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour leur territoire, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

En ce qui concerne la MRCVO, le Conseil de la MRC a adopté en 2005 le règlement # 220-12-05 portant sur la déclaration de compétence en gestion des matières résiduelles (GMR). Ce règlement fixe les modalités et les conditions administratives et financières relatives de l'exercice de la compétence en GMR de la MRCVO. Celle-ci détient les responsabilités suivantes:

- ◆ la collecte, le transport, l'entreposage, le transbordement et la disposition définitive des matières résiduelles dans les secteurs commerciaux, institutionnels et résidentiels de la MRCVO;
- ◆ la sensibilisation de la population;
- ◆ la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD);
- ◆ la gestion et l'opération du lieu d'enfouissement technique (LET) de la MRC et de trois écocentres;
- ◆ les équipements, terrains, infrastructures et le personnel en GMR.

Selon l'article 5 du règlement en question, l'exercice de cette compétence de la MRCVO inclut les activités suivantes :

- ◆ établir et exploiter un LET ou en confier par contrat l'opération à un tiers;
- ◆ établir, exploiter et/ou octroyer les contrats pour la collecte, le transport, l'entreposage et la disposition définitive des matières résiduelles provenant du territoire de la MRC;
- ◆ mettre sur pied les différentes stratégies proposées à l'intérieur du PGMR de son territoire afin d'atteindre les objectifs visés de mise en valeur;
- ◆ acquérir, de gré à gré ou par expropriation, par achat, donation, legs ou autrement, des biens meubles et immeubles nécessaires à la réalisation des compétences en GMR;
- ◆ fixer, selon la méthode qu'elle juge à propos, le tarif des contributions, prix ou droits exigibles des personnes physiques ou morales, ou catégories de personnes auxquelles elle rend les services ou qui utilisent ses installations;
- ◆ prescrire les modalités de livraison à l'égard des matières résiduelles recyclables et définir les conditions et les modalités d'acceptation de celles-ci;

- ◆ assumer elle-même ou confier, en totalité ou en partie, à une personne physique ou morale, la mise en œuvre de l'une ou plusieurs des responsabilités qui lui sont dévolues.

Peu après l'adoption de ce règlement, la MRCVO a entrepris la construction d'un lieu d'enfouissement technique (LET), près de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Val-d'Or, et de trois écocentres, soit un par pôle, à Malartic, Senneterre-ville et Val-d'Or. Le LET est les trois écocentres ont d'ailleurs débuté leurs opérations dès 2006.

### **Municipalisation de la collecte**

En 2009, suivant les conclusions d'une étude d'opportunité, la MRCVO opte pour la municipalisation des services de collecte des matières résiduelles, ceci afin d'offrir un meilleur service tout en réduisant les coûts à long terme. En 2011, la MRCVO débute les collectes avec ses propres employés et ses propres équipements.

À compter de 2012, la MRCVO prend également en charge la gestion, la location et la collecte de la majeure partie des conteneurs à chargement frontal du parc industriel de Val-d'Or. Sauf pour les conteneurs transrouliers et à chargement frontal du parc industriel appartenant au secteur privé et levés par celui-ci, l'ensemble des activités de collecte et des infrastructures nécessaires sont désormais sous l'entière responsabilité de la MRCVO.

En ce qui a trait aux industries de l'ensemble du territoire, la MRCVO octroie un contrat à une entreprise privée pour desservir celles situées à l'extérieur du parc industriel de Val-d'Or. Cette entreprise effectue également la collecte des conteneurs transrouliers des industries sur l'ensemble du territoire.

### **Schéma d'aménagement et de développement**

En plus du règlement # 220-12-05, le *Schéma d'aménagement et de développement* (SAD) de la MRCVO, révisé en 2019, encadre également la GMR sur son territoire en fixant la grande orientation suivante pour la MRCVO : « *Contribuer à la protection de l'environnement, au bien-être et à la sécurité des citoyens* ». Les objectifs ci-dessous qui y sont associés soutiennent spécifiquement la gestion des matières résiduelles :

- ◆ assurer un meilleur contrôle sur le rejet des eaux usées (dont les boues de fosses septiques) dans l'environnement;
- ◆ réduire les quantités de matières résiduelles destinées à l'enfouissement sur le territoire de la MRC;
- ◆ disposer de façon adéquate et sécuritaire les déchets produits sur le territoire de la MRC en favorisant une approche régionale (MRC).

#### **2.1.2 Responsabilités des municipalités**

La MRCVO compte six municipalités locales représentées au sein du Conseil de la MRC, tandis que la gestion des quatre territoires non-organisés (TNO) relève directement de la MRC. Les communautés autochtones de Lac-Simon et de Kitcisakik sont prises en compte dans ce PGMR, mais le plan d'action du PGMR ne s'y applique pas, car elles assurent leur propre gestion des matières résiduelles.

## Financement

Comme le prévoit la LQE, à l'alinéa 53.24, les municipalités locales sont liées au PGMR de leur MRC. Elles doivent en respecter les orientations et les objectifs et contribuer à sa mise en œuvre. Au volet financier, le règlement # 220-12-05 fixe la répartition des dépenses d'immobilisation et d'opérations courantes relatives à l'acquisition de compétence en GMR de la MRCVO au prorata de la population de chaque municipalité. Elles s'acquittent de cette responsabilité via les quotes-parts.

## Réglementation

Les municipalités locales ont la responsabilité et le pouvoir d'adopter et d'appliquer des règlements en lien avec la GMR touchant leurs citoyens. Par exemple, la plupart des municipalités locales se sont dotées de règlements qui définissent les contenants acceptés pour la collecte des matières résiduelles, ou encore les règles de salubrité pour les propriétaires. Seuls les inspecteurs municipaux de la municipalité locale, ou parfois la Sûreté du Québec, peuvent légalement intervenir en cas d'infraction.

Le Tableau 14 apporte des précisions concernant le contenu des différents règlements en GMR. Pour l'heure, aucune municipalité du territoire de la MRCVO ne rend obligatoire la participation aux collectes des matières recyclables, ni aux collectes de matières organiques.

**Tableau 14 - Contenu des règlements municipaux concernant la GMR**

Éléments de contenu	Belcourt	Malaric	Rivière-Héva	Senneterre-paroisse	Senneterre-ville	Val-d'Or
<b>Année d'adoption</b>	2013	2014	1997	1990	2000	2007
<b>Mise à jour depuis déclaration de compétence</b>	X	X				X
<b>Collecte des déchets</b>	X	X			X	X
♦ Contenants acceptés	X	X			X	X
♦ Contenants refusés	X	X			X	X
♦ Contenants obligatoires		X				
♦ Matières acceptées	X	X				X
♦ Matières refusées	X					X
<b>Collecte du recyclage</b>	X	X				X
♦ Contenants acceptés	X	X				X
♦ Contenants refusés	X	X				X
♦ Matières acceptées	X	X				X
♦ Matières refusées	X					X
<b>Encombrants</b>	X				X	X
<b>Résidus verts</b>						
<b>Arbres de Noël</b>					X	
<b>Poids maximal des contenants</b>	X					X
<b>Interdiction de brûler</b>						X
<b>Transport</b>	X					X

Éléments de contenu	Belcourt	Malarfic	Rivière-Héva	Senneterre-paroisse	Senneterre-ville	Val-d'Or
Lieu d'entreposage	X	X				X
Lieu de dépôt pour la cueillette					X	X
Propreté des terrains et lieux publics	X	X	X	X	X	X
Tarifification spéciale						X
Contravention, amendes et frais	X	X		X	X	X
Matières industrielles	X				X	X

### Boues de fosses septiques

Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées du gouvernement du Québec (Q-2, r.22) relève aussi de la LQE. Celui-ci impose des règles concernant les systèmes sanitaires autorisés et la fréquence des vidanges. Quant à la Loi sur les compétences municipales, elle permet aux municipalités d'adopter des règlements en matière d'environnement et, depuis 2011, de procéder à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention aux frais des propriétaires d'un immeuble.

Les municipalités de de Val-d'Or et de Rivière-Héva ont un règlement mettant en place un programme de vidange des fosses septiques. Ces règlements précisent, entre autres, la fréquence des vidanges de fosses et les tarifs applicables.

## 2.2 Ententes intermunicipales

Le Tableau 15 présente les ententes intermunicipales convenues entre la MRCVO et des communautés autochtones ou des municipalités situées à l'extérieur du territoire. De façon générale, ces ententes déterminent les modalités d'accès au centre de transbordement des matières recyclables de l'Enviroparc. Dans certains cas, les ententes incluent également l'accès à l'écocentre, au LET et des activités de sensibilisation en GMR.

Tableau 15 - Objet des ententes intermunicipales de la MRCVO

Municipalité ou communauté	Élimination de déchets	Traitement des matières recyclables	Accès aux écocentres de la MRCVO	ISÉ	Échéance
Lac-Simon	X	X	X	X	Avril 2024
Kitcisakik*	X	X		X	n/a
Lebel-sur-Quévilon		X			Déc. 2024
Barraute		X			Déc. 2024
Landrienne		X			n/d
La Corne		X			Déc. 2024
Rochebaucourt		X			Déc. 2024

\* La communauté de Kitcisakik n'a pas d'entente formelle avec la MRCVO. La communauté paye pour les services d'enfouissement des déchets ou de transfert des matières recyclables en fonction du tonnage.

## 2.3 Fonctionnement par pôle

À travers toutes ses étapes de développement, la MRC de La Vallée-de-l'Or a toujours maintenu une vision du territoire articulée autour de trois pôles, soit les pôles de Malartic (Rivière-Héva, Malartic), de Senneterre (Belcourt, Senneterre-paroisse, Senneterre-ville) et de Val-d'Or. Cette façon d'envisager le développement signifie qu'elle tente de rapprocher les services du citoyen en offrant toujours trois points de service, plutôt qu'un seul qui serait centralisé à Val-d'Or.

Puisque les services en gestion des matières résiduelles sont partiellement financés via les quotes-parts des municipalités au prorata de la population, théoriquement, chaque citoyen y contribue le même montant. Il est donc essentiel pour la MRCVO que, peu importe la municipalité, le citoyen reçoive les mêmes services. Par ses trois écocentres, ses quatre écocentres satellites, ses trois édifices administratifs et ses trois garages répartis dans chaque pôle, la MRCVO priorise l'accessibilité de ses services, et ce, de façon équitable.

## 2.4 Installations en gestion des matières résiduelles

Vu les compétences en GMR de la MRCVO, elle assure la gestion de plusieurs installations dans ce domaine. La Figure 8 montre leur localisation sur le territoire. Il s'agit notamment du lieu d'enfouissement technique (LET), des écocentres, du centre de transbordement et de la plateforme de compostage.

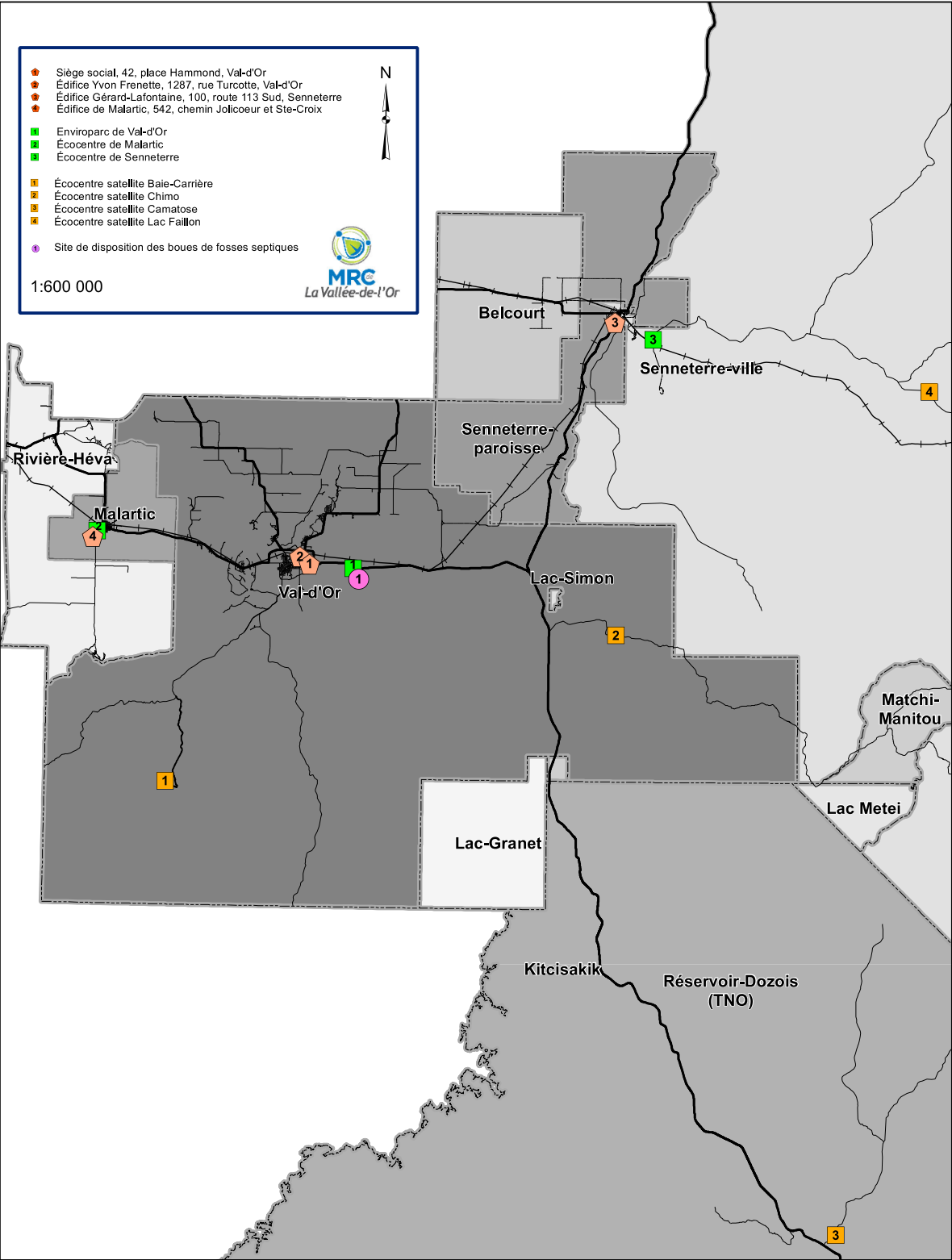


Figure 8 - Carte de localisation des installations en GMR

### 2.4.1 Lieu d'enfouissement technique et usine de traitement du lixiviat

Le LET et l'usine de traitement du lixiviat sont situés dans l'Enviroparc de Val-d'Or. Le LET est composé de cellules d'enfouissement étanches qui permettent, une fois fermées, de contenir les déchets sans fuite. Au quotidien, les déchets sont compactés à mesure qu'ils sont déchargés dans une cellule. À la fin de chaque journée, des sols de recouvrement permettent d'éviter la dispersion des déchets. Lorsqu'une cellule atteint sa capacité maximale, elle est scellée et une nouvelle cellule est entamée. Quant à l'eau qui se retrouve dans les déchets, elle est pompée jusqu'à l'usine de traitement du lixiviat afin d'assurer leur qualité avant d'être rejetée dans l'environnement.

L'aire d'enfouissement du LET a été conçue dans le but de recevoir six phases comprenant chacune quatre cellules d'enfouissement, donc 24 cellules en tout. Chaque cellule correspond approximativement à une année d'exploitation. Ainsi, la durée de vie du LET était initialement estimée à 25 ans. Toutefois, la participation citoyenne aux services de valorisation de la MRCVO et une bonne gestion du site permettent presque de doubler la durée de vie de chaque cellule. En effet, l'espace est grandement maximisé grâce à l'efficacité de la compaction des déchets à mesure qu'ils sont déchargés. De plus, la réduction des quantités de déchets à la source ainsi que les différentes options de récupération et de valorisation offertes par la MRCVO étendent également la durée de vie du LET.

D'après les estimations du MELCCFP, le LET de la MRCVO avait une capacité résiduelle de 695 940 m<sup>3</sup> en 2019 et sa fin de vie est prévue en 2036<sup>4</sup>. Cette échéance pourra d'ailleurs être décalée puisque la collecte des résidus alimentaires en bacs bruns a été implantée récemment.

Le LET de la MRCVO entame la quatrième phase d'enfouissement, soit l'exploitation des cellules numérotées de 13 à 16<sup>5</sup>. Les cellules nos 12 et 13, aménagées en 2022, sont présentement exploitées. Les cellules no 9 et 10, de la troisième phase, ont reçu leur recouvrement final de 2019 à 2023, tandis que la cellule no 11 est en attente du recouvrement. Les cellules complétées et recouvertes sont ensuite engazonnées et la MRCVO y assure la captation des biogaz.

Le LET de la MRCVO ne dispose pas à ce jour d'un système de captage des biogaz pour les cellules en cours d'utilisation puisque, conformément au REIMR, le site a une capacité totale qui est inférieure à 1 500 000 m<sup>3</sup> et reçoit moins de 50 000 tonnes métriques chaque année. En 2022, le LET a accueilli 31 640 tonnes métriques de déchets provenant du secteur résidentiel, des ICI et des résidus de CRD. En outre, 5 270 tonnes de matériaux de recouvrement journalier, principalement des sols décontaminés et des copeaux de bois, ont été utilisés. Le tonnage combiné des déchets et des matériaux de recouvrement journalier représente 36 911 tonnes en 2022. Le ratio des matériaux de recouvrement journalier par rapport au total des matières enfouies ou utilisées est de 14 %<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> BAPE, 2022. L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Rapport 364.

<sup>5</sup> Stantec, 2023. Rapport annuel – Lieu d'enfouissement technique de la MRC de La Vallée-de-l'Or – Année 2022.

<sup>6</sup> D'après le MELCCFP, la comptabilisation des sols comme matériaux de recouvrement n'est pas requise étant donné qu'ils ne se décomposent pas et ne génèrent pas de GES.

L'ensemble des déchets du territoire de la MRCVO sont enfouis au LET de la MRCVO, qu'ils proviennent des citoyens, des ICI ou des entreprises en CRD, via la collecte ou l'apport volontaire<sup>7</sup>.

Quant à l'usine de traitement du lixiviat, elle a la capacité de traiter de 50 à 130 m<sup>3</sup> de lixiviat issu du LET par jour. Une mise à niveau assure le fonctionnement de l'usine toute l'année. Cela permet d'éviter le renvoi du lixiviat vers le bassin d'accumulation et le traitement de celui-ci au printemps seulement.

Le Tableau 16 à la page suivante indique la tarification applicable pour la gestion des déchets destinés au LET en 2018. Chaque année, les tarifs sont indexés selon l'indice des prix à la consommation moyen pour le Québec (IPC-QC). Le permis d'accès est nécessaire pour tous les ICI et les entreprises en CRD qui souhaitent utiliser les services des écocentres et de l'Enviroparc.

Quant au tarif à l'enfouissement, il est de 115,51 \$ la tonne métrique. Puisque les écocentres de Malartic et Senneterre ne sont pas équipés d'une balance pour la facturation comme l'est l'écocentre de Val-d'Or, voisin du LET, des tarifs fixes par visite y sont exigés selon le type de véhicule utilisé. Le montant exigé demeure basé sur le tarif de 115,51 \$ la tonne métrique, selon un tonnage moyen pour chaque type de véhicule. Les déchets reçus à ces écocentres sont ensuite transférés au LET.

Lorsqu'une industrie, un commerce, une institution ou une entreprise en CRD apporte des matières qu'elles déclarent triées mais qui s'avèrent ne pas l'être, la MRCVO impose un frais de chargement et de transport au LET de 103,95 \$, indexé annuellement à l'IPC-QC, en plus des frais d'enfouissement qui s'appliquent selon le tonnage.

**Tableau 16 - Frais reliés à l'élimination des déchets**

Utilisateur		Permis d'accès (\$/an)	Frais d'enfouissement des déchets		
			Écocentre d'accueil	Facturation	
Citoyens	Véhicule ou remorque d'un particulier	0 \$	Malartic, Senneterre et Val-d'Or	0 \$	
ICI et entreprises en CRD	Camion lourd, transroulier, semi-remorque	1039,52 \$	Malartic et Senneterre	N/A	
			Val-d'Or	115,51 \$ par tonne	
	Camionnette, minifourgonnette, petite remorque	103,95 \$	Malartic et Senneterre	28,87 \$ par visite	
			Val-d'Or		
	Remorque dont le PNBV est de 4 500 kg et plus	519,76 \$	Malartic et Senneterre	Capacité de 0 à 100 p <sup>3</sup>	28,87 \$ par visite
				Capacité de 101 à 200 p <sup>3</sup>	57,76 \$ par visite
Capacité de 201 à 300 p <sup>3</sup>				86,63 \$ par visite	

<sup>7</sup> Le lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) de la Ville de Lebel-sur-Quévillon (hors-MRC) est situé sur le territoire de la MRCVO, plus précisément près de la route 113, dans le nord-ouest de Senneterre-ville. Ce LEET demeure toutefois la responsabilité de la Ville de Lebel-sur-Quévillon et n'accueille pas de matières en provenance de la MRCVO. Sa durée de vie achève et à la fin de celle-ci, la Ville de Lebel-sur-Quévillon prévoit ouvrir un nouveau LEET sur son territoire.



Utilisateur	Permis d'accès (\$/an)	Frais d'enfouissement des déchets	
		Écocentre d'accueil	Facturation
			Capacité de 301 à 400 pi <sup>3</sup>   115,51 \$ par visite
		Val-d'Or	115,51 \$ par tonne

## 2.4.2 Centre de transbordement des matières recyclables

La MRCVO opère un centre de transbordement pour ses matières recyclables. Ce grand entrepôt situé à l'intérieur de l'Enviroparc de Val-d'Or lui permet de déposer les matières recyclables issues de la collecte sélective ainsi que de tous les autres points de dépôt du territoire en attendant leur transport vers le centre de tri des matières recyclables de Gatineau.

Tous les camions de collecte viennent décharger les matières recyclables à l'intérieur du centre de transbordement où elles sont accumulées quelques jours avant d'être chargées dans un camion remorque. Les opérations d'un compacteur fixe permettent d'optimiser leur transport au centre de tri. Vu la capacité plus grande des camions remorques, leur chargement au centre de transbordement permet de réduire le nombre de transports en camions de matières recyclables au centre de tri de Gatineau.

## 2.4.3 Plateforme de compostage

La plateforme de compostage a été inaugurée en 2021. Elle peut traiter les résidus alimentaires, les résidus verts ainsi que les boues municipales. La plateforme a une capacité autorisée de 6 430 tonnes par année de résidus organiques triés à la source et 4 870 tonnes de boues. De plus, jusqu'à 5 670 tonnes d'agents structurants (principalement des copeaux de bois) y sont intégrés par année. En somme, c'est jusqu'à 16 970 tonnes de matières, ou 36 895 m<sup>3</sup>, qui peuvent y être traitées annuellement.

La plateforme de compostage fonctionne par aération forcée, ce qui minimise l'utilisation de la machinerie lourde et réduit le temps nécessaire au processus de compostage. Son aménagement permet le stockage de jusqu'à 18 100 m<sup>3</sup> de matière à tout moment.

En 2022, la plateforme a traité 4 816 tonnes de matières organiques.

## 2.4.4 Écocentres

Des écocentres se trouvent à Malartic, Senneterre-ville et Val-d'Or afin d'offrir, depuis 2006, un point de dépôt sécuritaire et écologique pour les matières, valorisables ou non, dans chaque pôle du territoire. Des conteneurs, des bacs ou des espaces sont prévus pour accueillir les matières suivantes :

- ◆ produits couverts par une REP
- ◆ béton, brique et asphalte (Val-d'Or seulement)
- ◆ arbres de Noël;
- ◆ bois et branches;
- ◆ résidus verts;

- ◆ cartouches d'encre;
- ◆ cendres;
- ◆ déchets domestiques;
- ◆ encombrants (meubles, électroménagers, articles de sport, etc.);
- ◆ huiles;
- ◆ matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD);
- ◆ matières recyclables acceptées dans la collecte sélective;
- ◆ métal;
- ◆ pneus;
- ◆ résidus domestiques dangereux (RDD);
- ◆ Bonbonnes de propane;
- ◆ vêtements et textiles.

Les écocentres sont ouverts cinq jours par semaine (incluant au moins une journée de la fin de semaine). Des préposés accueillent les visiteurs et leur indiquent à quel endroit déposer leurs différentes matières. Ceux-ci accueillent les citoyens gratuitement mais exigent un permis d'accès et des frais de traitement aux ICI et aux entreprises en CRD (le permis d'accès est le même que pour l'Enviroparc). Les frais applicables sont indiqués dans le Tableau 18 pour l'année 2018. Ils concernent les matières recyclables, le bois, et les agrégats.

Puisque les écocentres de Malartic et Senneterre ne sont pas équipés d'une balance pour la facturation comme l'est l'écocentre de Val-d'Or, où les matières valorisables de tous les écocentres sont éventuellement acheminées, des tarifs fixes par visite y sont exigés pour les ICI et le secteur des CRD. Le montant exigé demeure basé sur le tarif de 28,87 \$ la tonne métrique pour le traitement de matières valorisables, selon un tonnage moyen pour chaque type de véhicule.

**Tableau 17 - Écocentres et points de dépôt de la MRCVO**

Localisation	Propriétaire/ Exploitant	Nombre de visites par jour en 2022	Période d'ouverture	Types (mobile, permanent, etc.)
<b>Val-d'Or</b>	MRCVO	94	Tous les jours	Permanent
<b>Malartic</b>	MRCVO	31	Tous les jours	Permanent
<b>Senneterre</b>	MRCVO	21	Tous les jours	Permanent
<b>Lac-Simon</b>	Conseil de la nation du Lac Simon	n/d	Tous les jours sauf l'hiver	Saisonnier
<b>Kitcisakik</b>	Conseil de Kitcisakik	n/d	Tous les jours	Permanent
<b>Lac Faillon</b>	MRCVO	n/d	Tous les jours	Satellite
<b>Baie-Carrière</b>	MRCVO	n/d	Tous les jours	Satellite
<b>Chimo</b>	MRCVO	n/d	Tous les jours	Satellite
<b>Lac Camatose</b>	MRCVO	n/d	Tous les jours	Satellite

Tableau 18 - Frais reliés au traitement des matières valorisables

Utilisateur		Permis d'accès (\$/an)	Frais de traitement des matières valorisables		
			Écocentre d'accueil	Facturation	
Citoyens	Véhicule ou remorque d'un particulier	0 \$	Malartic, Senneterre et Val-d'Or	0 \$	
	Camion lourd, camion transroulier, semi-remorque	1 039,52 \$	Malartic et Senneterre	N/A	
ICI et entreprises en CRD	Camionnette, minifourgonnette, petite remorque	103,95 \$	Val-d'Or	28,87 \$ par tonne	
			Malartic et Senneterre	7,22 \$ par visite	
	Remorque dont le PNBV est de 4 500 kg et plus	519,76 \$	Malartic et Senneterre	Capacité de 0 à 100 pi <sup>3</sup>	7,22 \$ par visite
				Capacité de 101 à 200 pi <sup>3</sup>	14,44 \$ par visite
				Capacité de 201 à 300 pi <sup>3</sup>	21,67 \$ par visite
Capacité de 301 à 400 pi <sup>3</sup>				31,44 \$ par visite	
		Val-d'Or	28,87 \$ par tonne		

Comme les ICI ont la possibilité d'adhérer aux services de collecte des déchets et des matières recyclables de la MRCVO, ils sont facturés lorsque ces matières sont apportées à l'écocentre. Les frais, pour les matières recyclables, demeurent beaucoup plus bas que ceux exigés pour le traitement des déchets, soit le quart de ceux-ci. De cette manière, les ICI sont tout de même incités à favoriser le recyclage plutôt que l'enfouissement.

L'achalandage des écocentres varie énormément selon la haute saison, qui débute dès le dégel au printemps, et la basse saison, durant les mois d'hiver. À Malartic et Senneterre, on estime de 20 à 100 les visites quotidiennes, selon les saisons. L'écocentre de Malartic semble tout de même plus achalandé, étant situé plus près du centre-ville. À Val-d'Or, l'écocentre accueille chaque jour plus d'une centaine de véhicules, avec des pics de plus de 500 en haute saison.

Les communautés de Lac-Simon et Kitcisakik ont également des écocentres qui reçoivent généralement les produits couverts par une REP et les résidus de CRD.

### 2.4.5 Écocentres satellites

Le territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or est très vaste et offre un accès à plusieurs zones de villégiature éloignées des centres locaux. Des problématiques de dépotoirs sauvages en découlaient à certains endroits lorsque les utilisateurs de la forêt évitaient de transporter leurs matières résiduelles jusqu'à leur domicile ou jusqu'à un point de dépôt approprié. C'est pourquoi la MRCVO a développé quatre écocentres satellites situés dans des lieux stratégiques afin de desservir cette clientèle.

Les écocentres satellites sont en fait des sites à conteneurs transrouliers de 37vg<sup>3</sup> avec rampes d'accès qui permettent le dépôt et le tri des déchets, des matières recyclables acceptées dans la collecte sélective, du bois et du métal. Pour les déchets, de grands conteneurs amovibles sont installés de façon à permettre aux visiteurs d'y décharger leurs déchets par le dessus. Un

conteneur transroulier compartimenté doté de trois ouvertures en façade permet de recueillir séparément les matières recyclables, le bois et le métal.

Le service est offert gratuitement tout au long de l'année et est accessible en tout temps. La MRCVO s'occupe de la levée des conteneurs et de l'entretien des sites mais n'effectue pas de surveillance continue. Toutefois, en hiver, si le secteur est temporairement inaccessible en raison de la neige, l'écocentre l'est aussi. En effet, durant ces périodes, les écocentres satellites rencontrent des problèmes de contamination des matières valorisables et de dépôt de matières non acceptées, en plus des dégâts causés par les animaux qui éparpillent les déchets. Toutefois, depuis leur implantation en 2010 et 2011, la problématique des dépotoirs sauvages est pratiquement disparue.

À l'intérieur de ses infrastructures, la SÉPAQ utilise ses propres équipements de gestion des matières résiduelles. Elle a toutefois octroyé un contrat à la MRCVO pour la location de conteneurs et pour leur levée. Notons également que des membres de la communauté Algonquine du Lac Barrière (Rapid Lake), surtout établie sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, habitent dans la réserve faunique La Vérendrye à l'intérieur des limites de la MRC de La Vallée-de-l'Or. Un nombre non-recensé étant installé près de l'écocentre satellite du Lac Camatose, il est possible qu'eux aussi soient utilisateurs.

### 2.4.6 Plateforme de broyage du bois

La MRCVO opère une plate-forme de broyage du bois, d'une superficie de 2 375 m<sup>2</sup>, à l'Enviroparc. Celle-ci assure un sol propre pour l'entreposage d'une plus grande quantité de bois et pour son broyage. La contamination par la silice provenant du sable en est réduite et la qualité des copeaux obtenus en est améliorée, constituant une valeur ajoutée pour les industries clientes. Vu la difficulté à trouver des débouchés pour le bois de CRD, la MRCVO a accumulé 10 000 tonnes de cette matière à l'Enviroparc.

### 2.4.7 Site de disposition des boues de fosses septiques

Le site de disposition des boues de fosses septiques, en fonction depuis 1999, fait partie de l'Enviroparc de la MRC de La Vallée-de-l'Or. Sa localisation, sur un ancien site minier, permet la revégétalisation de ce site. Il est accessible seulement aux entreprises accréditées œuvrant dans le domaine de la vidange de fosses septiques qui détiennent leur permis d'accès annuel.

En 2022, le site a accueilli 3372 tonnes de boues provenant du territoire de la MRCVO et 5366 tonnes issues des trois autres MRC de l'Abitibi-Témiscamingue. Une quantité additionnelle de 258 tonnes n'était pas identifiée à une MRC. Ainsi, c'est 8996 tonnes de boues de fosses septiques qui ont été traitées dans le site.

### 2.4.8 Autres

En plus de ces installations, notons que depuis 2012, la MRCVO est devenue propriétaire de plus d'un millier de conteneurs de déchets ou de recyclage. Ceux-ci sont loués par les ICI et certains propriétaires de logements. Ils sont répartis partout sur le territoire. Certains conteneurs sont également installés à des endroits qui permettent de répondre aux besoins de groupements de résidences éloignées non desservis par la collecte à domicile. Ces sites à conteneurs n'étant pas privés, la MRCVO s'occupe de leur entretien et de leur salubrité. La MRC offre également le service de collecte des 287 corbeilles municipales mises à la disposition des citoyens dans les lieux publics des municipalités.

## 2.5 Réemploi des textiles

Des boîtes métalliques jaunes sont installées dans les trois principaux écocentres afin de récupérer les textiles par apport volontaire. La MRCVO rapporte leur contenu au Service d'Entraide Familiale (SEF) de Val-d'Or à chaque semaine. Il est aussi possible pour les citoyens d'apporter leurs vêtements et textiles directement au SEF de Val-d'Or. L'organisme Le Samaritain de Malartic et la Maison de la famille de Senneterre acceptent aussi les textiles directement à leur adresse pour la vente, mais leurs surplus sont réacheminés au SEF de Val-d'Or par la MRCVO.

La matière récupérée est triée et les items qui s'y prêtent sont revendus tels quels à la *Boutique L'Occasion*, une boutique de vêtements et d'objets usagés située au centre-ville de Val-d'Or et gérée par le SEF de Val-d'Or. Une partie de la matière est transformée en chiffons sur place puis vendue à des entreprises locales, par exemple des garages, ce qui permet le réemploi des cotons. Ce qui reste par la suite est envoyé à des entreprises de recyclage du textile qui approvisionnent d'autres friperies ou qui exportent des vêtements en Afrique. Il arrive que les citoyens apportent des vêtements et textiles souillés ou encore mal emballés, ce qui contraint l'organisme à jeter beaucoup de matériel atteint par la saleté, l'humidité, des contaminants ou la moisissure.

## 2.6 Intervenants en gestion des matières résiduelles

Tableau 19 - Organismes et entreprises œuvrant en GMR

Lieu	Organisme ou entreprise	Activités
<b>Organismes à but non lucratif</b>		
MRCVO	Comité consultatif en environnement (CCE)	Recommandations à la MRCVO concernant l'élaboration et la mise en œuvre du PGMR
	Comité de vigilance du LET	Surveillance et suivi de l'exploitation et la gestion post-fermeture du LET
Malartic	Le Samaritain 581, rue Royale	Récupération d'appareils électroménagers, vêtements, meubles et vaisselle
	Maison de la famille 161, avenue Abitibi	Récupération de jouets et vêtements pour enfants
	Marché aux puces de Malartic 651, rue Royale	Récupération d'objets divers
Ville de Senneterre	Maison de la famille 671, 10 <sup>e</sup> Avenue	Récupération de jouets et vêtements, meubles
	Comité de vigilance environnemental régional (CVER) 1038, rang Lahaie	Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) en environnement
	Boutique l'Occasion du Service d'Entraide Familiale de Val-d'Or 460, avenue Centrale	Récupération de vêtements, souliers, meubles, électroménagers, articles de sport, jouets et vaisselle
	Bouquinerie E.P.R. 1231, 7 <sup>e</sup> Rue	Récupération de livres, disques compacts, VHS et DVD
	Maison de la famille 755, 4 <sup>e</sup> Avenue	Récupération de électroménagers, jouets, vêtements, meubles
	Regroupement écologiste Val-d'Or et environs (REVE)	ISÉ en environnement
Rouyn-Noranda	Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)	Concertation et ISÉ sur des enjeux environnementaux touchant la région

Lieu	Organisme ou entreprise	Activités
<b>Entreprises privées</b>		
<b>Transport de matières résiduelles</b>		
Val-d'Or	Sous-Poste De Camionnage En Vrac Abitibi-Est Zone 6 Inc 2855-B, boul. Jean-Jacques Cossette	Transport de matières résiduelles
Val-d'Or	Bergeron Maybois 3100, boul. Jean-Jacques Cossette	Transport de résidus de bois
Val-d'Or	Legault Métal 1899, 3 <sup>e</sup> Avenue	Transport de métaux et de RDD
Laval	SM Express	Transport longue distance de matières recyclables
Shawinigan	Société Laurentides	Transport de RDD et de produits REP
Val-d'Or	Saine-ville Environnement 1950, rue Hydro	Collecte et transport de matières résiduelles Location de conteneurs Vidange de fosses septiques
Val-d'Or	Multi-Tri Environnement 100, chemin des Boisés	Transport et valorisation de résidus de CRD et de de RDD, location de conteneurs
Amos	Société d'Entreprises Générales Pajula 111, rue des Artisans	Transport et récupération de résidus de CRD
<b>Récupération de métaux</b>		
Val-d'Or	Legaut Metal inc. 1899, 3 <sup>e</sup> Avenue	Collecte de métaux Produits pour l'industrie minière
Sennerterre-ville	Recycle Fer-Al enr. 335, chemin du Parc-Industriel	Collecte de métaux usagés Location de conteneurs
<b>Récupération de matières diverses</b>		
Val-d'Or	Électro Occasion 550, 3 <sup>e</sup> Avenue	Récupération d'électroménagers
Val-d'Or	Bazar Électronique 607, 3 <sup>e</sup> Avenue	Récupération de matériel électronique et informatique
Val-d'Or	Écolo-Nature 4000, boul. Jean-Jacques Cossette	Récupération et valorisation de résidus verts
Rouyn-Noranda	Terrapure Environnement 133, avenue Marcel-Baril	Vidange de fosses septiques, recyclage de batteries
<b>Vidange de fosses septiques</b>		
Val-d'Or	Saine-Ville Environnement	Vidange de fosses septiques, location de conteneurs
Val-d'Or	Plomberie F. Cayer	Vidange de fosses septiques et de trappes à graisse
Malartic	AmNor industries 501, chemin Jolicoeur-et-Ste-Croix	Traitement des eaux, vidange de fosses septiques
Amos	Enviroboue Ghislain Morin 196, 1 <sup>ère</sup> Avenue Ouest	Vidange de fosses septiques
Rouyn-Noranda	Veolia Services à l'environnement 137, avenue Marcel-Baril	Gestion des eaux usées, vidange de fosses septiques
Rouyn-Noranda	Abi-Vac	Vidange de fosses septiques et de trappes à graisse
Preissac	Protec-Nature	Vidange de fosses septiques
Notre-Dame-du-Nord	Lauzon Équipement 8, 3 <sup>e</sup> Rang Est	Vidange de fosses septiques, d'étangs aérés et de puisards

## 2.7 Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation

La MRCVO continue de prévoir ses communications en fonction de la valorisation des efforts des citoyens. Elle relance régulièrement ses programmes et rappelle fréquemment les objectifs à atteindre. Elle mise sur l'utilité des gestes et leurs résultats.

**Tableau 20 - Moyens utilisés pour les campagnes d'information, sensibilisation et éducation**

Type de média	Campagne bac brun	Campagne RDD	Calendrier de collecte	Bonnes pratiques en GMR
Journaux locaux			X	X
Autres médias imprimés (dépliants, etc.)			X	X
Télévision ou radio			X	X
Ligne Info-Récup			X	X
Sites web et réseaux sociaux	X	X	X	X
Animations et formations				X
Trousses pédagogiques	X	X		X
Commandites d'événements				X
Agents verts				X
Billets de courtoisie				X
Certifications environnementales	X	X		X

## 2.8 Collectes des matières résiduelles

La MRCVO effectue l'ensemble des collectes sur son territoire, hormis celles de quelques industries, en régie interne. À cet effet, 26 employés assurent les collectes, notamment à l'aide de 12 camions, dont cinq à chargement arrière et quatre à chargement frontal. De plus, 14 employés de la MRCVO assurent les opérations des écocentres, du centre de transbordement, du site de disposition des boues et du LET.

En 2022, l'ensemble des opérations de collectes de la MRCVO ont été réalisées au coût de 3 261 641 \$, incluant la rémunération des employés. En outre, la MRCVO a acquitté 913 008 \$ en paiement de règlements d'emprunt en 2022.

## 2.8.1 Collecte des déchets

La collecte des déchets a lieu aux deux semaines sur le territoire de la MRCVO. Certains secteurs urbains ainsi que les édifices multilogements bénéficient toutefois d'une collecte hebdomadaire. En outre, certains ICI ont droit à deux collectes par semaines. Enfin, dans les corridors commerciaux de Val-d'Or, Malartic et Senneterre-ville, la collecte des déchets de commerces et d'institutions se déroule de deux à trois fois par semaine, selon le besoin.

Pour les grands ICI et certains multilogements, la MRCVO dispose de plus d'un millier de conteneurs offerts en location et dont elle assure la collecte.

**Tableau 21 - Frais associés à la location des conteneurs à déchets**

Volume des conteneurs	Frais de location
<p><b>6 vg<sup>3</sup></b> (équivalent à 13 bacs roulants de 360 litres)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Largeur 71"</li> <li>• Hauteur 66" (48" sous la porte)</li> <li>• Profondeur 70"</li> </ul>	56,25 \$/mois
<p><b>8 vg<sup>3</sup></b> (équivalent à 17 bacs roulants de 360 litres)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Largeur 70" <sup>1</sup>/<sub>4</sub></li> <li>• Hauteur 86" <sup>1</sup>/<sub>4</sub> (67" sous la porte)</li> <li>• Profondeur 70" <sup>1</sup>/<sub>4</sub></li> </ul>	75 \$/mois
<b>Aller/retour, payable à la livraison</b>	123,25 \$/conteneur

De plus, des frais de levées spécifiques s'appliquent à la collecte des conteneurs à déchets des industries. Selon la taille du conteneur, cela coûte de 18 à 23 \$ par levée de conteneur de déchets.



## 2.8.2 Collecte des matières recyclables

La MRCVO effectue la collecte à domicile du recyclage aux deux semaines, en alternance avec la collecte des déchets. Pour les commerces et les institutions situés dans les corridors commerciaux, toutefois, la collecte se déroule à chaque semaine.

Les citoyens et les ICI doivent se procurer les bacs bleus de 360 L pour la collecte des matières recyclables dans les commerces tandis que la MRCVO assure la location de conteneurs pour les matières recyclables des grands ICI et des multilogements. Outre les frais de location de conteneurs comparables à ceux des déchets, les industries doivent de plus payer des frais de levées et de traitement de 9 à 15 \$ par conteneur de matières recyclables. Il s'agit d'un coût avantageux par rapport à celui appliqué aux levées des conteneurs à déchets.

Les matières recyclables collectées par la MRCVO sont acheminées au centre de transbordement de l'Enviroparc. À partir de cet endroit, les matières sont compactées, puis chargées sur des camions semi-remorques en vue de leur transport jusqu'au centre de tri de matières recyclables de Tricentris à Gatineau.

## 2.8.3 Collecte des matières organiques putrescibles

La MRCVO a implanté en 2020 la collecte de porte-en-porte des matières organiques auprès des résidences unifamiliales. Il s'agit d'une collecte en bacs bruns permettant de recueillir principalement des résidus alimentaires, mais aussi de petites quantités de résidus verts. La collecte des matières organiques a lieu chaque semaine en été, puis aux deux semaines durant le reste de l'année.

La collecte de matières organiques, sur une base volontaire, a été établie pour les multilogements en 2021, puis pour les ICI assimilables en 2023. Le volume des bacs acceptés est de 80 ou 360 L.

Par ailleurs, la MRC a distribué, entre 2002 et 2014, plus de 1600 composteurs domestiques aux résidents ou aux ICI; ces composteurs étaient vendus à prix réduit. Le programme des composteurs a décliné depuis que la MRCVO a décidé d'implanter la collecte des matières organiques en bacs bruns. Le programme d'achat subventionné des composteurs se poursuit, toutefois, et la MRCVO en a vendu plusieurs en 2022.

## 2.8.4 Collecte des résidus verts

La MRCVO a mis fin aux collectes de résidus verts en 2020 vu l'implantation de la collecte en bacs bruns. En effet, les sacs de papier brun contenant des résidus verts sont acceptés dans la collecte régulière des matières organiques.

De plus, d'avril à novembre, un conteneur transroulier de 40 verges<sup>3</sup> est accessible dans chaque écocentre pour accueillir les résidus verts par apport volontaire, en vrac ou dans des sacs de papier brun.

## 2.8.5 Collecte des arbres de Noël

La MRCVO assure la collecte spéciale des arbres de Noël à domicile au début de janvier de chaque année. L'apport volontaire est également possible en tout temps dans les écocentres. Les arbres sont broyés et valorisés avec les résidus de bois. C'est pourquoi la MRCVO exige de ne pas emballer l'arbre, d'enlever tout sac, filet ou attaches et de s'assurer qu'il soit complètement dégarni de décorations avant de le déposer en bordure de rue pour la collecte.

## 2.8.6 Collecte des encombrants

La MRCVO effectue une seule collecte spéciale des encombrants chaque année, entre la fin de mai et la fin de juin. Les encombrants sont ramassés en même temps que les déchets à une date variant selon le secteur, et ce, en respectant le jour de collecte habituel des déchets. Seuls le métal et les pneus sont détournés de l'enfouissement lors de cette collecte. Les autres encombrants (principalement le mobilier et les branches) sont éliminés avec les déchets.

Le but de la collecte spéciale des encombrants est d'abord de rendre service aux citoyens qui ne peuvent déplacer leurs items jusqu'aux écocentres. Toutefois, les citoyens qui se trouvent dans cette situation et qui ne peuvent attendre la prochaine collecte peuvent aussi communiquer avec le Service d'Entraide Familiale de Val-d'Or. La MRCVO a conclu une entente de référence avec cet organisme puisque celui-ci peut, dans certains cas, effectuer des collectes sur appel. La Maison de la Famille de Senneterre peut elle-aussi effectuer des collectes sur appel lorsque les items sont admissibles.

En ce qui a trait à l'apport volontaire, les écocentres accueillent les encombrants et stockent les items qui peuvent être réutilisés dans des entrepôts de meubles. Celui de l'écocentre de Val-d'Or est géré par le Service d'Entraide Familiale de Val-d'Or alors que celui de l'écocentre de Senneterre est sous la responsabilité du Club Optimiste de cette ville. De son côté, la Maison de la Famille de Malartic gère les encombrants rapportés à l'écocentre de cette ville.

Ces OBNL revendent ainsi du mobilier, des articles de sport ou des électroménagers fonctionnels à prix modique afin de financer leurs propres activités. L'espace leur est fourni gratuitement par la MRCVO. D'ailleurs, la MRCVO a récemment doublé l'espace d'entreposage des meubles disponible pour le SEF de Val-d'Or. Toutefois, comme les entrepôts sont fermés partiellement ou complètement en hiver, les encombrants sont souvent acheminés à l'enfouissement durant cette saison.

## 2.9 Gestion des boues municipales

Les boues municipales comprennent, d'une part, les boues vidangées des fosses septiques de résidences non connectées au réseau d'égout municipal. D'autre part, il y a les boues provenant des stations d'épuration des eaux usées des municipalités.

### 2.9.1 Gestion des boues de fosses septiques

La MRC de La Vallée-de-l'Or gère l'unique site de disposition de boues de fosses septiques (BFS) du territoire. Elle y accueille les boues de l'ensemble de ses municipalités locales et de ses TNO, soit plus de 1700 fosses septiques, en plus de celles de la majeure partie de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

À leur arrivée au site, les entrepreneurs accrédités et détenant un permis de la MRCVO déversent les BFS dans l'une des six lagunes de sédimentation. La MRCVO utilise des sacs Geotube® pour déshydrater les boues. Ces dernières sont pompées à l'intérieur de ces grandes poches tout en étant mélangées à un floculant qui active la décantation des solides, alors que les liquides s'échappent par les micropores du Geotube®. Une fois les boues asséchées, le Geotube® peut être ouvert et les solides excavés. Les boues solides sont ensuite traitées à la plateforme de compostage de l'Enviroparc.

À l'exception des municipalités de Val-d'Or et de Rivière-Héva qui ont un programme de vidange des fosses, dans les municipalités locales n'ayant pas de ce type de programme, dans les TNO et les ICI, il revient aux propriétaires des fosses septiques d'assurer la vidange. Habituellement, celle-

ci est effectuée par le biais d'une entreprise spécialisée conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

## 2.9.2 Gestion des boues de stations d'épuration

La Ville de Val-d'Or compte quatre stations d'épuration. La principale, située sur le chemin des Eaux-Nettes, traite 13 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées par jour. Elle fonctionne par boues activées. Chaque jour, deux camions viennent vidanger 10 m<sup>3</sup> chacun, puis vont décharger leur contenu à la plateforme de compostage de l'Enviroparc.

Pour les secteurs de Louvicourt et de Val-Senneville, la Ville de Val-d'Or a aménagé des étangs à rétention réduite. La dernière vidange a eu lieu en 2005. Enfin, l'usine d'épuration de l'île Siscoe, qui fonctionne par disques biologiques, est vidangée deux fois l'an.

De leur côté, les villes de Malartic et Senneterre-ville opèrent une combinaison de station mécanisée et d'étangs aérés afin d'assurer le traitement de leurs eaux usées. La communauté Anishnabe de Lac-Simon, pour sa part, dispose d'étangs aérés.

Tableau 22 - Stations d'épuration des eaux usées municipales

Localisation	Type d'installation	Vidanges de 2016 à 2021	Quantité vidangée en 2022 (t mh)	Vidanges prévues après 2022	Destination
Val-d'Or/ Eaux-Nettes	Boues activées	En continu	2942 †	n/d	Revitalisation de sites miniers
Val-d'Or/ Louvicourt	Étangs à rétention réduite	n/a	n/a	n/d	n/a
Val-d'Or/ Val-Senneville	Étangs à rétention réduite	n/a	n/a	n/d	n/a
Val-d'Or/ Île Siscoe	Étangs aérés	n/d	n/d	n/d	n/d
Malartic	Station mécanisée et étangs aérés	n/d	n/a	2023	Épandage agricole
Senneterre (ville)	Station mécanisée et étangs aérés	n/d	n/a	n/d	Épandage agricole
Lac-Simon	Étangs aérés	n/d	n/a	n/d	n/d

## 2.10 Points de dépôt

La MRCVO a aménagé des points d'apport volontaire pour le dépôt des résidus domestiques dangereux (RDD), principalement ceux couverts par une responsabilité élargie des producteurs (REP), comme les contenants de peinture ou les piles. Les trois principaux écocentres acceptent l'ensemble des RDD, incluant ceux non couverts par une REP.

### **2.10.1 Résidus domestiques dangereux**

Les trois écocentres de la MRCVO font office de points de dépôt permanents pour les RDD. Au lieu d'interdire par règlement le dépôt des RDD dans les déchets, la MRCVO a choisi de privilégier la sensibilisation pour inciter les citoyens à récupérer les RDD et les déposer dans les points de dépôt autorisés. Des points de vente acceptent également de reprendre les RDD vendus en magasin pour qu'ils soient traités sécuritairement.

### **2.10.2 Produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP)**

Le Tableau 23 présente les points de dépôt officiels, sur le territoire de la MRCVO, pour les différents produits couverts par une REP.

Tableau 23 - Points de dépôt pour les produits couverts par une REP

Points de dépôt	Matériel électronique et informatique	Peintures et contenants	Piles et batteries	Lampes au mercure	Huiles usées et antigels	Électro-ménagers, appareils de réfrigération/ climatisation	Pneus
<b>Val-d'Or</b>							
Écocentre de Val-d'Or	X	X	X	X	X	X	X
Stéreo + 1817, 3 <sup>e</sup> Avenue	X						
Bazar Électronique 607, 3 <sup>e</sup> Avenue	X						
Aubé Kia 1908, 3 <sup>e</sup> Avenue					X		
Monsieur Muffler 1756, 3 <sup>e</sup> Avenue					X		
Gareau Toyota 1080, 3 <sup>e</sup> Avenue					X		
Canadian Tire 1806, 3 <sup>e</sup> Avenue		X	X				
RONA / Bois Turcotte 1338, 3 <sup>e</sup> Avenue		X		X			
Volumat inc. 1716, chemin Sullivan		X					
Centre de peinture Picasso 2042, boul. Barrette		X					
Grainger Branch 1600, boul. Jean-Jacques Cossette			X				
Nedco 9, rue Turgeon			X				
BMR - J. Drolet et Fils Itée 97, boul. Lamaque				X			
Garages, détaillants et concessionnaires automobiles							X

Points de dépôt	Matériel électronique et informatique	Peintures et contenants	Piles et batteries	Lampes au mercure	Huiles usées et antigels	Électro-ménagers, appareils de réfrigération/ climatisation	Pneus
<b>Rivière-Héva</b>							
Garages, détaillants et concessionnaires automobiles							X
<b>Malartic</b>							
Écocentre de Malartic 555, chemin du Lac Mourier	X	X	X	X	X	X	X
RONA 820, rue Royale				X			
Amnor Industries 501, chemin Jolicoeur					X		
Garages, détaillants et concessionnaires automobiles							X
<b>Senneterre (ville)</b>							
Écocentre de Senneterre (ville)	X	X	X	X	X	X	X
Garages, détaillants et concessionnaires automobiles							X
<b>Lac-Simon</b>							
Écocentre de Lac-Simon	X	X	X	X	X	X	X
<b>Kitcisakik</b>							
Écocentre de Kitcisakik	X	X	X	X	X	X	X

En ce qui concerne les piles, la MRCVO est associée depuis 2013 à l'entreprise Technobois, une entreprise locale d'insertion spécialisée dans la transformation du bois, afin d'offrir la vente de collecteurs de piles aux industries, commerces et institutions (ICI), ainsi qu'aux organismes de la région souhaitant les utiliser dans leur établissement.

### 2.10.3 Pneus

Les pneus sont acceptés dans tous les écocentres. Officiellement, seuls les pneus sans jante sont permis, mais la MRCVO préfère aussi prendre ceux avec jante afin d'éviter qu'ils soient éliminés. Des corvées de déjantage sont prévues chaque année.

Les pneus sont recyclés grâce au programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage. Géré par RECYC-QUÉBEC, le programme prend en charge gratuitement la cueillette des pneus aux écocentres et leur recyclage. Les pneus sont orientés vers des entreprises de remoulage, de recyclage ou de valorisation énergétique. Environ 140 tonnes métriques de pneus sont recueillies par la MRCVO chaque année depuis 2009.

Les détaillants de pneus, les garagistes et les concessionnaires automobiles récupèrent aussi gratuitement les pneus usagés à l'achat de pneus neufs via le même programme.

Les trois écocentres de la MRCVO acceptent aussi gratuitement les pneus de vélo ainsi que les chambres à air hors d'usage afin que ces items soient recyclés. Ce service est fourni par le Consortium Écho-Logique, grâce à l'appui de RECYC-QUÉBEC. Les pneus et les chambres à air récupérés sont envoyés chez un recycleur québécois qui les transforme en de nouveaux produits, comme des tapis pour aires de jeux. Les écocentres de la MRC de La Vallée-de-l'Or devenaient ainsi les premiers points de collecte de ce programme en Abitibi-Témiscamingue.

### 2.10.4 Gestion du bois

Le recyclage du bois de CRD rencontre des défis importants sur le territoire de la MRCVO. Les installations de tri sont éloignées, entraînant ainsi des coûts de transport du bois trop importants pour envisager cette solution. Par ailleurs, le traitement des copeaux par la valorisation énergétique est plus difficile<sup>8</sup>. En effet, la MRCVO s'est adressée à de nombreuses entreprises, principalement forestier, pour assurer un débouché à son bois de CRD. Dans tous les cas, cette option n'était pas possible ou s'avérait beaucoup trop dispendieuse.

La MRCVO a également approché le centre technologique des résidus industriels (CTRI) pour démarrer un projet de recherche sur l'utilisation des copeaux de bois urbains et sur l'utilisation des cendres issues de leur brûlage. Pour l'instant, ce projet est sans suite. De plus, la MRCVO a lancé un projet-pilote avec Interfor (anciennement Eacom) en collaboration avec le MELCCFP pour l'utilisation dans leur fournaise de 5% de copeaux de bois urbain, mais ce projet s'est avéré non viable. Enfin, un projet régional de récupération et vente de palettes de bois a été envisagé, puis abandonné faute de marché.

Malgré ces défis, la MRCVO continue de chercher d'autres avenues de valorisation des copeaux de bois. Pour l'heure, la seule avenue de valorisation possible est le tri du bois « propre » et les branches comme agent structurant au compostage, ce qui équivaut à 800 tonnes en 2022. De

---

<sup>8</sup> RECYC-QUÉBEC, 2018. Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) (fiche informative).

son côté, une partie du bois contaminé est utilisé comme recouvrement quotidien au LET (en plus des sols décontaminés).

### 2.10.5 Gestion du métal

Le métal récupéré dans les écocentres est vendu aux entreprises Recycle Fer-Al et AIM Recyclage. Par ailleurs, les appareils réfrigérants et électroménagers sont pris en charge en vertu d'une entente avec l'organisme reconnu de la REP, GoRecycle.

## 2.11 Mesures de réduction à la source

### 2.11.1 Subvention pour l'achat de produits hygiéniques durables

La MRC a élargi son programme de remboursement de coûts d'achat des produits hygiéniques réutilisables. Outre les couches lavables, ce programme comprend maintenant les produits d'hygiène féminine et d'incontinence réutilisables. Pour ces produits, la MRC rembourse 25% du coût d'achat jusqu'à concurrence de 100\$. Le Tableau 24 en présente les modalités :

**Tableau 24 - Subventions à l'achat de produits hygiéniques**

Catégorie	Limite permise
Couches lavables	Une subvention par enfant
Produits d'hygiène féminine	Une subvention aux cinq (5) ans
Produits pour l'incontinence	Une subvention par année

### 2.11.2 Politique d'événements éco-responsables

Tout au long de l'année, de nombreux événements et festivals de toutes sortes ont lieu sur le territoire de la MRCVO. Des milliers de personnes prennent part à ces événements, sans compter les centaines de bénévoles qui s'y impliquent activement. L'ensemble de ces festivités fait souvent en sorte qu'une grande quantité de déchets est produite et que les matières recyclables sont éliminées.

Dans un souci de mieux soutenir et d'outiller les comités organisateurs à cet égard, la MRCVO s'est dotée d'un *Guide vert et politique de commandite pour les événements* de la MRCVO. Dans cet esprit, la MRCVO offre des renseignements, des services ainsi que des équipements de gestion des matières résiduelles gratuitement aux diverses organisations qui tiennent un événement sur son territoire. Une vingtaine d'événements bénéficient de ce service chaque année.



## Chapitre 3 - Inventaire des matières résiduelles

La mise à jour d'un PGMR implique forcément de revisiter les quantités générées pour chaque type de matière, de même que leur destination (recyclage ou élimination). Bien que cette section en présente un aperçu, il est possible de consulter l'inventaire détaillé à l'Annexe 3.

Les données réelles, lorsque disponibles, ainsi que l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, ont été utilisés pour réaliser cet inventaire. L'année de référence choisie est 2022. Les explications méthodologiques et les sources utilisées sont résumées à la section 3.5 et au Tableau 34.

### 3.1 Bilan global de l'inventaire

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD.

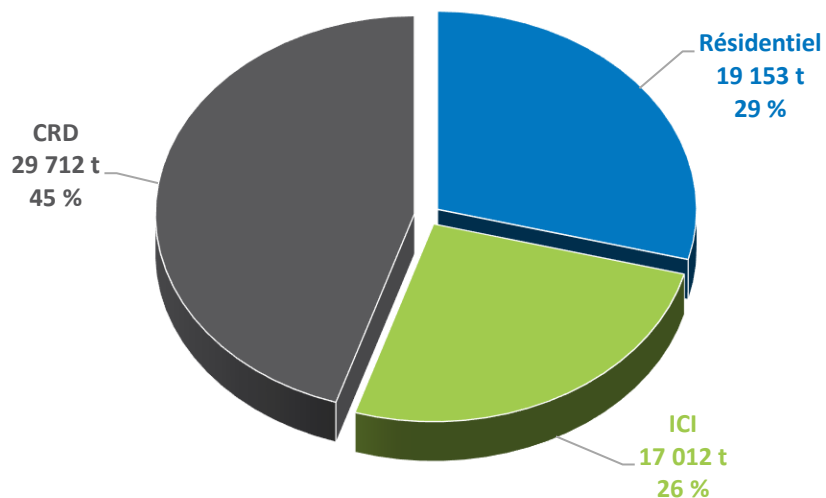
#### 3.1.1 Portrait de 2022

Le Tableau 25 et la Figure 9 montrent l'importance du secteur des résidus de CRD dans la génération de matières résiduelles sur le territoire de la MRC. En effet, ces résidus représentent 45 % du tonnage généré et 39 % du tonnage récupéré.

**Tableau 25 - Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2022) – sans les boues**

Secteur	Quantité (t)			Taux de mise en valeur	Taux d'élimination (kg/pers/an)
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Résidentiel	8 869 t	10 284 t	19 153 t	46 %	244
ICI	4 792 t	12 220 t	17 012 t	28 %	290
CRD	8 644 t	17 843 t	29 712 t	29 %	423
<b>TOTAL</b>	<b>22 304 t</b>	<b>40 348 t</b>	<b>65 877 t</b>	<b>34 %</b>	<b>957</b>

La Figure 9 illustre le poids relatif de chacun des trois secteurs de la gestion des matières résiduelles. En somme, le secteur résidentiel, sur lequel les municipalités et la MRC ont le plus d'emprise, représente 29 % du tonnage des matières générées.



**Figure 9** - Répartition de la génération des matières résiduelles à la MRC (2022) – sans les boues

Le Tableau 26 précise les quantités récupérées, éliminées et générées pour chacune des matières. Cela donne un taux de récupération global de 34 % en 2022, sans considérer les boues municipales.

Il faut noter qu'une partie des résidus domestiques dangereux (RDD) est récupérée par le biais des écocentres, mais cette quantité n'est pas connue. Elle est donc indiquée comme non disponible (N.D.).

Tableau 26 - Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de La Vallée-de-l'Or (2022)

Catégorie de matière résiduelle	Quantité (t)				Taux de mise en valeur
	Récupérée	Éliminée	Usages en lieu d'enfouissement	Générée	
Papier et Carton	6 741 †	4 393 †	N.A.	11 133 †	61 %
Métal	524 †	691 †	N.A.	1 215 †	43 %
Plastique	793 †	2 588 †	N.A.	3 381 †	23 %
Verre	956 †	835 †	N.A.	1 790 †	53 %
<b>TOTAL recyclables</b>	<b>9 014 †</b>	<b>8 506 †</b>	<b>N.A.</b>	<b>17 520 †</b>	<b>51 %</b>
Résidus et boues agroalimentaires	104 †	9 †	N.A.	113 †	92 %
Résidus verts	818 †	1 718 †	N.A.	2 536 †	32 %
Résidus alimentaires	351 †	5 563 †	N.A.	5 914 †	6 %
Autres résidus organiques	149 †	2 633 †	N.A.	2 783 †	5 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>1 423 †</b>	<b>9 923 †</b>	<b>N.A.</b>	<b>11 346 †</b>	<b>13 %</b>
Agrégats	2 281 †	1 998 †	N.A.	4 279 †	53 %
Résidus CRD du secteur du bâtiment	6 363 †	11 987 †	N.A.	18 350 †	35 %
Rejets de centres de tri CRD	N.A.	3 858 †	3 225 †	7 083 †	S.O.
<b>TOTAL résidus CRD</b>	<b>8 644 †</b>	<b>17 843 †</b>	<b>3 225 †</b>	<b>29 712 †</b>	<b>29 %</b>
RDD	N.D.	156 †	N.A.	156 †	N.D.
Encombrants	957 †	204 †	N.A.	1 161 †	82 %
Autres résidus	2 267 †	3 715 †	N.A.	5 981 †	38 %
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>22 304 †</b>	<b>40 348 †</b>	<b>N.A.</b>	<b>65 877 †</b>	<b>34 %</b>
Boues municipales	4 413 † mh	0 † mh	N.A.	4 413 † mh	100 %
<b>TOTAL (avec boues)</b>	<b>26 717 †</b>	<b>40 348 †</b>	<b>N.A.</b>	<b>70 289 †</b>	<b>38 %</b>

La Figure 10 illustre la performance de la MRC en récupération pour les principales catégories de matières.

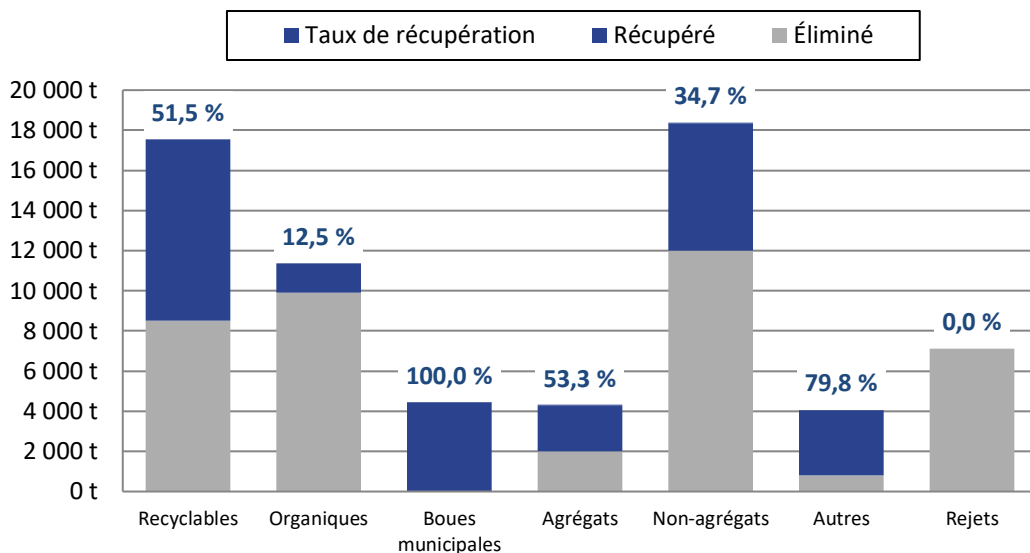


Figure 10 - Estimation des matières résiduelles de la MRC générées, récupérées et éliminées

### 3.1.2 Comparaison avec le précédent PGMR

La mise à jour d'un PGMR doit permettre de mesurer le chemin parcouru depuis le dernier exercice. Pour la MRC de La Vallée-de-l'Or, on note des changements dans les quantités de matières générées, éliminées et récupérées entre 2013 et 2022 :

- ◆ Une augmentation des quantités générées des matières du secteur résidentiel de 13 %, passant de 20 790 à 23 566 tonnes résidentiel (incluant les boues). En excluant les boues municipales, l'augmentation est de 9 % ;
- ◆ Les quantités générées par les ICI et le secteur de la CRD sont demeurés relativement stables, avec respectivement une augmentation de 2 % et une diminution de 1 % ;
- ◆ Les quantités éliminées par le secteur résidentiel (en excluant les boues) ont baissé de 7 % entre 2013 et 2021, tandis que les quantités récupérées ont augmenté de 35 % ;
- ◆ La quantité de débris de CRD générés a baissé de 1 % entre 2013 et 2022, passant de 30 079 à 29 712 tonnes, malgré l'importante hausse de la valeur des permis de bâtir en 2022, et ce, d'après les estimations de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Cela peut être causé par le changement dans la méthodologie de calcul des quantités de résidus générés, puisque les agrégats des grands travaux routiers ne sont plus pris en compte dans l'inventaire des matières résiduelles du PGMR.

### 3.1.3 Génération des matières résiduelles

Le Tableau 27 illustre les quantités générées de matières selon le secteur, d'après les données des municipalités et l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 27 - Génération de matières résiduelles en 2013 et 2022

Secteur	Résidentiel (incluant les boues)	ICI	CRD	Total
2013	20 790	16 658	30 079	67 527
2022	23 566	17 012	29 712	70 289
Écart (t)	2 776	354	-367	2 762
Écart (%)	13%	2%	-1%	4%

### 3.1.4 Élimination des matières résiduelles

Les données d'élimination du MELCCFP permettent d'établir que les quantités éliminées par tous les secteurs en 2021, soit la dernière année où les données sont disponibles. Les quantités éliminées ont augmenté de 175 kg par habitant par rapport à 2013. Cette augmentation est plus importante dans le secteur des résidus de CRD (voir Figure 11). Pour les trois secteurs, cela donne une hausse de l'élimination de 25 %.

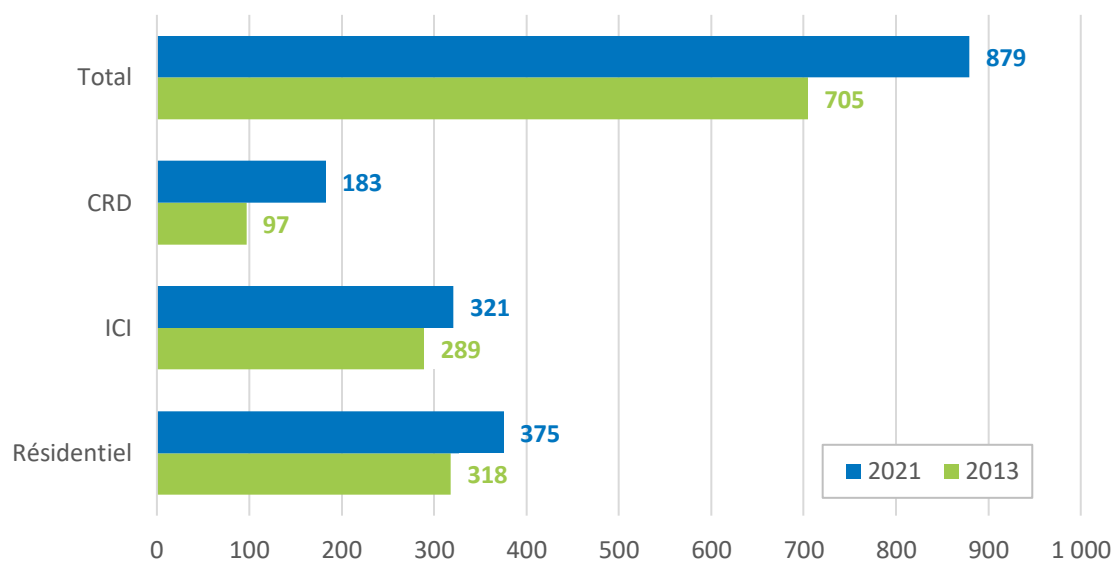


Figure 11 - Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (en kg par habitant)

La Figure 12 et le Tableau 28, ci-dessous, permettent de suivre l'évolution des quantités éliminées d'après les données du MELCCFP, et ce, depuis 2013. Il est également possible, dans la Figure 12, de comparer les quantités de résidus de CRD éliminés avec la valeur des permis de construction et de rénovation. Ainsi, on note une hausse des valeurs de permis de bâtir correspondant à des quantités significatives de résidus de CRD éliminés en 2021. De plus, il est possible d'observer l'augmentation des quantités de matières éliminées par les secteurs résidentiel et des ICI à compter de 2020.

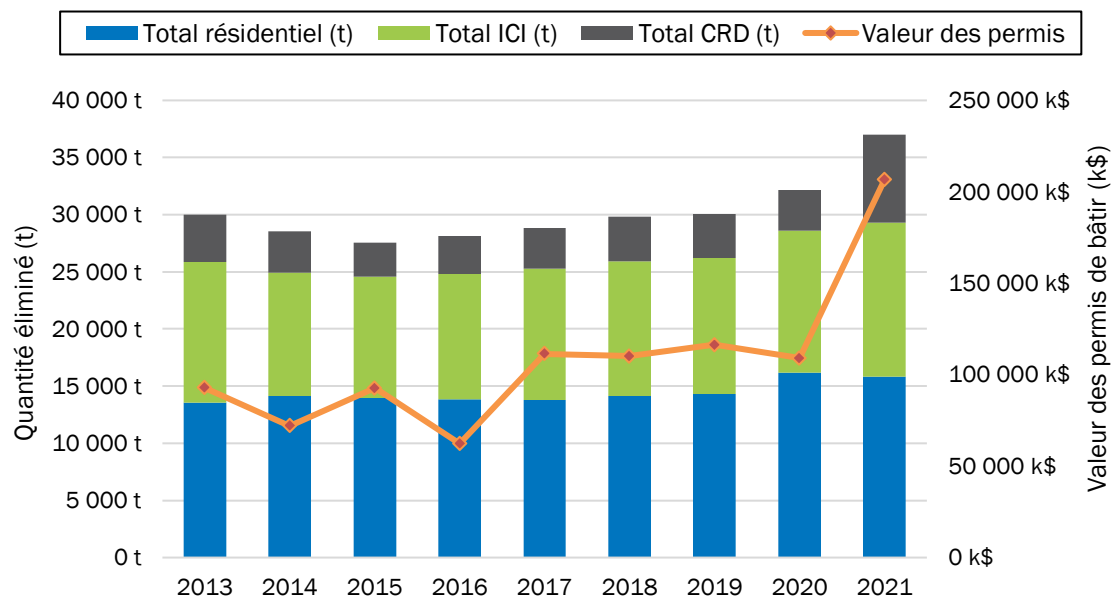


Figure 12 - Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de 2013 à 2021

Source : MELCCFP et ISQ

Tableau 28 - Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an)

Année	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2021	375,40	321,21	182,77	879,38
2020	383,73	295,20	83,89	762,82
2019	339,72	283,36	91,46	714,54
2018	336,31	279,00	92,32	707,63
2017	325,26	270,21	83,58	679,05
2016	326,71	257,60	78,86	663,17
2015	330,29	250,58	69,68	650,55
2014	333,57	254,03	84,88	672,48
2013	318,31	289,37	96,91	704,59

La section suivante aborde la contrepartie de l'élimination, c'est-à-dire la récupération, qui progresse d'année en année.

### 3.1.5 Récupération des matières résiduelles

Le Tableau 29 compare la performance en récupération de la MRC de La Vallée-de-l'Or en 2013 et 2022, mais aussi les cibles gouvernementales de récupération. La performance de la MRC concernant les matières recyclables s'est améliorée, mais demeure en-deçà de la cible de récupération de 75 %. Du côté des matières organiques, le taux de récupération s'est également amélioré, mais reste bien en-deçà de la cible de 60 % ; cela est dû en grande partie à la faible récupération des matières organiques des ICI estimée d'après l'Outil d'inventaire. En outre, le taux de recyclage des résidus de CRD indiqué présente une forte baisse de la récupération. Cela est

dû principalement à un changement de la méthodologie de calcul de RECYC-QUÉBEC (voir la section 3.4).

**Tableau 29 - Taux de mise en valeur globale de la MRC de La Vallée-de-l'Or par matière en 2013 et en 2022**

Matière résiduelle	Objectifs du plan d'action 2011-2015	Taux de mise en valeur MRC – 2013	Objectifs du plan d'action 2019-2024	Taux de mise en valeur MRC – 2022
Papier, carton, verre, métal, plastique	70 %	45 %	75 %	51 %
Matière organique	60 %	4 %	60 %	12 %
Boues municipales	60 %	100 %	60 %	100 %
Résidus de CRD	70 %	78 %	70 %	29 %
<i>Béton, brique, asphalte</i>	80 %	94 %	70%	53 %
<i>Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD</i>	70 %	46 %	70%	35 %

En somme, un effort supplémentaire sera requis pour atteindre la cible gouvernementale concernant les matières recyclables. Dans le cas des matières organiques, des progrès encore plus importants seront nécessaires pour atteindre la cible de 60 %, et ce, malgré une amélioration depuis 2013.

En ce qui concerne les données sur les matières des ICI et les résidus de CRD, celles-ci sont fondées sur les estimations de l'Outil d'inventaire. Il est probable que les données réelles pour ces secteurs, lorsqu'elles seront disponibles, présenteront un portrait plus précis de la situation de la MRC.

## 3.2 Secteur résidentiel

Le secteur résidentiel relève de la gestion de la MRCVO et des municipalités. Ainsi, les données de collecte fournies, de même que celles des écocentres, permettent de déterminer les quantités générées, récupérées et éliminées. Ce portrait des quantités est complété entre autres par les données d'élimination du MELCCFP et certaines estimations de l'Outil d'inventaire.

### 3.2.1 Résultats de l'inventaire

Le Tableau 30 présente les diverses matières du secteur résidentiel et leurs quantités. De façon globale, les ménages de la MRC de La Vallée-de-l'Or ont valorisé 46 % de leurs matières en 2022. Ce taux de récupération monte à 56 % lorsqu'on inclut les boues municipales.

**Tableau 30 - Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel en 2022**

Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	2 920 t	1 263 t	4 183 t	70 %
Métal	182 t	265 t	446 t	41 %
Plastique	459 t	974 t	1 433 t	32 %
Verre	766 t	337 t	1 102 t	69 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>4 326 t</b>	<b>2 839 t</b>	<b>7 164 t</b>	<b>60 %</b>
Résidus verts	818 t	1 286 t	2 105 t	39 %
Résidus alimentaires	351 t	2 560 t	2 911 t	12 %
Autres résidus organiques	149 t	2 010 t	2 159 t	7 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>1 319 t</b>	<b>5 856 t</b>	<b>7 175 t</b>	<b>18 %</b>
Véhicules hors d'usage	2 054 t	0 t	2 054 t	100 %
Textiles	213 t	457 t	670 t	32 %
Rejets centre de tri	0 t	646 t	646 t	0 %
Rejets centre de compostage	0 t	48 t	48 t	0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	N.D.	156 t	156 t	N.D.
Encombrants métalliques	957 t	96 t	1 053 t	91 %
Encombrants non-métalliques et autres	0 t	108 t	108 t	0 %
Résidus ultimes	0 t	0 t	0 t	S.O.
Balayures de rue	0 t	78 t	78 t	0 %
<b>SOUS-TOTAL (sans boues)</b>	<b>8 869 t</b>	<b>10 284 t</b>	<b>19 153 t</b>	<b>46 %</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	4 413 t mh	0 t mh	4 413 t mh	100 %
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
<b>TOTAL boues</b>	<b>4 413 t mh</b>	<b>0 t mh</b>	<b>4 413 t mh</b>	<b>100 %</b>
<b>GRAND-TOTAL (avec boues)</b>	<b>13 281 t mh</b>	<b>10 284 t mh</b>	<b>23 566 t mh</b>	<b>56 %</b>

La Figure 13, ci-dessous, montre les proportions respectives des catégories de matières les plus significatives au niveau de la génération des matières du secteur résidentiel, comme les matières organiques, les matières recyclables et les boues municipales.



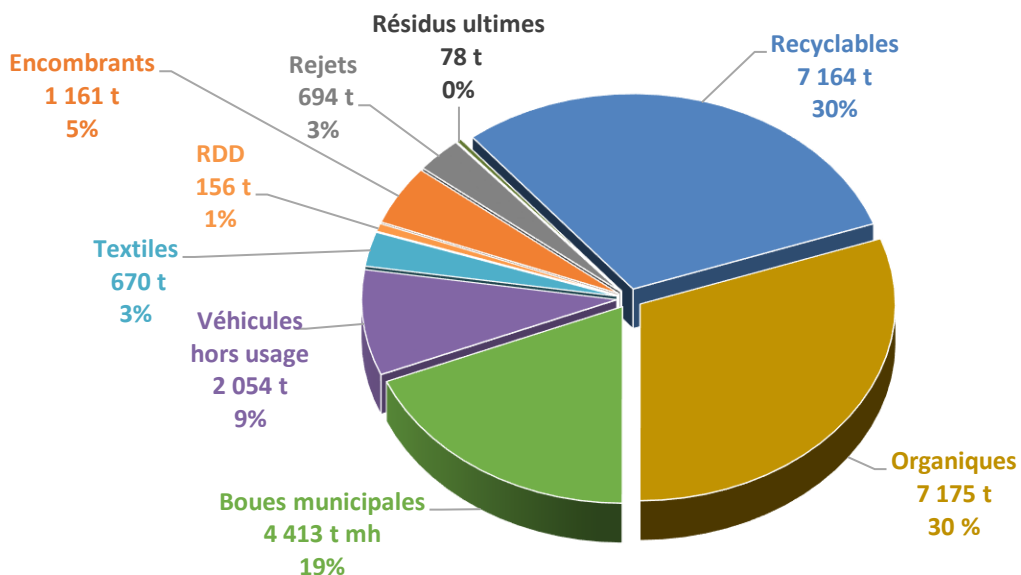


Figure 13 - Importance des matières dans les quantités générées

De plus, le Tableau 31 illustre les quantités récupérées, éliminées et générées pour deux matières qui requièrent une gestion particulière et dont la mise à jour est facultative dans le PGMR, soit les pneus usés et les contenants consignés. Ces deux matières font l'objet d'un tableau distinct.

Tableau 31 - Répartition des matières générées par le secteur résidentiel : pneus et contenants consignés

Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur
<b>Pneus</b>	<b>880 t</b>	<b>0 t</b>	<b>880 t</b>	<b>100 %</b>
<b>Contenants consignés</b>	<b>219 t</b>	<b>145 t</b>	<b>364 t</b>	<b>60 %</b>
Aluminium	97 t	43 t	140 t	69 %
Plastique	21 t	16 t	37 t	57 %
Verre	102 t	86 t	187 t	54 %

Du côté des matières de la collecte sélective, la Figure 14 montre des taux de récupération enviables pour le papier, le carton et le verre. Cela donne, pour le secteur résidentiel, un taux global de récupération des matières recyclables de 60 %, soit encore inférieur à la cible du plan d'action gouvernemental établie à 75 % d'ici 2023.

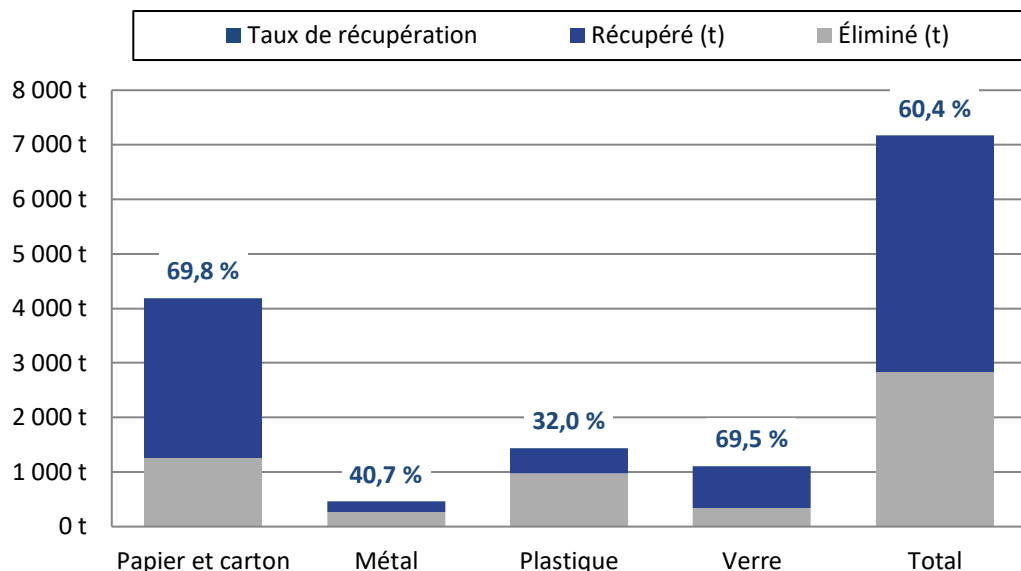


Figure 14 - Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération

Les taux de récupération des différentes matières organiques reflètent les matières récupérées par la collecte des matières organiques en bacs bruns, ainsi que par l'apport volontaire, le compostage domestique et la collecte des arbres de Noël (voir la Figure 15).

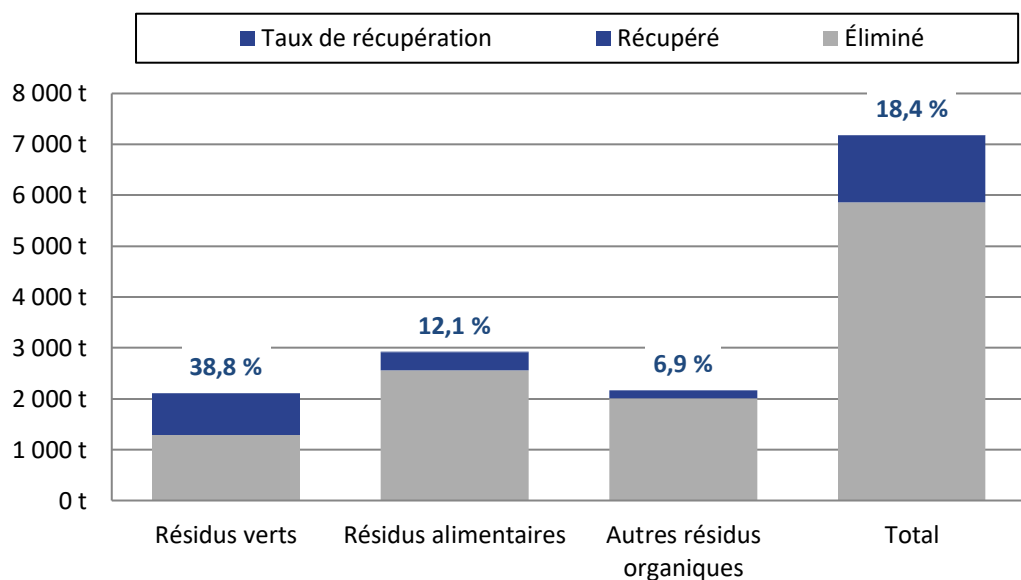


Figure 15 - Répartition des matières organiques et leur taux de récupération

En ce qui concerne les boues de stations d'épuration et celles des fosses septiques, leur recyclage est bien établi. Comme l'illustre la Figure 16, l'ensemble des boues sont valorisées en épandage agricole ou pour la restauration d'anciens sites miniers.

Les quantités de boues de stations d'épuration comptabilisées proviennent de la station mécanisée de Val d'Or. Pour ce qui est des stations à étangs aérés ou des autres stations mécanisées, les données des années antérieures ne sont pas disponibles. Ainsi, seule la quantité

de boues de la station mécanisée de Val-d'Or a été considérée pour l'inventaire.

Pour les boues de fosses septiques, celles acheminées à la principale station d'épuration de Val-d'Or sont incluses dans les quantités récupérées à la station.

Les quantités de boues sont comptabilisées en tonnes de matière humide (t mh) à 20% de siccité. Cela donne 4 413 t mh pour les boues de stations d'épuration.

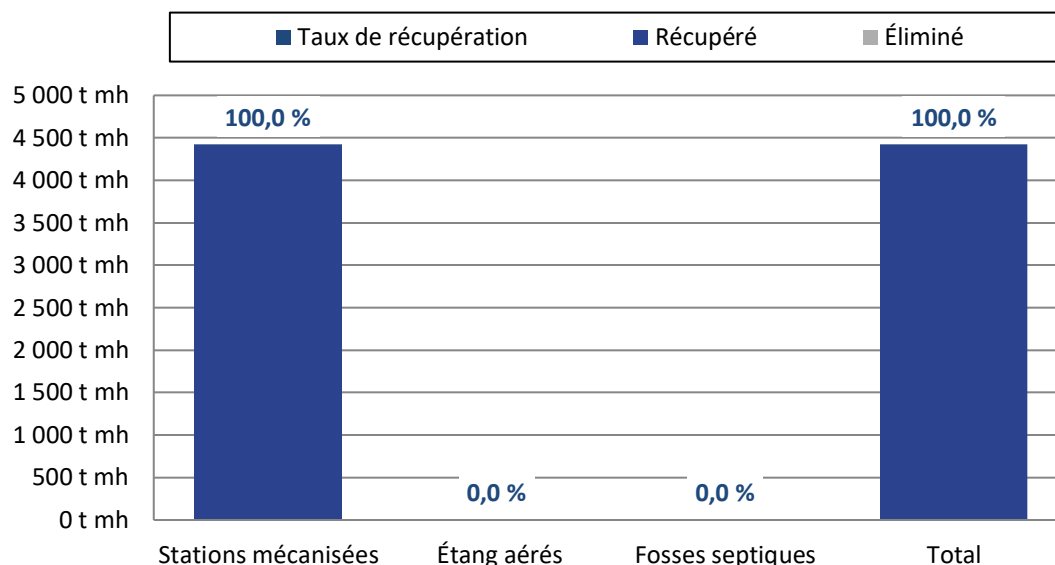


Figure 16 - Répartition des boues municipales

De façon générale, la récupération des matières par le secteur résidentiel a bien progressé, passant de 37 % à 46 % entre 2013 et 2022 (sans compter les boues municipales). La mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action de ce PGMR devrait permettre d'améliorer davantage la performance du secteur résidentiel.

### 3.3 Secteur ICI

Les matières générées par le secteur des ICI constituent 26 % de l'ensemble des matières générées sur le territoire. Il s'agit donc d'un secteur important, mais sur lequel la MRC et les municipalités ont souvent peu d'emprise. En effet, bien qu'une partie des ICI soient intégrés aux collectes municipales, les plus grands recourent habituellement à des contrats privés pour leurs collectes. Il s'agit donc d'un regroupement d'ICI assimilables au secteur résidentiel et d'ICI non desservies par les collectes municipales.

Comme il n'y a pas de données précises concernant les matières générées par les ICI, il faut recourir à l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour les estimer. L'Outil est fondé sur le bilan GMR des principaux secteurs d'activités au Québec. Ces résultats sont alors ajustés en fonction de l'importance des différents secteurs, en nombre d'employés, dans la MRC. Il faut toutefois rappeler que les données tirées de l'Outil d'inventaire demeurent des estimations. L'obtention éventuelle de données réelles du secteur des ICI permettrait de valider ou d'infirmer ces estimations.

Le Tableau 32 présente, dans le détail, les quantités estimées pour chaque type de matières. La liste des matières est incomplète du fait que, dans les grands ICI, certains résidus industriels sont éliminés ou récupérés directement ; ainsi, ces résidus échappent à la gestion de la MRC et des municipalités.

**Tableau 32 - Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI**

Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	3 821 t	3 130 t	6 950 t	55 %
Métal	343 t	426 t	769 t	45 %
Plastique	335 t	1 614 t	1 948 t	17 %
Verre	190 t	498 t	688 t	28 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>4 688 t</b>	<b>5 667 t</b>	<b>10 355 t</b>	<b>45 %</b>
Industries de transformation agroalimentaire	104 t	9 t	113 t	92 %
Résidus verts	0 t	431 t	431 t	0 %
Résidus alimentaires	0 t	3 003 t	3 003 t	0 %
Autres résidus organiques	0 t	624 t	624 t	0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>104 t</b>	<b>4 067 t</b>	<b>4 172 t</b>	<b>2 %</b>
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	701 t	701 t	0 %
Rejets de la collecte des MO des ICI	0 t	0 t	0 t	S.O.
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 413 t	1 413 t	0 %
Résidus ultimes	0 t	372 t	372 t	0 %
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>4 792 t</b>	<b>12 220 t</b>	<b>17 012 t</b>	<b>28 %</b>

La Figure 17 montre la proportion respective des différentes catégories de matières dans l'ensemble des quantités générées par les ICI. Selon les estimations de l'Outil, les matières recyclables de la collecte sélective représentent 61 % de l'ensemble des matières générées, tandis que les matières organiques constituent 25 % de l'ensemble.

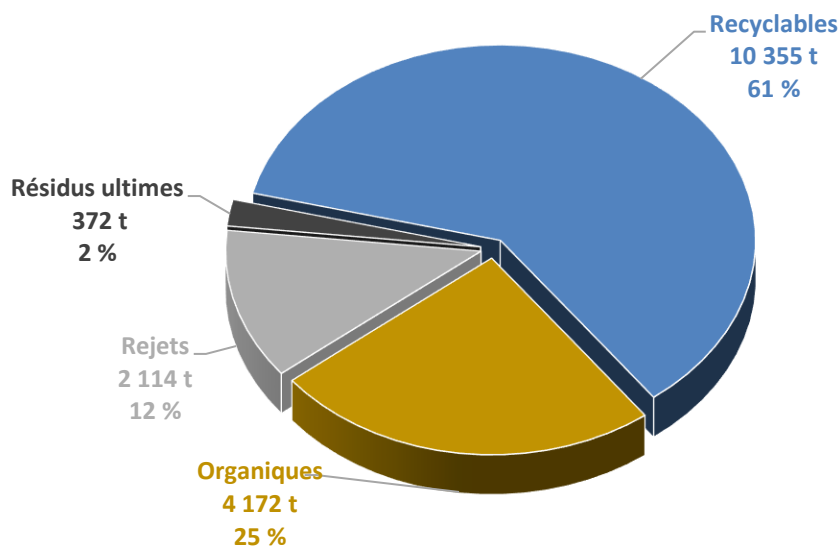


Figure 17 - Répartition des matières générées par le secteur ICI

En se basant sur les données estimées par l'Outil d'inventaire, le rendement des ICI dans la récupération des matières de la collecte sélective accuse un retard par rapport au secteur résidentiel. La Figure 18 illustre cette situation.

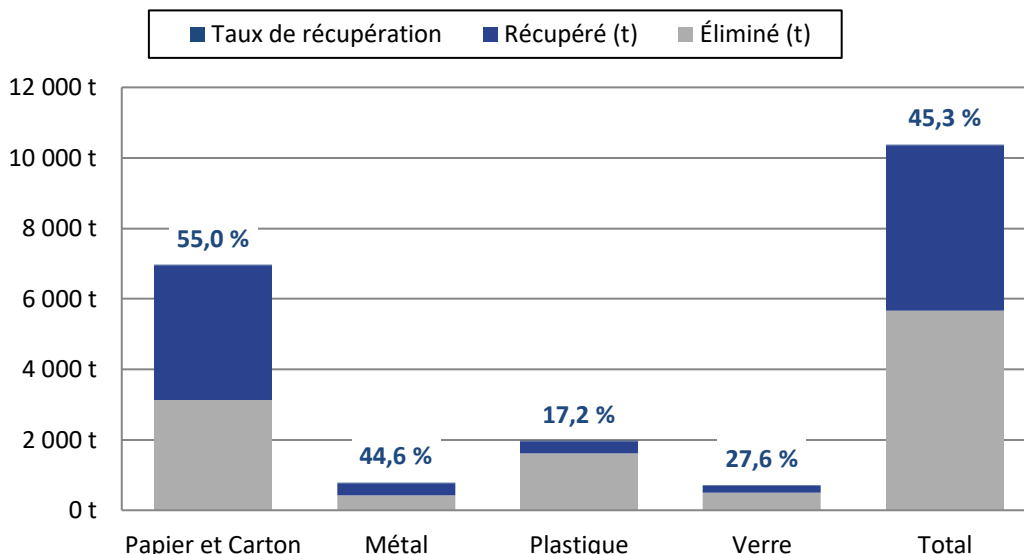


Figure 18 - Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées

Sur le plan de la gestion des matières organiques, l'Outil d'inventaire attribue une performance exemplaire à l'industrie agroalimentaire. Pour les autres ICI, d'après les estimations, le taux de récupération des matières organiques est très faible ; les quantités récupérées, s'il y a lieu, ne sont pas connues.

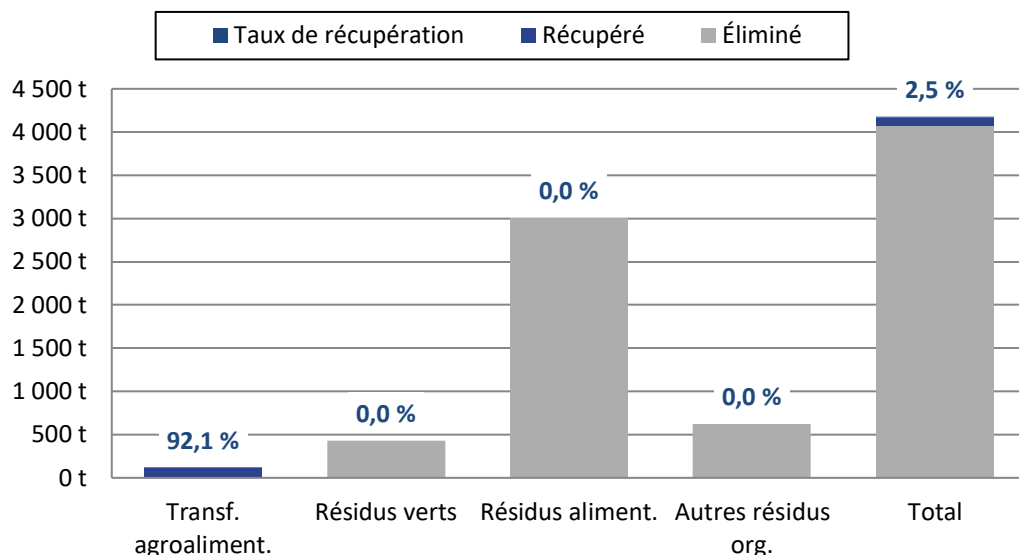


Figure 19 - Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées

Pour l'ensemble des matières, le secteur des ICI présente un taux de récupération de 28 %. Si les estimations de l'Outil d'inventaire sont exactes, les ICI devront améliorer fortement leur performance afin de contribuer à l'atteinte des cibles gouvernementales de recyclage tel qu'énoncées dans le Plan 2019-2024 de la PQGMR.

### 3.4 Secteur de la CRD

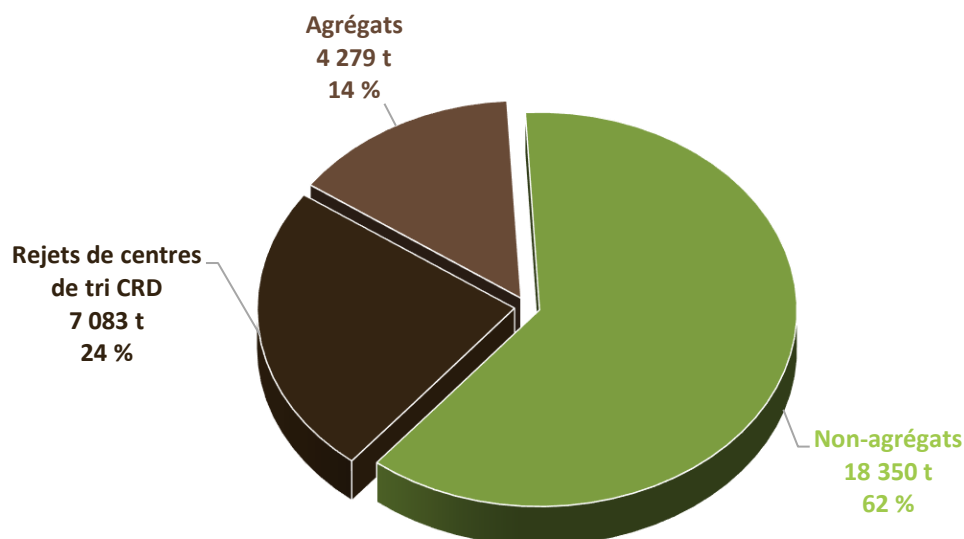
Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) comprend l'ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux des ICI et les grands chantiers. Comme il y a peu de données de collecte ou de récupération pour les résidus de CRD, les quantités sont estimées à l'aide de l'Outil d'inventaire.

Les résidus de CRD sont composés, d'une part, d'agrégats comme la brique, le béton et l'asphalte. D'autre part, l'ensemble des autres résidus de CRD, tel qu'illustré au Tableau 33, composent les non-agrégats. Ce tableau montre les estimations de résidus de CRD récupérés, éliminés et générés sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

**Tableau 33 - Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD en 2022**

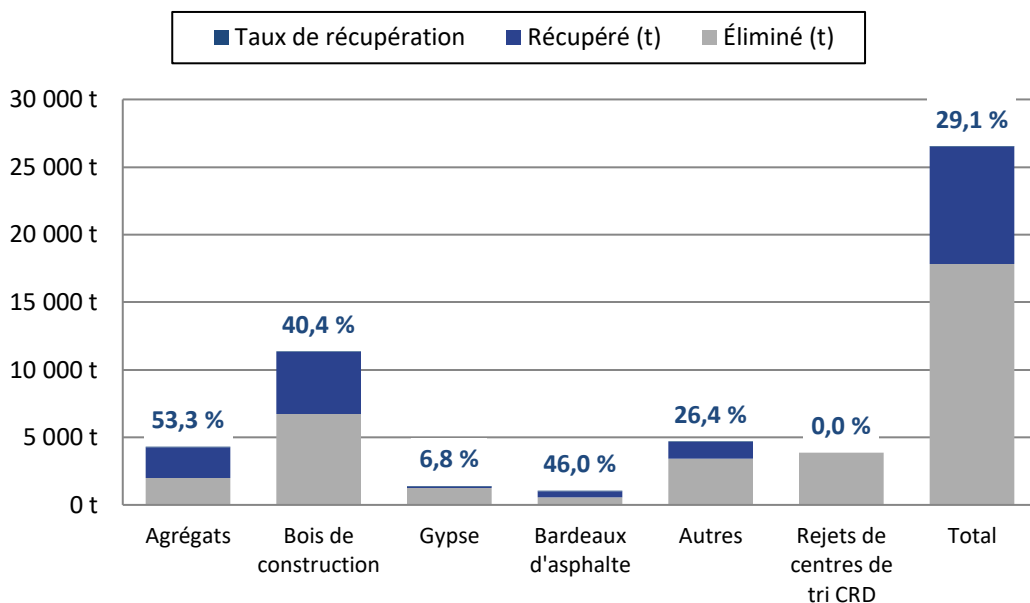
Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Usages en lieu d'enfouissement	Généré (t)	Taux de mise en valeur
<b>Agrégats</b>	<b>2 281 t</b>	<b>1 998 t</b>	<b>N.A.</b>	<b>4 279 t</b>	<b>53 %</b>
<b>Non-agrégats</b>	<b>6 363 t</b>	<b>11 987 t</b>	<b>N.A.</b>	<b>18 350 t</b>	<b>35 %</b>
Bois de construction	4 578 t	6 750 t	N.A.	11 328 t	40 %
Gypse	93 t	1 274 t	N.A.	1 367 t	7 %
Bardeaux d'asphalte	466 t	545 t	N.A.	1 011 t	46 %
Autres	1 226 t	3 418 t	N.A.	4 644 t	26 %
<b>Rejets de centres de tri CRD</b>	<b>N.A.</b>	<b>3 858 t</b>	<b>3 225 t</b>	<b>7 083 t</b>	<b>S.O.</b>
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>8 644 t</b>	<b>17 843 t</b>	<b>3 225 t</b>	<b>29 712 t</b>	<b>29 %</b>

La Figure 20 illustre l'importance des non-agrégats dans le tonnage de résidus de CRD. En effet, le bois de construction compte pour près d'un tiers du tonnage des résidus de CRD générés, ou plus de la moitié des matières récupérées.



**Figure 20 - Répartition des matières générées par le secteur CRD en 2022**

La Figure 21 montre le taux de récupération estimé pour chacune des catégories de résidus de CRD. Ces taux ont apparemment diminué de façon importante sur le territoire de la MRC depuis 2013. Il s'agit toutefois du résultat d'un changement méthodologique dans l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. En effet, les agrégats des grands chantiers routiers, qui représentent un tonnage important et dont le taux de récupération est très élevé, ne sont plus comptabilisés dans l'inventaire des matières résiduelles des PGMR.



\* Il y a 3 225 t de rejets des centres de tri de CRD qui sont utilisées en lieu d'enfouissement, donc qui ne sont considérés ni comme récupérés ni comme éliminés.

**Figure 21 - Taux de récupération des divers résidus CRD**

Les quantités éliminées calculées par l'Outil d'inventaire ne concorde pas avec les données d'élimination du MELCCFP. Selon le ministère, 7 695 tonnes de résidus de CRD ont été éliminées en 2021, tandis que l'estimation de l'Outil d'inventaire se chiffre autour de 17 850 tonnes. Il est possible que la répartition des matières entre les secteurs résidentiel, ICI et CRD par le MELCCFP donne parfois lieu à jeu de vases communicants. Par ailleurs, le total éliminé estimée par l'Outil est d'environ 40 348 tonnes, tandis que celui du ministère pour 2021 est de 37 022.

L'un des défis à relever, dans le cadre du plan d'action, consistera à développer une meilleure connaissance du secteur de la CRD et de la destination finale des matières.

### 3.5 Éléments méthodologiques et précisions

Autant que possible, la mise à jour de l'inventaire est fondée sur les quantités de matières résiduelles fournies par les municipalités, la MRC, les écocentres, les centres de tri et d'autres organismes œuvrant en récupération. Du côté de l'élimination, il est possible de recourir aux données des lieux d'enfouissement ainsi qu'à celles du MELCCFP.

C'est ainsi que l'inventaire du secteur résidentiel est essentiellement fondé sur les données réelles de collectes.

Pour les secteurs des ICI et des résidus de CRD, toutefois, il est plus difficile d'obtenir des données réelles. C'est pourquoi l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC est utilisé. Cet Outil repose sur les données de caractérisation obtenues par RECYC-QUÉBEC. Il s'agit entre autres de l'Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2018, du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec et d'études nord-américaines. Ainsi, il est possible de pondérer les résultats de l'Outil en fonction de l'importance des différents secteurs économiques dans une MRC. L'Outil suppose, toutefois, que la génération et la récupération des matières résiduelles de l'industrie textile d'une MRC, par exemple, sera comparable à celle de l'ensemble du Québec. Afin de valider cette hypothèse, des enquêtes spécifiques ont été menées auprès de



grands générateurs de matières sur le territoire. Cependant, peu de réponses ont été obtenues des ICI consultés.

Le Tableau 34 indique les principales sources d'information utilisées pour la mise à jour de l'inventaire des matières résiduelles.

**Tableau 34 - Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées pour l'année 2022**

Secteur	Sources
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données des collectes municipales (bons de pesée pour les déchets, matières recyclables et collectes spéciales)</li> <li>Données des écocentres (partiellement accessibles)</li> <li>Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2022</li> <li>Sommaire du rôle d'évaluation foncière (pour alimenter l'Outil)</li> <li>Données des municipalités sur les quantités de boues d'épuration et de fosses septiques vidangées et mesurées</li> <li>MELCCFP, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</li> <li>RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique - Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, 2022.</li> </ul>
ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2022</li> <li>Statistique Canada. Emploi selon l'industrie</li> <li>Solinov, Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013</li> <li>RECYC-QUÉBEC – Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec</li> <li>MELCCFP, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</li> <li>RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique sur l'outil d'inventaire des PGMR version 2022</li> </ul>
CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2022</li> <li>Institut de la statistique Québec - Profils statistiques par région et MRC géographiques.</li> <li>Institut de la statistique du Québec - Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec</li> <li>Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020</li> <li>Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec</li> <li>MELCCFP, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</li> <li>RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique sur l'outil d'inventaire des PGMR version 2022</li> </ul>

## Chapitre 4 - Diagnostic territorial, orientations et objectifs

---

Le présent chapitre vise à formuler des constats à la suite de l'analyse du portrait actuel et de l'inventaire des matières résiduelles afin de cibler les enjeux qui touchent particulièrement la MRCVO. Les orientations et objectifs du PGMR seront définis en fonction de ces enjeux particuliers et des cibles de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

### 4.1 Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020

Plusieurs constats se dégagent du bilan des mesures planifiées dans le PGMR applicable à la période 2016-2020. Les mesures visant la réduction, la réutilisation et le recyclage sont en majeure partie réalisées. Il reste quelques mesures en attente ou en cours de réalisation concernant l'utilisation d'un type de bac roulant obligatoire pour toutes les matières ou encore les points de dépôt de résidus domestique dangereux (RDD).

Les mesures visant les matières organiques sont toutes réalisées : il s'agit, par exemple, de l'implantation de la collecte en bacs bruns pour le secteur résidentiel et la sensibilisation au compostage domestique.

Les mesures concernant les industries, commerces et institutions (ICI) sont partiellement réalisées. En effet, certaines sont encore en cours, telles que des campagnes publicitaires à l'intention des ICI et le développement de formations spécifiques pour les ICI.

Les actions qui concernent les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) sont majoritairement non réalisés. La seule mesure mise en œuvre concerne l'obligation d'effectuer le tri, le recyclage ou la valorisation des CRD dans le cas de devis de la MRC de La Vallée de l'Or.

Tableau 35 - Réalisation des mesures du PGMR 2016-2020

No	Description sommaire des mesures	Type	Échéance	Degré de réalisation
1.1	Inciter les organisations municipales à considérer le bannissement des bouteilles d'eau, des gobelets à café non recyclables et d'autres produits jetables au niveau interne	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2020	Réalisée
1.2	Inciter les élus à instaurer des conseils sans papier dans les municipalités	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2019	Réalisée
1.3	Tenir des rencontres de CCE et de CVE-LET sans papier et proposer aux autres comités à l'interne de la MRCVO de faire de même	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2018	Réalisée
1.4	Établir une politique de gestion des matières résiduelles assortie d'une politique d'achat favorisant les 3RV à l'interne de la MRCVO et inciter les municipalités à faire de même	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2017-2024	En cours de réalisation
1.5	Inciter les municipalités à diffuser les bons coups de réduction des déchets dans leurs bulletins municipaux	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2020	Réalisée
1.6	Favoriser l'accès à la collecte des encombrants	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2019	Réalisée
1.7	Planifier la collecte des encombrants pour que les items fonctionnels puissent être récupérés et réutilisés	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-n/a	Réalisée (projets pilotes) Option non retenue

**Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Vallée-de-l'Or 2024-2031**

No	Description sommaire des mesures	Type	Échéance	Degré de réalisation
1.8	Récupérer davantage dans les entrepôts de meubles des écocentres	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2017-2023	Réalisée
1.9	Étudier la possibilité de rendre obligatoire l'utilisation de bacs roulants pour l'ensemble des matières résiduelles	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2022	En attente de réalisation
1.10	Étudier la possibilité d'implanter un centre régional de tri des matières recyclables	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2017-n/a	Non retenue
1.11	Interdire le dépôt de matières recyclables dans les déchets et le dépôt de déchets dans les matières recyclables	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2022	Non retenue
1.12	Interdire le dépôt de résidus domestiques dangereux (RDD) dans les déchets	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2022	En attente de réalisation
1.13	Que la MRCVO intervienne auprès du gouvernement et des instances appropriées pour soutenir l'instauration de lois réduisant le suremballage et pour interdire l'utilisation et la vente de plastique numéro 6 et de styromousse	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2021	En attente de réalisation
1.14	Que la MRCVO intervienne auprès du gouvernement pour soutenir la consignation des bouteilles en plastique	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2022	Non retenue
1.15	Effectuer une vigie des initiatives de recyclage des matières problématiques (plastique numéro 6, bardeau d'asphalte, gypse, plastiques agricoles, etc.) et de l'ensemble des innovations relatives à la GMR	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016	Réalisée
1.16	Créer des partenariats avec les institutions d'enseignement ou avec des entreprises pour établir des concours, des bourses ou des programmes de recherche en lien avec le recyclage et/ou la valorisation des matières résiduelles	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2018	Réalisée

Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Vallée-de-l'Or 2024-2031

No	Description sommaire des mesures	Type	Échéance	Degré de réalisation
1.17	Faire appel à la population pour des idées en GMR	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2022	En cours de réalisation
1.18	Considérer la possibilité d'augmenter le nombre de points de dépôt pour certains RDD	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2020	En cours de réalisation
1.19	Mandater un organisme ou une firme spécialisée pour effectuer une caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel pour mieux connaître la performance locale	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2022	En attente de réalisation
1.20	Poursuivre la concertation en GMR sur son territoire et collaborer à des projets en GMR régionaux	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2017	Réalisée
2.1	Offrir une collecte des résidus organiques : implantation résidentielle, multilogements et ICI.	Mesure visant la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage	2016-2022	Résidentiel : réalisée Multilogements et ICI : en cours de réalisation
2.2	Promouvoir le compostage domestique	Mesures visant les matières organiques putrescibles	2016	En cours de réalisation
2.3	Favoriser l'accès à la valorisation des résidus verts	Mesures visant les matières organiques putrescibles	2020	Réalisée
2.4	Promouvoir l'herbicyclage auprès de la population en partenariat avec les municipalités	Mesures visant les matières organiques putrescibles	2016-2018	Réalisée
2.5	Inciter les municipalités à faire l'inventaire des fosses septiques sur leur territoire	Mesures visant les matières organiques putrescibles	2016-2021	Réalisée

**Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Vallée-de-l'Or 2024-2031**

No	Description sommaire des mesures	Type	Échéance	Degré de réalisation
3.1	Engager une ressource responsable de sensibiliser et d'accompagner les ICI pour l'application des 3RV selon leurs besoins particuliers	Mesures visant les matières organiques putrescibles	2016-2018	Réalisée
3.2	Mandater un organisme ou une firme spécialisée pour effectuer une caractérisation des matières résiduelles des ICI et des entreprises en CRD et pour définir leurs besoins et leurs attentes	Mesures visant les industries, commerces et institutions (ICI)	2016-2023	En attente de réalisation
3.3	Étudier la faisabilité de mettre en place des incitatifs et/ou des pénalités visant à favoriser le tri et la réduction des déchets chez les ICI	Mesures visant les industries, commerces et institutions (ICI)	2018-2022	En cours de réalisation
3.4	Effectuer des campagnes publicitaires à l'intention des ICI	Mesures visant les industries, commerces et institutions (ICI)	2018-2023	En attente de réalisation
3.5	Développer des formations spécifiques aux ICI	Mesures visant les industries, commerces et institutions (ICI)	2017-2021	En attente de réalisation
3.6	Développer un outil de communication pour mettre en valeur les bons coups des ICI	Mesures visant les industries, commerces et institutions (ICI)	2016-2019	Réalisée
3.7	S'associer avec les différentes associations sectorielles et autres partenaires pour joindre les ICI (ex. : Chambres de commerce, Ordres professionnels, Associations syndicales, Conseils d'administration, etc.)	Mesures visant les industries, commerces et institutions (ICI)	2018-2019	Réalisée
3.8	Suivre, colliger et diffuser les programmes externes concernant la gestion des matières résiduelles offerts aux ICI	Mesures visant les industries, commerces et institutions (ICI)	2018	Réalisée
3.9	Inciter les municipalités et les ICI à se doter de contenants compartimentés dans les lieux publics afin de trier les matières résiduelles (déchets, recyclage et, idéalement, compostage)	Mesures visant les industries, commerces et institutions (ICI)	2017-2022	En attente de réalisation
3.10	Évaluer les solutions possibles pour une meilleure gestion des huiles de cuisson usées sur l'ensemble du territoire et implanter les solutions retenues	Mesures visant les industries, commerces et institutions (ICI)	2016-2018	Réalisée

Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Vallée-de-l'Or 2024-2031

No	Description sommaire des mesures	Type	Échéance	Degré de réalisation
4.1	Étudier la possibilité de développer un centre de tri régional des CRD	Mesures visant les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	2017-2022	En attente de réalisation
4.2	Développer un service de vente de matériaux de CRD récupérés (conditionnel à l'implantation d'une solution de tri)	Mesures visant les résidus de CRD	2018-2022	En attente de réalisation
4.3	Demander un avis juridique concernant la modification des règlements municipaux afin d'y intégrer l'obligation de recycler ou de valoriser les résidus de CRD pouvant l'être pour obtenir un permis de construction, de rénovation ou de démolition et modifier les règlements municipaux selon les résultats de cet avis juridique	Mesures visant les résidus de CRD	2016-2022	En attente de réalisation
4.4	Exiger le tri et le recyclage ou la valorisation de résidus de CRD dans le cas des devis de la MRCVO et demander aux municipalités de faire de même	Mesures visant les résidus de CRD	2016-2017	Réalisée
4.5	Étudier la possibilité d'utiliser les résidus de bois comme biocombustible pour alimenter les installations de la MRCVO en énergie et/ou en chauffage	Mesures visant les résidus de CRD	2018-2021	Non retenue
4.6	Proposer aux municipalités et au bureau régional du ministère des Transports d'utiliser les résidus d'agrégats dans la construction de chemins	Mesures visant les résidus de CRD	2016-n/a	Non retenue
4.7	Rendre les résidus d'agrégats disponibles pour les particuliers qui souhaiteraient en utiliser	Mesures visant les résidus de CRD	2017-n/a	Non retenue
4.8	Que la MRCVO intervienne auprès du gouvernement pour soutenir la fabrication et l'utilisation de palettes consignées et/ou avec un contenu recyclé (bois ou plastique)	Mesures visant les résidus de CRD	2016-2022	En attente de réalisation
4.9	Se procurer des conteneurs transrouliers compartimentés permettant le tri des matériaux de CRD directement sur un chantier et en faire la location	Mesures visant les résidus de CRD	2017-2022	En attente de réalisation

## Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Vallée-de-l'Or 2024-2031

No	Description sommaire des mesures	Type	Échéance	Degré de réalisation
5.1	Mettre à jour le plan de communication quinquennal du Service de l'environnement de la MRCVO pour optimiser les efforts en ISÉ	Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)	2016-2022	En cours de réalisation
5.2	Produire et diffuser un bilan annuel sur l'évolution de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR et l'atteinte des objectifs fixés	Mesures d'ISÉ	2016-2022	En cours de réalisation



## 4.2 Orientations et objectifs nationaux

Les grandes orientations et les objectifs en gestion des matières résiduelles sont énoncés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et son plan d'action 2019-2024. L'objectif fondamental de la politique est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Pour ce faire, la PQGMR est axée sur les orientations suivantes :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

À l'échelle de chaque MRC, ces enjeux se traduisent par la contribution à l'atteinte des objectifs inscrits dans le Plan d'action 2019-2024. La cible temporelle pour l'atteinte des objectifs est l'année 2023 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant chaque année;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60% des matières organiques putrescibles (résidus alimentaires, résidus verts et boues municipales);
- Recycler 70% des résidus de construction, rénovation et démolition

De plus, les PGMR doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) publiée en 2020 :

- Instaurer la gestion de la matière organique (MO) sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025;
- Recycler 70% des MO ciblés d'ici 2030.

Le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC prévoit toutefois la prise en compte des réalités régionales dans l'atteinte de ces objectifs. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'un objectif peut être devancée ou reportée pour tenir compte de la situation de la MRC.

## 4.3 Problématiques et enjeux régionaux

Certains enjeux en gestion des matières résiduelles doivent être pris en considération, à l'échelle régionale, avant d'élaborer les mesures du plan d'action.

### 4.3.1 Constats sur le territoire de la MRC

Le bilan des mesures du précédent PGMR permet d'établir un état des lieux des avancées en gestion des matières résiduelles, mais aussi des éléments à bonifier dans la GMR de la MRC de La Vallée-de-l'Or. Cette étape contribue à identifier des constats qui vont orienter l'élaboration du plan d'action.

## Analyse FFOM

Le portrait réalisé de la gestion des matières résiduelles (GMR) de la MRCVO a permis de mettre en évidence, d'une part, les forces et les faiblesses, et d'autre part, les opportunités et les menaces du système actuel. Le Tableau 36 résume, pour la MRC et ses municipalités, les forces sur lesquelles elles peuvent compter et les faiblesses dont il faudra atténuer les impacts.

**Tableau 36 - Forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles**

Forces	Faiblesses
Déclaration de compétences en faveur de la MRC (services harmonisés)	Éloignement du centre de tri des matières recyclables (Gatineau)
Installations de GMR sur le territoire (LET, centre de transbordement, plateforme de compostage, etc.)	Aucun agrandissement possible du LET à sa fin de vie en 2036
Extension de la collecte de porte-en-porte des matières organiques aux multilogements et ICI	D'après les estimations, faible performance de secteur des ICI en récupération des matières recyclables et des matières organiques
Collaboration avec les deux communautés autochtones et des municipalités hors-MRC concernant l'accès au centre de transbordement des matières recyclables ou au LET	Peu de débouchés régionaux pour le recyclage des résidus de CRD dans la MRC ou à l'extérieur
Accès à un écocentre dans chacun des trois pôles démographiques de la MRC	
OBNL impliqués dans le réemploi d'électroménagers, jouets, vêtements, etc.	
Programme de gestion des boues de fosses septiques	
Site de traitement des boues de fosses septiques desservant la région Abitibi-Témiscamingue	

Par ailleurs, le Tableau 37 présente une synthèse des aspects extérieurs qui peuvent influencer sur les mesures visant à bonifier le système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRCVO.

**Tableau 37 - Opportunités et menaces visant le système actuel de GMR**

Opportunités	Menaces
Modernisation du système de collecte sélective et consigne élargie	Élimination des résidus de CRD accumulés qui ne trouvent pas de débouchés
Implantation de la REP des appareils de réfrigération/congélation/climatisation et électroménagers	Réticence des ICI et des multilogements à participer à la collecte des matières organiques
REP des produits agricoles (plastiques, etc.)	
Développement de synergies industrielles à l'échelle régionale	
Renforcement de la collaboration afin d'améliorer la GMR des communautés de Lac-Simon et de Kitcisakik	
Évaluation des options d'élimination à long terme	

### 4.3.2 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Le secteur résidentiel et les ICI assimilables de la MRCVO ont éliminé un peu plus de 15 000 tonnes de déchets en 2022. En ajoutant les déchets des ICI collectés en conteneurs, cela revient à environ 23 000 tonnes en 2019. La même année, le LET de l'Enviroparc a enfoui 43 000 tonnes, car les déchets d'industries non incluses dans la collecte municipale et ceux d'entrepreneurs en CRD y sont également éliminés à raison d'environ 20 000 tonnes par année.

Le lieu d'enfouissement technique appartenant à la MRCVO a une capacité résiduelle de 835 128 tonnes, ce qui permet d'anticiper sa fermeture à compter de 2036<sup>9</sup>. Ainsi, le LET de l'Enviroparc dispose d'une capacité suffisante pour répondre aux besoins de la MRCVO pour les treize prochaines années. En outre, les mesures prévues dans le plan d'action de ce PGMR, notamment la consolidation de la collecte des matières organiques et le recyclage des résidus de CRD, pourraient permettre d'étirer la durée de vie du LET au-delà de 2040. La MRCVO a d'ailleurs déjà observé un allongement de la durée de vie des cellules d'enfouissement, celles-ci ayant presque doublé depuis la mise en service du LET<sup>10</sup>.

Néanmoins, vu l'impossibilité d'agrandir le LET de l'Enviroparc à l'épuisement de sa capacité résiduelle, la MRCVO peut envisager diverses solutions à long terme. Il s'agit, par exemple, de l'aménagement d'un LET sur son territoire qui serait opérationnel après 2040 ou d'une solution d'élimination partagée avec une ou plusieurs autres MRC de la région.

### 4.3.3 Droit de regard

La MRCVO a inscrit dans son PGMR l'interdiction de l'élimination de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Ce droit de regard s'appliquerait aux nouveaux lieux d'élimination ainsi qu'aux agrandissements de lieux d'élimination lorsque leur capacité autorisée est atteinte.

En contrepartie, la MRCVO n'exporte pas de matières résiduelles dans des lieux d'élimination des MRC voisines. La MRCVO réaffirme ainsi qu'elle désire être responsable de ses propres matières résiduelles. Le droit de regard inscrit au PGMR de la MRCVO n'a toutefois pas encore été mis en vigueur par règlement.

La situation de la Ville de Lebel-sur-Quévillon fait cependant exception, car son lieu d'enfouissement en tranchée est situé sur le territoire de la MRCVO, plus précisément près de la route 113 dans le nord-ouest de Senneterre-ville. Celui-ci demeure toutefois la responsabilité de la Ville de Lebel-sur-Quévillon et n'accueille pas de matières en provenance de la MRCVO. La Ville de Lebel-sur-Quévillon prévoit d'ailleurs la construction d'un nouveau LEET sur son territoire étant donné que la durée de vie du LEET actuel achève.

---

<sup>9</sup> MELCCFP, 2019. *Synthèse des capacités résiduelles des lieux d'enfouissement technique* au 31 décembre 2019 et BAPE, 2022. *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*, Rapport 364.

<sup>10</sup> Stantec, 2023. Rapport annuel – Lieu d'enfouissement technique de la MRC de La Vallée-de-l'Or – Année 2022.

## Chapitre 5 - Plan d'action du PGMR

### 5.1 Orientations et objectifs de la MRC

Le Tableau 38 présente le bilan des résultats atteints par la MRC en 2016 et en 2022 et les cibles visées d'ici 2023 en vertu du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR. Pour les fins de la comparaison avec l'objectif de kilogrammes de déchets éliminés par habitant, les données d'élimination du MELCCFP ont été utilisées. Les autres données relèvent des collectes municipales et de l'Outil d'inventaire.

**Tableau 38 - Bilan des résultats de la MRC entre 2016 et 2022**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	PERFORMANCE DE LA MRC (2016)	OBJECTIFS 2015 (PLAN D'ACTION 2011-2015)	PERFORMANCE DE LA MRC (2022)	OBJECTIFS 2023 (PLAN D'ACTION 2019-2024)
Élimination Kg/habitant/an	663	700	879 (2021)	525
Matières recyclables récupérées	48 %	70 %	51 %	75 %
Matières organiques putrescibles récupérées (excluant les boues)	3 %	60 %	12 %	60 %
Résidus de CRD récupérés	78 %	70 %	29 %*	70 %

\*En vertu d'un nouveau mode de calcul excluant les agrégats des grands chantiers routiers.

Des efforts supplémentaires seront requis afin d'atteindre les cibles gouvernementales dans chacune des catégories. Les mesures du plan d'action de ce PGMR vont dans ce sens.

### 5.2 Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC

Les orientations et les objectifs proposés ont été identifiés en tenant compte des résultats du diagnostic territorial de la MRCVO. Ils visent à consolider les initiatives de saine gestion des matières résiduelles sur le territoire, mais aussi à répondre à des points de vulnérabilités identifiés dans la section précédente. Tel que mentionné, l'échéance pour l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR a été adapté en fonction de la réalité du territoire.

**Tableau 39 - Orientations et objectifs du plan d'action du PGMR**

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
1. Améliorer la GMR en priorisant les 3RV	Diminuer la quantité de matières éliminées à 525 kg par habitant d'ici 2030
2. Gérer les matières organiques putrescibles sur 100% du territoire de la MRC	Recycler 60% des matières organiques putrescibles d'ici 2030 et 70% des matières visées par la SVMO d'ici 2031
3. Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI	Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
4. Acquérir les connaissances sur le flux des résidus de CRD et favoriser leur recyclage	Recycler 70% des résidus de CRD d'ici 2030

### 5.3 Mesures du plan d'action 2024-2031

Le plan d'action de la MRCVO présente les mesures, les moyens de leur mise en œuvre, les indicateurs de performance ainsi que l'échéancier de réalisation et les coûts estimés des mesures. Ainsi, la MRCVO visent l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 du gouvernement du Québec. Toutefois, plusieurs années de mise en œuvre des mesures du PGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte.

Les objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique sont également pris en compte. Cela comprend la desserte de 100% du secteur résidentiel et des ICI assimilables en gestion des matières organiques, selon les critères applicables en fonction de la taille des municipalités (collecte de porte en porte, apport volontaire ou compostage domestique et communautaire).

Le Tableau 40 présente le détail des mesures du plan d'action, entre autres l'organisme responsable de la mise en œuvre de chaque mesure. Un tableau plus détaillé des mesures, incluant le secteur d'intervention et le type de mesure, se trouve à l'Annexe 4. De plus, le tableau de l'Annexe 5 présente la distribution des coûts pour chaque année d'application du plan d'action.

Outre les coûts estimés de mise en œuvre du plan d'action, le MRC de La Vallée-de-l'Or, ainsi que ses municipalités, anticipent également des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles, comme la redistribution de la redevance à l'élimination ainsi que le régime de compensation des coûts municipaux de collecte sélective (RCSM). Le détail des revenus anticipés est présenté au Tableau 42 ainsi qu'à l'Annexe 6.

Les années d'application des mesures du plan d'action débutent le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et prennent fin le 30 septembre de l'année suivante.

Tableau 40 - Plan d'action 2024-2031

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RESPONSABLES (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
					MRCVO	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 1 : Améliorer la GMR en priorisant les 3RV</b>											
<b>Diminuer la quantité de matières éliminées à 525 kg par habitant d'ici 2030</b>											
<b>A - Poursuivre la mise en œuvre des mesures de réduction à la source de façon à réduire la quantité de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel et les ICI de 10% d'ici 2030</b>	1	Maintenir le programme de subvention à l'achat produits d'hygiène durables	<p>Informar les citoyens des subventions disponibles pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène féminine</p> <p>Effectuer une veille annuelle des articles réutilisables produits localement et considérer les suggestions des citoyens pour étendre le programme de subvention</p> <p>Subventionner l'achat des produits couverts par le programme</p>	<p>Moyen de communication utilisé pour informer les citoyens des subventions disponibles</p> <p>Liste des produits locaux et suggestions des citoyens considérés pour étendre le programme</p> <p>Nombre et montants des subventions octroyées (par municipalité)</p>	◊	●		2024	7	122 100 \$	17 400 \$
	2	Poursuivre le bannissement des produits à usage unique dans les édifices municipaux-	<p>Réaliser un diagnostic des édifices municipaux pour identifier les produits à bannir</p> <p>Trouver des alternatives réutilisables aux produits identifiés</p> <p>Remplacer les produits à usage unique identifiés par leur alternative réutilisable</p>	<p>Nombre d'édifices municipaux ayant réalisé un diagnostic</p> <p>Nombre de produits à usage unique identifiés</p> <p>Nombre de catégories de produits à usage unique interdits dans les établissements municipaux et remplacés par des alternatives réutilisables</p> <p>Quantité estimée de matières détournées de l'élimination</p>	●	◊		2025	3	19 600 \$	6 500 \$
	3	Renforcer l'apport volontaire des objets destinés au réemploi pour les citoyens	<p>Aménager des espaces de dépôt à l'abri des intempéries, en collaboration avec les organismes de réemploi, pour les meubles usagés</p> <p>Produire et diffuser une liste des entreprises de réemploi sur le territoire de la MRC</p>	<p>Nombre de points de dépôt aménagés pour l'apport volontaire de meubles usagés</p> <p>Moyens de diffusion de la liste des entreprises de réemploi</p>	◊	●	●	2026	3	62 400 \$	20 800 \$
<b>B - Poursuivre et bonifier les initiatives de réemploi sur le territoire</b>	4	Développer des activités de réemploi et de réparation sur le territoire: vente de garage, friperies, magasin d'articles usagés, écocentres, ateliers de réparation, etc.	<p>Aménager des espaces dédiés à la réparation dans les écocentres</p> <p>Mettre en place des «Réparothon» ou «café-réparation» en donnant l'option de réparer sur place des articles apportés à l'écocentre (ex: atelier de travail du bois utilisant des petits meubles dont le revêtement est abîmé ou des pièces doivent être remplacées)</p> <p>Établir des kiosques de réparation lors des événements</p> <p>Diffuser de l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités et MRC</p>	<p>Nombre d'espaces dédiés à la réparation ayant été aménagés</p> <p>Nombre d'activités organisées en lien avec le réemploi</p> <p>Nombre de kiosques de réparation organisés lors des événements</p> <p>Nombre de publications en lien avec les activités de réparation et de réemploi</p>	●	◊		2025	6	284 000 \$	47 300 \$
	5	Poursuivre les commandites d'événements écoresponsables sur le territoire de la MRC	<p>Diffuser un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables</p> <p>Offrir aux organisateurs le prêt ou la location d'équipement événementiel (îlots de tri, vaisselle réutilisable, etc.)</p> <p>Faire la promotion des événements écoresponsables organisés par les municipalités</p> <p>Maintenir l'accompagnement aux organisateurs d'événements sur le territoire</p>	<p>Mode de diffusion de l'aide-mémoire</p> <p>Équipement événementiel disponible pour les organisateurs</p> <p>Publication des événements écoresponsables sur le site des municipalités et de la MRC</p> <p>Nombre de demandes d'accompagnement</p>	◊			2024	7	44 600 \$	6 400 \$

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RESPONSABLES (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET		
					MRCVO	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel	
	6	Adopter une politique d'approvisionnement responsable dans la MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)	Effectuer un diagnostic des pratiques d'approvisionnement dans la MRC et les municipalités (fréquence des commandes, critères d'achat, regroupements des commandes entre départements) Rédiger une politique d'approvisionnement écoresponsable intégrant des bonnes pratiques et stratégies liées aux enjeux soulevés par le diagnostic Mettre en place l'acquisition de fournitures et équipements de bureau qui ont moins d'impact sur l'environnement	Publication du diagnostic sur les pratiques d'approvisionnement dans la MRC et les municipalités Adoption et mise en oeuvre de la politique par la MRCVO Nombre de municipalités ayant adopté et mis en oeuvre la politique	◊	●		2024	7	45 100 \$	6 400 \$	
<b>Renforcer l'acquisition de connaissances et les activités de communication</b>												
E - Favoriser la participation citoyenne	7	Mettre à contribution les connaissances des citoyens en GMR	Faire appel à la population pour des idées d'amélioration de la GMR Évaluer les suggestions apportées selon leur faisabilité et leur compatibilité avec les objectifs municipaux Communiquer les suggestions citoyennes retenues et leur impact sur la GMR du territoire	Tenue d'ateliers et appel de suggestions en ligne Nombre d'idées soumises et retenues Publication d'un bilan des suggestions soumises et retenues avec les explications requises	◊	●		2025	3	11 500 \$	3 800 \$	
	8	Réaliser des mesures d'éducation ciblant les matières problématiques afin d'améliorer le tri à la source et d'augmenter la confiance des citoyens	Mandater un organisme ou une firme spécialisée pour effectuer une caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel Informers les citoyens des résultats de la caractérisation et développer des outils d'ISÉ en lien les aspects à améliorer et les bons gestes à poser Continuer à organiser des activités liées à la GMR en impliquant les étudiants du secondaire (ex: visite du centre de tri de Tricentris, défis de collecte de piles, etc.)	Réalisation de la caractérisation Moyens d'ISÉ utilisés pour transmettre les résultats de la caractérisation Nombre d'activités liées à la GMR organisées pour les étudiants du secondaire	◊	●		2026	3	88 600 \$	29 500 \$	
	9	Implanter la tarification incitative (TI) pour le secteur résidentiel, les multilogements et les ICI assimilables	Prendre connaissance des différents systèmes de TI existants et identifier les options applicables à la MRC de La Vallée-de-l'Or Sélectionner un mode de tarification (fréquence de collecte, volume des bacs, etc.) et les technologies nécessaires pour l'appliquer (logiciels, matériel) Mettre sur pied un plan d'implantation de la tarification incitative (échancier, mesures complémentaires à la TI, mesures d'ISÉ) Évaluer l'efficacité du système de tarification incitative	Liste des options de TI applicables à la MRC de La Vallée-de-l'Or Options de TI retenues Échéancier du plan d'implantation de la TI Évolution annuelle des quantités éliminées et du taux d'élimination	◊	●		2026	5	10 000 \$	2 000 \$	
	10	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	Adopter un plan de communication afin de regrouper et d'organiser la diffusion d'information auprès des municipalités, des ICI et des citoyens de la MRC Publier les informations pertinentes sur le site internet des municipalités et de la MRC	Réalisation du Plan de communication concernant l'avancement du PGMR Nombre de présentations du bilan de mise en oeuvre du PGMR Nombre de rencontres avec les municipalités Publications sur les réseaux sociaux, site internet	◊	●		2024	7	9 500 \$	1 400 \$	
									<b>Sous total - Orientation 1</b>		<b>697 400 \$</b>	

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RESPONSABLES (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
					MRCVO	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 2 : Gérer les matières organiques sur 100% du territoire de la MRC</b>											
<b>Recycler 60% des matières organiques putrescibles d'ici 2030 et 70% des matières visées par la SVMO d'ici 2031</b>											
A- Favoriser la réduction à la source des matières organiques	11	Maintenir la subvention à l'achat des composteurs domestiques	<p>Informers les citoyens sur la disponibilité d'une subvention pour l'achat de composteurs domestiques</p> <p>Prévoir les dépenses liées à la subvention dans le budget annuel</p>	<p>Moyens de communication utilisés</p> <p>Budget alloué à la subvention dans la planification annuelle</p> <p>Nombre et montant des subventions octroyées</p>		◊		2024	7	17 400 \$	2 500 \$
	12	Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage	<p>Effectuer des activités de sensibilisation en porte-à-porte</p> <p>Réaliser des vidéos informatifs et les ajouter au site web de la MRC</p>	<p>Nombre d'UO visitées</p> <p>Nombre de vidéos publiés</p>	◊	●		2024	7	197 000 \$	28 100 \$
B- Optimiser la collecte des matières organiques	13	Mettre en oeuvre le règlement interdisant le dépôt de matières organiques ou de matières recyclables dans le bac à ordures	<p>Informers les citoyens de la nouvelle obligation</p> <p>Effectuer des inspections pour sensibiliser les citoyens à la réglementation et leur offrir de l'information sur les bonnes pratiques (profiter de ces inspections pour collecter des données nécessaires à l'évaluation de la performance de la TI)</p> <p>S'il y a lieu, appliquer les amendes prévues au règlement</p>	<p>Mode de communication utilisé pour informer les citoyens</p> <p>Nombre d'inspections effectuées</p> <p>Nombre et montant des amendes distribuées</p>	◊	●		2027	4	53 700 \$	13 400 \$
	14	Renforcer la collecte des matières organiques de porte en porte auprès des secteurs résidentiels, des multilogements et des ICI assimilables	<p>Organiser de courtes formations/ateliers de questions en ligne et en présence sur la participation à la collecte des matières organiques pour les ICI et les citoyens</p> <p>Effectuer un sondage en ligne auprès des ICI et des citoyens pour identifier les principaux freins à leur participation à la collecte des matières organiques</p> <p>Répondre par courriel aux citoyens ayant participé au sondage, avec de l'ISÉ correspondant aux freins identifiés et une invitation à un atelier sur la participation à la collecte des matières organiques</p> <p>Inclure dans les documents et activités d'ISÉ des détails sur le potentiel de réduire la facture de collecte des ordures en participant à la collecte des matières organiques lorsque la TI sera implantée</p>	<p>Nombre de formations ou d'ateliers réalisés</p> <p>Nombre de réponses au sondage et freins mentionnés</p> <p>Nombre de courriels de suivi envoyés</p> <p>Ajout de la mention de la TI dans les documents et activités d'ISÉ sur la collecte des matières organiques</p>	◊	●		2024	7	44 900 \$	6 400 \$
C- Recycler 100% des boues municipales	15	Poursuivre la valorisation des boues de stations municipales d'épuration	Maintenir les débouchés pour les boues de stations d'épuration	<p>Destination des boues de stations d'épuration</p> <p>Taux de valorisation des boues</p>		◊		2024	7	1 418 900 \$	202 700 \$
	16	Poursuivre le recyclage des boues de fosses septiques	Vérifier la qualité des boues de fosses septiques et assurer leur envoi vers des lieux de valorisation si la qualité le permet	<p>Niveau de qualité des boues de fosses septiques</p> <p>Destination des boues de fosses septiques</p> <p>Taux de valorisation des boues de fosses septiques</p>	●	◊		2024	7	1 400 000 \$	200 000 \$
										<b>Sous-total - Orientation 2</b>	<b>3 131 900 \$</b>
<b>Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI</b>											
<b>Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI</b>											
A - Renforcer le programme d'ISÉ destiné aux ICI	17	Poursuivre la diffusion de l'information sur les bons coups des ICI auprès des citoyens et lors de participation aux événements des associations sectorielles	<p>Effectuer une veille des initiatives menées par les ICI lors de leur participation aux événements (initiatives en saine gestion des matières résiduelles, projets d'économie circulaire, etc.)</p> <p>Diffuser l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités et la MRC</p>	<p>Nombre de mentions spéciales durant les rencontres du Conseil, conférences, congrès, etc.</p> <p>Nombre de parutions dans les bulletins municipaux, réseaux sociaux, sites internet des municipalités et de la MRC</p>	◊	●		2024	7	16 500 \$	2 400 \$



OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RESPONSABLES (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
					MRCVO	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	18	Développer des formations spécifiques aux enjeux GMR des différents ICI	Inviter les ICI à poser des questions sur la gestion de leurs matières résiduelles par courriel ou sur les réseaux sociaux afin de développer des formations qui intéressent et attirent les participants (sensibilisation des employés et usagers pour améliorer le tri à la source, recherche de débouchés, approvisionnement responsable, etc.)  Collaborer avec les organismes en environnement pour développer des documents d'ISÉ (fiches informatives, guide de bonnes pratiques, etc.) adaptés et abordant de nouveaux enjeux	Nombre de questions reçues  Types et sujets des formations et documents d'ISÉ créés  Nombre de documents d'ISÉ créés avec l'aide d'organismes en environnement	◊	●		2026	3	10 200 \$	3 400 \$
	19	Encourager les ICI à entreprendre des démarches de certification ICI On Recycle +	Communiquer aux ICI les avantages de la certification  Offrir un accompagnement aux ICI souhaitant entamer leurs démarches de certification	Nombre de démarches de communication effectuées  Nombre d'ICI accompagnés  Nombre de certifications ICI On Recycle + octroyées	◊	●		2025	6	34 400 \$	5 700 \$
B - Accroître le taux de récupération des matières valorisables du secteur des ICI et gérer les matières organiques sur 100% du territoire d'ici 2025	20	Encourager les ICI à adhérer aux collectes municipales des matières organiques ou à mettre en place leur propre système de gestion des matières organiques	Contactar les grands générateurs du territoire afin de leur présenter les options de gestion des matières organiques qui s'offrent à eux (collecte municipale, collecte privée, gestion sur place) et les avantages qui y sont liés  Offrir aux ICI un diagnostic de leurs installations et un accompagnement pour l'implantation d'un système de gestion des matières organiques (placement et nombre de contenants, matières à récupérer en priorité, etc.)	Nombre de grands générateurs contactés  Nombre de diagnostics réalisés	◊	●		2025	2	25 200 \$	12 600 \$
	21	Améliorer la performance en récupération des ICI, entre autres en collaborant avec l'organisme de gestion désigné des matières recyclables de la collecte sélective	Cibler les besoins en s'appuyant sur une caractérisation des matières résiduelles du secteur des ICI  Encourager les ICI à mutualiser des équipements ou services afin de réduire leur élimination de matières résiduelles et leurs émissions de gaz à effet de serre	Réalisation de la caractérisation et de l'analyse des besoins  Nombre de projets de mutualisation réalisés ou en cours	◊	●		2024	7	23 600 \$	3 400 \$
C - Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire	22	Créer un espace de partage d'information pour les ICI afin d'encourager la mise sur pied de projets de symbioses industrielles	Organiser des activités de réseautage ou de tempête d'idées liées aux possibilités de symbioses industrielles lors d'événements associatifs  Effectuer un suivi auprès des ICI intéressées afin de les encourager à entamer des projets de symbioses	Nombre d'activités de réseautage organisées  Nombre d'ICI intéressés à entamer des projets de symbioses  Quantité de matières détournée de l'élimination	◊	●		2027	4	25 000 \$	6 300 \$
									<b>Sous-total - Orientation 3</b>	<b>134 900 \$</b>	
<b>Orientation 4 : Acquérir les connaissances sur le flux des résidus de CRD et favoriser leur recyclage</b>											
<b>Recycler 70% des résidus de CRD d'ici 2030</b>											
A - Améliorer la disponibilité des services régionaux de récupération des résidus de CRD	23	Étudier la possibilité d'implanter un centre régional de tri des résidus de CRD	Établir une concertation avec les autres MRC de la région  Effectuer une analyse d'opportunité pour l'implantation d'un centre régional de tri des résidus de CRD  Réaliser un plan d'implantation, le cas échéant, pour un centre régional de tri des résidus de CRD selon les recommandations de l'étude	Nombre de MRC consultées  Résultats de l'analyse d'opportunité pour l'implantation d'un centre régional de tri des résidus de CRD  Plan d'implantation réalisé	◊	●		2026	5	43 900 \$	8 800 \$
	24	Acquérir et louer des conteneurs permettant le tri des résidus de CRD directement sur un chantier	Effectuer l'achat de conteneurs  Informar les ICI et les citoyens de la disponibilité des conteneurs et de l'importance de trier les résidus de CRD	Nombre de conteneurs achetés  Nombre d'ICI et de citoyens ayant utilisé les conteneurs  Quantité de résidus de CRD triés à l'aide des conteneurs loués	◊	●		2025	6	157 400 \$	26 200 \$
	25	Effectuer une caractérisation des résidus de CRD triés sur les chantiers	Réaliser une caractérisation des résidus de CRD des chantiers, dont ceux triés dans les conteneurs loués par la MRC  Utiliser les conclusions de la caractérisation pour cibler les efforts d'information, sensibilisation et d'éducation en lien avec le tri des résidus de CRD	Réalisation de la caractérisation et analyse des résultats  Nombre d'activités d'ISÉ réalisées à la suite de l'analyse des résultats de la caractérisation.	◊	●		2026	2	54 700 \$	27 400 \$

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RESPONSABLES (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
					MRCVO	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	26	Poursuivre la recherche de débouchés pour le recyclage ou la valorisation énergétique du bois de construction	Développer des projets de réutilisation de bois de CRD Valoriser le bois de CRD comme agent structurant du compost ou par le biais de la valorisation énergétique	Nombre de projets de réutilisation de bois de CRD développés Quantité de bois valorisé comme agent structurant ou en valorisation énergétique	◊	●		2024	7	37 800 \$	5 400 \$
	27	Développer un service de vente de matériaux de CRD récupérés, sous condition de l'implantation d'une solution de tri	Aménagement d'un espace de vente des matériaux de CRD réutilisables au futur centre de tri des résidus de CRD ou aux éco-centres	Aménagement de l'espace de vente de matériaux de CRD	◊	●		2026	5	120 300 \$	24 100 \$
	28	Produire un guide de gestion écologique des résidus de CRD et le diffuser à l'ensemble des municipalités, notamment aux personnes chargées de l'émission des permis aux citoyens et aux ICI	Produire le guide de gestion écologique des résidus de CRD Diffuser le guide auprès des ressources Demander aux personnes chargées de l'émission des permis d'informer systématiquement les demandeurs sur la gestion écologique des résidus de CRD	Guide de gestion écologique des résidus de CRD produits Moyens de diffusion du guide Nombre d'employés ayant reçu la directive d'informer les demandeurs de permis sur la gestion écologique des résidus de CRD Taux de valorisation des résidus de CRD dans les chantiers visés	◊	●		2023	7	13 100 \$	1 900 \$
B - Inciter les acteurs du milieu à adopter les bonnes pratiques en gestion des résidus de CRD	29	Encourager les demandeurs de permis de démolition à opter pour la déconstruction et la réutilisation des matériaux	Mettre en place des incitatifs à la déconstruction et à l'utilisation de matériaux recyclés ou réemployés dans le processus de demande de permis de démolition Informer les demandeurs de permis sur les avantages à opter pour la déconstruction et la réutilisation des matériaux	Identification et mise en place de l'incitatif à la déconstruction Nombre de demandeurs de permis informés	◊	●		2026	5	510 200 \$	102 000 \$
	30	Produire un plan de gestion des débris après sinistre	Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	Identification des sinistres susceptibles de survenir sur le territoire et des modes de gestion des résidus Nombre d'outils d'ISÉ produits et diffusés	◊	●	●	2026	2	4 500 \$	2 300 \$
								<b>Sous total - Orientation 4</b>		<b>941 900 \$</b>	
								<b>GRAND TOTAL</b>		<b>4 906 900 \$</b>	

## 5.4 Gouvernance et échéancier de mise en œuvre

À partir du moment où le PGMR révisé entre en vigueur, en 2024, le compteur démarre en vue de son échéance, sept ans plus tard. En vertu de modifications récentes à la LQE, la MRC devra prévoir l'adoption d'une résolution de démarrage des travaux de révision du PGMR avant le cinquième anniversaire de sa mise en vigueur, c'est-à-dire en 2029 (les deux années subséquentes servent à réviser le PGMR, à mener la consultation publique et à faire approuver le projet de PGMR révisé par RECYC-QUÉBEC). Les travaux de planification et d'élaboration du projet de PGMR révisé nécessitent généralement un an.

Le Tableau 41 illustre l'échéancier pour les étapes de mise en œuvre et de renouvellement du PGMR. Il va de soi que l'échéancier sera ajusté en fonction du déroulement des différentes étapes. Certaines échéances inscrites dans la LQE sont toutefois incontournables.

**Tableau 41 - Mise en œuvre et renouvellement du PGMR**

Étapes de mise en œuvre	Échéance
Mise en vigueur du projet de PGMR révisé	Octobre 2024
Adoption par la MRCVO de la résolution de démarrage des travaux de révision du PGMR	Octobre 2029
Adoption d'un projet de PGMR révisé par le Conseil de la MRCVO	Octobre 2030
Consultation publique	Début 2031
Approbation du PGMR révisé 2031-2038 par RECYC-QUÉBEC et mise en vigueur par la MRCVO	Octobre 2031

## 5.5 Cadre financier

Le cadre financier permet d'établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus attendus par la MRC ou les municipalités en gestion des matières résiduelles.

### **Estimation des coûts**

Comme l'indique la synthèse des coûts de mise en œuvre des 30 mesures du PGMR (voir le tableau de l'Annexe 5), les coûts totaux sont estimés à 4,9 millions (\$). De façon annuelle, cela donne environ 700 000 \$, ou une moyenne de 16 \$ par habitant.

### **Estimation des revenus**

Les MRCVO et ses municipalités peuvent également compter sur des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit de la redistribution des redevances à l'élimination et de la compensation des coûts municipaux de collecte sélective.

Le Tableau 42 illustre les revenus prévus durant la période d'application du PGMR 2024-2031. Pour les programmes de redistribution de redevance et de compensation des coûts de collecte sélective, les estimations sont basées sur les montants perçus pour l'année 2020. Au total, cela revient à 6,2 M \$ pour la période de mise en vigueur du PGMR.

**Tableau 42 - Revenus anticipés de redistribution des redevances et de compensation de collecte sélective**

REVENUS ESTIMÉS (2024-2031)	MONTANT (\$)
Redistribution des redevances à l'élimination (2022)	1,5 M
Compensation des coûts de collecte sélective (2022)	4,7 M
<b>TOTAL</b>	<b>6,2 M</b>

En ce qui concerne la compensation des coûts de collecte sélective, il faut noter que la modernisation du régime, à compter de 2025, entraînera des modifications dans les modalités de compensation. Par exemple, les coûts de tri et de conditionnement seront assumés directement par l'organisme de gestion désigné (OGD), soit ÉEQ.

Le tableau de l'Annexe 6 présente, de façon détaillée, les revenus attendus chaque année en redistribution des redevances et en compensation ou remboursement des coûts de collecte sélective.

D'autres revenus sont également attendus, comme la subvention du programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) ainsi que le remboursement des organismes responsables de produits couverts par une responsabilité élargie des producteurs (REP). Toutefois, ces revenus s'avèrent plus difficiles à estimer pour l'instant. En somme, les revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles pourraient financer complètement ou en partie la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

## 5.6 Surveillance et suivi du PGMR

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant de vérifier, périodiquement, l'application, le degré d'atteinte des objectifs de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des indicateurs de performance ont été identifiés pour chacune des mesures du plan d'action du PGMR. Elles font partie des éléments de description des mesures, lesquels sont insérés à l'Annexe 4.

De plus, en vertu du cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, la MRCVO transmettra, avant le 30 juin de chaque année, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.

Le MRCVO entend pousser plus loin cette exigence en rendant compte, auprès des élus et des citoyens, de l'avancement de son PGMR. En effet, la Mesure 10 du plan d'action 2024-2031 prévoit l'élaboration d'un plan de communication afin d'organiser l'information concernant le PGMR et de faciliter le suivi de sa mise en œuvre par les élus et les citoyens.

## Liste des références

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2016, Détails sur la Première Nation : Kitisakik et Lac-Simon.

BAPE, 2022. L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Rapport 364.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021. (2023). *Décret portant sur la population pour 2022*. [Document Excel]. Gazette officielle du Québec

Dessau. (2011, 25 juillet). *Intégration d'une plateforme de compostage et d'un site de traitement de boues de fosses septiques au LET de la MRCVO. Étude de faisabilité*. (N/Réf. : 027-P040587-0100-EN-0001-0A). Approuvée par Karine Gagnon pour la MRC de La Vallée-de-l'Or

Institut de développement durable des Premières nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL), 2022, *Données des communautés autochtones relatives à la collecte sélective*.

MELCCFP, 2019. Synthèse des capacités résiduelles des lieux d'enfouissement technique au 31 décembre 2019.

MRC de La Vallée-de-l'Or. Service de l'aménagement et du développement. (2013). *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-l'Or*. Dernière mise à jour le 23 septembre 2013.

Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2021. Tableau de bord de l'Abitibi-Témiscamingue, Édition 2021. Indicateurs et faits saillants.

Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2021. Valeur des permis de bâtir selon le type de construction – MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2020 et 2021.

RECYC-QUÉBEC, 2022. Révision des plans de gestion des matières résiduelles : Guide à l'intention des organismes municipaux – Version 3.

Répertoire des parcs industriels du Québec, 2020. Parc industriel de Val-d'Or.

Stantec, 2023. Rapport annuel – Lieu d'enfouissement technique de la MRC de La Vallée-de-l'Or – Année 2022.

Statistique Canada. 2022. La Vallée-de-l'Or, Québec (Code 2489) et Québec (Code 24) (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2021, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

Statistique Canada. 2022. *Abitibi-Témiscamingue, Québec (Code 2465) et Québec (Code 24) (tableau)*. Profil du recensement, Recensement de 2021, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

Services autochtones Canada, 2023, Les communautés autochtones au Québec.

## Annexe 1 - Liste des symboles et unités de mesure

Symbole	Signification
°C	Degré Celcius
\$	Dollar canadien
%	Pourcentage
Hab.	Habitant
kg	Kilogramme
km	Kilomètre
km <sup>2</sup>	Kilomètre carré
m <sup>2</sup>	Mètre carré
m <sup>3</sup>	Mètre cube
pi <sup>3</sup>	Pied cube
t	Tonne
tm	Tonne métrique
tmh	Tonne de matière humide
u.o.	Unités d'occupation
vg <sup>3</sup>	Verge cube

## Annexe 2 - Lexique

---

### **Agrégat**

Matière composée de brique, de béton ou d'asphalte.

### **Boues de fosses septiques**

Par la Loi, une résidence permanente ou saisonnière non desservie par un réseau d'égout doit être munie d'une installation composée d'une fosse septique et d'un élément épurateur. Les boues de fosses septiques sont les résidus provenant des eaux usées de telles résidences privées ou de petites collectivités. Elles doivent être vidangées périodiquement.

### **Boues municipales**

Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable par une municipalité.

### **Caractérisation**

Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

### **Centre de transbordement**

Lieu où l'on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

### **Centre de tri**

Les centres de tri se distinguent des récupérateurs par la gamme étendue des équipements qu'ils utilisent pour la séparation et le conditionnement des matières (séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc.), ce qui les rend aptes à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte des matières recyclables.

### **Collecte à trois voies**

Mise en place de collectes régulières s'appliquant à trois types de matières résiduelles, soit les déchets, les matières recyclables et les matières organiques.

### **Collecte des matières résiduelles**

Activité de collecte de déchets, de matières recyclables, de résidus verts, d'arbres de Noël ou d'encombrants effectuée à domicile par la MRCVO.

### **Collecte régulière**

Activité de collecte à domicile effectuée de manière hebdomadaire ou bimensuelle tout au long de l'année. S'applique présentement aux déchets et aux matières recyclables.

### **Collecte spéciale**

Activité de collecte à domicile effectuée de manière périodique. S'applique présentement aux résidus verts, aux arbres de Noël et aux encombrants.

### **Compost**

Produit biologique solide stabilisé, issu du compostage, semblable à un terreau, riche en substances nutritives ainsi qu'en minéraux.

### **Compostage**

Procédé biologique qui consiste à provoquer la fermentation de matières résiduelles organiques diverses afin d'obtenir un mélange riche en minéraux et matières organiques appelé compost.

### **Compostage domestique**

Activité de compostage réalisée à la maison à partir des matières organiques produites sur place.

### **Écocentre**

Les écocentres sont des points de dépôt sécuritaires, gratuits et écologiques aménagés et gérés par la MRC de La Vallée-de-l'Or où les citoyens peuvent se départir de leurs résidus et objets encombrants. Des conteneurs, des bacs ou des espaces sont prévus pour accueillir près de 20 types de matières.

### **Écocentre satellite**

Les écocentres satellites sont des sites à conteneurs qui permettent le dépôt et le tri des déchets, du recyclage, du bois et du métal en villégiature. Le service est offert gratuitement et est accessible en tout temps, même l'hiver si le chemin d'accès est ouvert.

### **Élimination**

Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par enfouissement, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

### **Encombrant**

Matières résiduelles qui, en raison de leur grande taille, ne peuvent être éliminées lors de la collecte régulière des déchets (électroménagers, mobilier, pneus, branches, etc.)

### **Enfouissement**

Dépôt définitif de matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique. L'enfouissement est une forme d'élimination. C'est celle présentement utilisée sur le territoire de la MRCVO.

### **Enviroparc**

L'enviroparc est le centre névralgique de tout le système de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Vallée-de-l'Or. Situé sur le même site que l'écocentre de Val-d'Or, on y retrouve en plus : le centre de transbordement du recyclage; l'entrepôt du Service d'Entraide Familiale de Val-d'Or; des cellules d'entreposage pour le métal, le matériel électronique et informatique, le bois, le béton et les pneus; une plate-forme de broyage de bois; une plate-forme de concassage de béton; l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire de la Ville de Val-d'Or (LES); le lieu d'enfouissement technique de la MRCVO (LET); l'usine de traitement du lixiviat; le site de disposition des boues de fosses septiques; deux garages; une balance pour camions lourds.

### **Forêt domaniale**

Forêt de l'État réservée pour les besoins de l'industrie régionale.

### **Herbicyclage**

Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte pour qu'elles se décomposent sur place et fertilisent le sol.

### **Lieu d'enfouissement technique**

Lieu constitué de cellules d'enfouissement imperméables. Ces cellules font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche. On y trouve des systèmes de captage conçus spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat. Le lieu d'enfouissement technique est d'ailleurs raccordé à une usine de traitement du lixiviat.



### **Lixiviat**

Liquide provenant de la pluie, de la fonte de la neige ou des matières résiduelles humides qui, en s'infiltrant au travers des déchets dans le lieu d'enfouissement technique (LET), se charge de contaminants et doit être pompé hors du LET pour être traité.

### **Matière organique putrescible**

Ensemble des matières organiques résiduelles pour lesquelles le rapport entre le contenu en carbone et le contenu en azote est inférieur à 70 ( $C/N < 70$ ). Les résidus alimentaires, les résidus verts (ex. : herbes, feuilles, résidus horticoles) ainsi que la plupart des biosolides municipaux et industriels font partie de cette catégorie. On assimile aussi aux matières résiduelles putrescibles les papiers et cartons souillés par des aliments ou autres matières organiques putrescibles ainsi que les papiers et cartons cirés compostables.

### **Matière recyclable**

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

### **Matière résiduelle**

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

### **Mise en valeur**

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

### **Multilogement**

Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses civiques.

### **Pôle**

Division du territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or selon ses principales aires d'influence.

### **Quote-part**

Contribution financière de chacune des municipalités du territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or au budget d'opération de cette dernière.

### **Recyclage**

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge.

### **Réduction à la source**

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

### **Réemploi (réutilisation)**

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

### **Résidu**

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de matière résiduelle.

### **Résidu domestique dangereux (RDD)**

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixiviable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

### **Résidu ultime**

Le résidu ultime, ou déchet, est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

### **Résidu vert**

Résidu organique comprenant les rognures de gazon, les résidus de déchaumage de pelouse, les résidus de jardinage, les feuilles mortes et les petites brindilles.

### **Responsabilité élargie des producteurs**

Approche qui vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation de divers produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché sur un territoire donné.

### **Taux de diversion**

Quantité de matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites.

### **Taux de récupération**

Synonyme de taux de diversion.

### **Traitement des matières résiduelles**

Activités visant la saine gestion des matières résiduelles par la MRC de La Vallée-de-l'Or suite à leur collecte ou à leur accueil dans les écocentres, le lieu d'enfouissement technique ou le site de disposition des boues de fosses septiques.

### **Unifamilial**

Type d'habitation où l'on retrouve un seul logement principal correspondant à une seule adresse civique.

### **Valorisation**

Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par tout autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme « valorisation ».

## Annexe 3 – Résultats détaillés de l'inventaire (Outil)

## Secteur Résidentiel - Résultats - La Vallée-de-l'Or

Version 2022

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	2 920 t	1 263 t	4 183 t
Métal	182 t	265 t	446 t
Plastique	459 t	974 t	1 433 t
Verre	766 t	337 t	1 102 t
<b>Total</b>	<b>4 326 t</b>	<b>2 839 t</b>	<b>7 164 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS  
RÉSIDENTIELLES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	4 t	0 t	4 t
Résidus verts	815 t	1 286 t	2 101 t
Résidus alimentaires	351 t	2 560 t	2 911 t
Autres résidus organiques	149 t	2 010 t	2 159 t
<b>Total</b>	<b>1 319 t</b>	<b>5 856 t</b>	<b>7 175 t</b>

**BOUES MUNICIPALES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	4 413 t mh	0 t mh	4 413 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
<b>Total</b>	<b>4 413 t mh</b>	<b>0 t mh</b>	<b>4 413 t mh</b>

**VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)**  
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	2 054 t	0 t	2 054 t

**TEXTILES**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	213 t	457 t	670 t

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	694 t	694 t
↳ Centre de tri	0 t	646 t	646 t
↳ Centre de valorisation des M.O.	0 t	48 t	48 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'utilisateur)	0 t	156 t	156 t
Encombrants (Données de l'utilisateur)	957 t	204 t	1 161 t
↳ Métalliques	957 t	96 t	1 053 t
↳ Non-métalliques	0 t	108 t	108 t
<b>Total</b>	<b>957 t</b>	<b>1 055 t</b>	<b>2 012 t</b>

**RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)**

	Éliminé
Résidus ultimes	78 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR  
RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	2 920 t	1 263 t	4 183 t
Métal	182 t	265 t	446 t
Plastique	459 t	974 t	1 433 t
Verre	766 t	337 t	1 102 t
Branches et sapins de Noël	4 t	0 t	4 t
Résidus verts	815 t	1 286 t	2 101 t
Résidus alimentaires	351 t	2 560 t	2 911 t
Autres résidus organiques	149 t	2 010 t	2 159 t
Véhicules hors d'usage	2 054 t	0 t	2 054 t
Textiles	213 t	457 t	670 t
Rejets des centres de tri	0 t	646 t	646 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	48 t	48 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0 t	156 t	156 t
Encombrants métalliques	957 t	96 t	1 053 t
Encombrants non-métalliques	0 t	108 t	108 t
Résidus ultimes	0 t	78 t	78 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>8 869 t</b>	<b>10 284 t</b>	<b>19 153 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil (sans boues)</b>	<b>8 194 t</b>	<b>9 346 t</b>	<b>17 540 t</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	4 413 t mh	0 t mh	4 413 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
<b>TOTAL boues</b>	<b>4 413 t mh</b>	<b>0 t mh</b>	<b>4 413 t mh</b>
<b>TOTAL boues estimé par l'outil</b>	<b>1 506 t mh</b>	<b>2 112 t mh</b>	<b>3 618 t mh</b>

## Secteur ICI - Résultats - La Vallée-de-l'Or

Version 2022

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	3 821 t	3 130 t	6 950 t
Métal	343 t	426 t	769 t
Plastique	335 t	1 614 t	1 948 t
Verre	190 t	498 t	688 t
<b>Total</b>	<b>4 688 t</b>	<b>5 667 t</b>	<b>10 355 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	104 t	9 t	113 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	4 058 t	4 058 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	431 t	431 t
↳ Résidus alimentaires	0 t	3 003 t	3 003 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	624 t	624 t
<b>Total</b>	<b>104 t</b>	<b>4 067 t</b>	<b>4 172 t</b>

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE  
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
<b>Total</b>			

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	701 t	701 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 413 t	1 413 t
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>2 114 t</b>	<b>2 114 t</b>

**RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)**

	Éliminé
Résidus ultimes	372 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	3 821 t	3 130 t	6 950 t
Métal	343 t	426 t	769 t
Plastique	335 t	1 614 t	1 948 t
Verre	190 t	498 t	688 t
Industries de transformation agroalimentaire	104 t	9 t	113 t
Résidus verts (t)	0 t	431 t	431 t
Résidus alimentaires	0 t	3 003 t	3 003 t
Autres résidus organiques	0 t	624 t	624 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	701 t	701 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 413 t	1 413 t
Résidus ultimes	0 t	372 t	372 t
<b>TOTAL</b>	<b>4 792 t</b>	<b>12 220 t</b>	<b>17 012 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>4 792 t</b>	<b>12 220 t</b>	<b>17 012 t</b>



Secteur CRD - Résultats - La Vallée-de-l'Or				
Version 2022				
RÉSIDUS DE CRD (Données de l'outil)				
	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Usages en lieu d'enfouissement (t)	Généré (t)
<b>Agrégats</b>	2 281 t	1 998 t	N.A.	4 279 t
<b>Non-agrégats :</b>	6 363 t	11 987 t	N.A.	18 350 t
☞ Bois de construction	4 578 t	6 750 t	N.A.	11 328 t
☞ Gypse	93 t	1 274 t	N.A.	1 367 t
☞ Bardeaux d'asphalte	466 t	545 t	N.A.	1 011 t
☞ Autres	1 226 t	3 418 t	N.A.	4 644 t
☞ Rejets de centres de tri CRD	N.A.	3 858 t	3 225 t	7 083 t
<b>Total</b>	<b>8 644 t</b>	<b>17 843 t</b>	<b>3 225 t</b>	<b>29 712 t</b>

Annexe 4 – Plan d'action complet du PGMR 2024-2031 de la MRCVO

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET		
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRCVO	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
<b>Orientation 1 : Améliorer la GMR en priorisant les 3RV</b>																				
<b>Diminuer la quantité de matières éliminées à 525 kg par habitant d'ici 2030</b>																				
A - Poursuivre la mise en œuvre des mesures de réduction à la source de façon à réduire la quantité de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel et les ICI de 10% d'ici 2030	1	Maintenir le programme de subvention à l'achat produits d'hygiène durables	<p>Informer les citoyens des subventions disponibles pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène féminine</p> <p>Effectuer une veille annuelle des articles réutilisables produits localement et considérer les suggestions des citoyens pour étendre le programme de subvention</p> <p>Subventionner l'achat des produits couverts par le programme</p>	<p>Moyen de communication utilisé pour informer les citoyens des subventions disponibles</p> <p>Liste des produits locaux et suggestions des citoyens considérés pour étendre le programme</p> <p>Nombre et montants des subventions octroyées (par municipalité)</p>	●			●		●		●		◊	●		2024	7	122 100 \$	17 400 \$
	2	Poursuivre le bannissement des produits à usage unique dans les édifices municipaux-	<p>Réaliser un diagnostic des édifices municipaux pour identifier les produits à bannir</p> <p>Trouver des alternatives réutilisables aux produits identifiés</p> <p>Remplacer les produits à usage unique identifiés par leur alternative réutilisable</p>	<p>Nombre d'édifices municipaux ayant réalisé un diagnostic</p> <p>Nombre de produits à usage unique identifiés</p> <p>Nombre de catégories de produits à usage unique interdits dans les établissements municipaux et remplacés par des alternatives réutilisables</p> <p>Quantité estimée de matières détournées de l'élimination</p>		●		●	●		●	●	●	◊			2025	3	19 600 \$	6 500 \$
B - Poursuivre et bonifier les initiatives de réemploi sur le territoire	3	Renforcer l'apport volontaire des objets destinés au réemploi pour les citoyens	<p>Aménager des espaces de dépôt à l'abri des intempéries, en collaboration avec les organismes de réemploi, pour les meubles usagés</p> <p>Produire et diffuser une liste des entreprises de réemploi sur le territoire de la MRC</p>	<p>Nombre de points de dépôt aménagés pour l'apport volontaire de meubles usagés</p> <p>Moyens de diffusion de la liste des entreprises de réemploi</p>	●			●		●				◊	●	●	2026	3	62 400 \$	20 800 \$
	4	Développer des activités de réemploi et de réparation sur le territoire: vente de garage, friperies, magasin d'articles usagés, écocentres, ateliers de réparation, etc.	<p>Aménager des espaces dédiés à la réparation dans les écocentres</p> <p>Mettre en place des «Réparathon» ou «café-réparation» en donnant l'option de réparer sur place des articles apportés à l'écocentre (ex: atelier de travail du bois utilisant des petits meubles dont le revêtement est abîmé ou des pièces doivent être remplacées)</p> <p>Établir des kiosques de réparation lors des événements</p> <p>Diffuser de l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités et MRC</p>	<p>Nombre d'espaces dédiés à la réparation ayant été aménagés</p> <p>Nombre d'activités organisées en lien avec le réemploi/Nombre de kiosques de réparation organisés lors des événements</p> <p>Nombre de publications en lien avec les activités de réparation et de réemploi</p>	●			●	●	●				●	◊		2025	6	284 000 \$	47 300 \$

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRCVO	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total
C - Inciter la MRCVO et les municipalités à améliorer leurs pratiques écoresponsables	5	Poursuivre les commandites d'événements écoresponsables sur le territoire de la MRC	Diffuser un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables  Offrir aux organisateurs le prêt ou la location d'équipement événementiel (îlots de tri, vaisselle réutilisable, etc.)  Faire la promotion des événements écoresponsables organisés par les municipalités  Maintenir l'accompagnement aux organisateurs d'événements sur le territoire	Mode de diffusion de l'aide-mémoire  Équipement événementiel disponible pour les organisateurs  Publication des événements écoresponsables sur le site des municipalités et de la MRC  Nombre de demandes d'accompagnement		●		●	●	●			◊			2024	7	44 600 \$	6 400 \$
	6	Adopter une politique d'approvisionnement responsable dans la MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)	Effectuer un diagnostic des pratiques d'approvisionnement dans la MRC et les municipalités (fréquence des commandes, critères d'achat, regroupements des commandes entre départements)  Rédiger une politique d'approvisionnement écoresponsable intégrant des bonnes pratiques et stratégies liées aux enjeux soulevés par le diagnostic  Mettre en place l'acquisition de fournitures et équipements de bureau qui ont moins d'impact sur l'environnement	Publication du diagnostic sur les pratiques d'approvisionnement dans la MRC et les municipalités  Adoption et mise en oeuvre de la politique par la MRCVO  Nombre de municipalités ayant adopté et mis en oeuvre la politique		●		●	●	●	●		◊	●		2024	7	45 100 \$	6 400 \$
<b>Renforcer l'acquisition de connaissances et les activités de communication</b>																			
E - Favoriser la participation citoyenne	7	Mettre à contribution les connaissances des citoyens en GMR	Faire appel à la population pour des idées d'amélioration de la GMR  Évaluer les suggestions apportées selon leur faisabilité et leur compatibilité avec les objectifs municipaux  Communiquer les suggestions citoyennes retenues et leur impact sur la GMR du territoire	Tenue d'ateliers et appel de suggestions en ligne  Nombre d'idées soumises et retenues  Publication d'un bilan des suggestions soumises et retenues avec les explications requises	●			●	●	●	●		◊	●		2025	3	11 500 \$	3 800 \$
	8	Réaliser des mesures d'éducation ciblant les matières problématiques afin d'améliorer le tri à la source et d'augmenter la confiance des citoyens	Mandater un organisme ou une firme spécialisée pour effectuer une caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel  Informer les citoyens des résultats de la caractérisation et développer des outils d'ISÉ en lien les aspects à améliorer et les bons gestes à poser  Continuer à organiser des activités liées à la GMR en impliquant les étudiants du secondaire (ex: visite du centre de tri de Tricentris, défis de collecte de piles, etc.)	Réalisation de la caractérisation  Moyens d'ISÉ utilisés pour transmettre les résultats de la caractérisation  Nombre d'activités liées à la GMR organisées pour les étudiants du secondaire	●			●	●	●		◊	●		2026	3	88 600 \$	29 500 \$	

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRCVO	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	9	Implanter la tarification incitative (TI) pour le secteur résidentiel, les multilogements et les ICI assimilables	Prendre connaissance des différents systèmes de TI existants et identifier les options applicables à la MRC de La Vallée-de-l'Or Sélectionner un mode de tarification (fréquence de collecte, volume des bacs, etc.) et les technologies nécessaires pour l'appliquer (logiciels, matériel) Mettre sur pied un plan d'implantation de la tarification incitative (échancier, mesures complémentaires à la TI, mesures d'ISÉ) Évaluer l'efficacité du système de tarification incitative	Liste des options de TI applicables à la MRC de La Vallée-de-l'Or Options de TI retenues Échéancier du plan d'implantation de la TI Évolution annuelle des quantités éliminées et du taux d'élimination	●	●		●	●	●	●	●	●	◊	●		2026	5	10 000 \$	2 000 \$
	10	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	Adopter un plan de communication afin de regrouper et d'organiser la diffusion d'information auprès des municipalités, des ICI et des citoyens de la MRC Publier les informations pertinentes sur le site internet des municipalités et de la MRC	Réalisation du Plan de communication concernant l'avancement du PGMR Nombre de présentations du bilan de mise en oeuvre du PGMR Nombre de rencontres avec les municipalités Publications sur les réseaux sociaux, site internet	●	●	●		●					◊	●		2024	7	9 500 \$	1 400 \$
															<b>Sous total - Orientation 1</b>		<b>697 400 \$</b>			
<b>Orientation 2 : Gérer les matières organiques sur 100% du territoire de la MRC</b>																				
<b>Recycler 60% des matières organiques putrescibles d'ici 2030 et 70% des matières visées par la SVMO d'ici 2031</b>																				
A- Favoriser la réduction à la source des matières organiques	11	Maintenir la subvention à l'achat des composteurs domestiques	Informar les citoyens sur la disponibilité d'une subvention pour l'achat de composteurs domestiques Prévoir les dépenses liées à la subvention dans le budget annuel	Moyens de communication utilisés Budget alloué à la subvention dans la planification annuelle Nombre et montant des subventions octroyées	●			●	●						◊		2024	7	17 400 \$	2 500 \$
	12	Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage	Effectuer des activités de sensibilisation en porte-à-porteRéaliser des vidéos informatifs et les ajouter au site web de la MRC	Nombre d'UO visitées Nombre de vidéos publiés	●			●	●						◊	●		2024	7	197 000 \$
B- Optimiser la collecte des matières organiques	13	Mettre en oeuvre le règlement interdisant le dépôt de matières organiques ou de matières recyclables dans le bac à ordures	Informar les citoyens de la nouvelle obligation Effectuer des inspections pour sensibiliser les citoyens à la réglementation et leur offrir de l'information sur les bonnes pratiques (profiter de ces inspections pour collecter des données nécessaires à l'évaluation de la performance de la TI) S'il y a lieu, appliquer les amendes prévues au règlement	Mode de communication utilisé pour informer les citoyens Nombre d'inspections effectuées Nombre et montant des amendes distribuées	●	●		●							◊	●	2027	4	53 700 \$	13 400 \$

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET		
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRCVO	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	14	Renforcer la collecte des matières organiques de porte en porte auprès des secteurs résidentiels, des multilogements et des ICI assimilables	Organiser de courtes formations/ateliers de questions en ligne et en présence sur la participation à la collecte des matières organiques pour les ICI et les citoyens  Effectuer un sondage en ligne auprès des ICI et des citoyens pour identifier les principaux freins à leur participation à la collecte des matières organiques  Répondre par courriel aux citoyens ayant participé au sondage, avec de l'ISÉ correspondant aux freins identifiés et une invitation à un atelier sur la participation à la collecte des matières organiques  Inclure dans les documents et activités d'ISÉ des détails sur le potentiel de réduire la facture de collecte des ordures en participant à la collecte des matières organiques lorsque la TI sera implantée	Nombre de formations ou d'ateliers réalisés  Nombre de réponses au sondage et freins mentionnés  Nombre de courriels de suivi envoyés  Ajout de la mention de la TI dans les documents et activités d'ISÉ sur la collecte des matières organiques	●	●		●	●	●	●	●	●	◊	●		2024	7	44 900 \$	6 400 \$
C - Recycler 100% des boues municipales	15	Poursuivre la valorisation des boues de stations municipales d'épuration	Maintenir les débouchés pour les boues de stations d'épuration	Destination des bours de stations d'épuration  Taux de valorisation des boues		●		●		●				◊		2024	7	1 418 900 \$	202 700 \$	
	16	Poursuivre le recyclage des boues de fosses septiques	Vérifier la qualité des boues de fosses septiques et assurer leur envoi vers des lieux de valorisation si la qualité le permet	Niveau de qualité des boues de fosses septiques  Destination des boues de fosses septiques  Taux de valorisation des boues de fosses septiques	●			●		●	●	●	●	◊		2024	7	1 400 000 \$	200 000 \$	
															<b>Sous total - Orientation 2</b>		<b>3 131 900 \$</b>			
<b>Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI</b>																				
<b>Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI</b>																				
A - Renforcer le programme d'ISÉ destiné aux ICI	17	Poursuivre la diffusion de l'information sur les bons coups des ICI auprès des citoyens et lors de participation aux événements des associations sectorielles	Effectuer une veille des initiatives menées par les ICI lors de leur participation aux événements (initiatives en saine gestion des matières résiduelles, projets d'économie circulaire, etc.)  Diffuser l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités et la MRC	Nombre de mentions spéciales durant les rencontres du Conseil, conférences, congrès, etc.  Nombre de parutions dans les bulletins municipaux, réseaux sociaux, sites internet des municipalités et de la MRC	●	●			●				●	◊	●	2024	7	16 500 \$	2 400 \$	





OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET		
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRCVO	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
		réutilisation des matériaux	Informar les demandeurs de permis sur les avantages à opter pour la déconstruction et la réutilisation des matériaux																	
	30	Produire un plan de gestion des débris après sinistre	Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	Identification des sinistres susceptibles de survenir sur le territoire et des modes de gestion des résidus  Nombre d'outils d'ISÉ produits et diffusés	●	●	●	●	●		●	●	●	◊	●	●	2026	2	4 500 \$	2 300 \$
															<b>Sous total - Orientation 4</b>		<b>941 900 \$</b>			
															<b>GRAND TOTAL</b>		<b>4 906 100 \$</b>			



## Annexe 5 – Synthèse des coûts de la mise en œuvre du plan d'action du PGMR

No	Mesures	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	Total
1	Maintenir le programme de subvention à l'achat produits d'hygiène durables	17 400 \$	17 400 \$	17 400 \$	17 400 \$	17 400 \$	17 400 \$	17 400 \$	121 800 \$
2	Poursuivre le bannissement des produits à usage unique dans les édifices municipaux-		6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$				19 500 \$
3	Renforcer l'apport volontaire des objets destinés au réemploi pour les citoyens			20 800 \$	20 800 \$	20 800 \$			62 400 \$
4	Développer des activités de réemploi et de réparation sur le territoire: vente de garage, friperies, magasin d'articles usagés, écocentres, ateliers de réparation, etc.		47 300 \$	47 300 \$	47 300 \$	47 300 \$	47 300 \$	47 300 \$	283 800 \$
5	Poursuivre les commandites d'événements écoresponsables sur le territoire de la MRC	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	44 800 \$
6	Adopter une politique d'approvisionnement responsable dans la MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	44 800 \$
7	Mettre à contribution les connaissances des citoyens en GMR		3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$				11 400 \$
8	Réaliser des mesures d'éducation ciblant les matières problématiques afin d'améliorer le tri à la source et d'augmenter la confiance des citoyens			29 500 \$	29 500 \$	29 500 \$			88 500 \$
9	Planter la tarification incitative (TI) pour le secteur résidentiel, les multilogements et les ICI assimilables			2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	10 000 \$
10	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	1 400 \$					10 000 \$	3 600 \$	15 000 \$
11	Maintenir la subvention à l'achat des composteurs domestiques	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	17 500 \$
12	Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage	28 100 \$	28 100 \$	28 100 \$	28 100 \$	28 100 \$	28 100 \$	28 100 \$	196 700 \$
13	Mettre en oeuvre le règlement interdisant le dépôt de matières organiques ou de matières recyclables dans le bac à ordures				13 400 \$	13 400 \$	13 400 \$	13 400 \$	53 600 \$
14	Renforcer la collecte des matières organiques de porte en porte auprès des secteurs résidentiels, des multilogements et des ICI assimilables	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	44 800 \$
15	Poursuivre la valorisation des boues de stations municipales d'épuration	202 700 \$	202 700 \$	202 700 \$	202 700 \$	202 700 \$	202 700 \$	202 700 \$	1 418 900 \$
16	Poursuivre le recyclage des boues de fosses septiques	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	1 400 000 \$
17	Poursuivre la diffusion de l'information sur les bons coups des ICI auprès des citoyens et lors de participation aux événements des associations sectorielles	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	16 800 \$
18	Développer des formations spécifiques aux enjeux GMR des différents ICI			3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$			10 200 \$
19	Encourager les ICI à entreprendre des démarches de certification ICI On Recycle +		5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	5 700 \$	34 200 \$
20	Encourager les ICI à adhérer aux collectes municipales des matières organiques ou à mettre en place leur propre système de gestion des matières organiques		12 600 \$	12 600 \$					25 200 \$
21	Améliorer la performance en récupération des ICI, entre autres en collaborant avec l'organisme de gestion désigné des matières recyclables de la collecte sélective	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$	23 800 \$
22	Créer un espace de partage d'information pour les ICI afin d'encourager la mise sur pied de projets de symbioses industrielles				6 300 \$	6 300 \$	6 300 \$	6 300 \$	25 200 \$
23	Étudier la possibilité d'implanter un centre régional de tri des résidus de CRD			8 800 \$	8 800 \$	8 800 \$	8 800 \$	8 800 \$	44 000 \$
24	Acquérir et louer des conteneurs permettant le tri des résidus de CRD directement sur un chantier		26 200 \$	26 200 \$	26 200 \$	26 200 \$	26 200 \$	26 200 \$	157 200 \$
25	Effectuer une caractérisation des résidus de CRD triés sur les chantiers			27 400 \$	27 400 \$				54 800 \$
26	Poursuivre la recherche de débouchés pour le recyclage ou la valorisation énergétique du bois de construction	5 400 \$	5 400 \$	5 400 \$	5 400 \$	5 400 \$	5 400 \$	5 400 \$	37 800 \$
27	Développer un service de vente de matériaux de CRD récupérés, sous condition de l'implantation d'une solution de tri			24 100 \$	24 100 \$	24 100 \$	24 100 \$	24 100 \$	120 500 \$
28	Produire un guide de gestion écologique des résidus de CRD et le diffuser à l'ensemble des municipalités, notamment aux personnes chargées de l'émission des permis aux citoyens et aux ICI	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	13 300 \$
29	Encourager les demandeurs de permis de démolition à opter pour la déconstruction et la réutilisation des matériaux			102 000 \$	102 000 \$	102 000 \$	102 000 \$	102 000 \$	510 000 \$
30	Produire un plan de gestion des débris après sinistre			2 300 \$	2 300 \$				4 600 \$
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>484 400 \$</b>	<b>585 100 \$</b>	<b>805 400 \$</b>	<b>812 500 \$</b>	<b>772 500 \$</b>	<b>728 800 \$</b>	<b>722 400 \$</b>	<b>4 906 100 \$</b>

## Annexe 6 – Revenus anticipés en gestion des matières résiduelles

Source de revenus	Montant de référence	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	TOTAL
Redistribution des redevances à l'élimination (2022)	198 599 \$	206 622 \$	210 754 \$	214 969 \$	219 269 \$	223 654 \$	228 127 \$	232 690 \$	1 536 100 \$
Compensation de la collecte sélective (RCSM) (2022)	2 397 696 \$	2 544 454 \$	337 118 \$	343 860 \$	350 738 \$	357 752 \$	364 907 \$	372 206 \$	4 671 000 \$
Compensation pour la collecte et le transport (2022)	311 445 \$	330 508 \$	337 118 \$	343 860 \$	350 738 \$	357 752 \$	364 907 \$	372 206 \$	2 457 100 \$
Compensation pour le tri et le conditionnement (2022)	2 086 251 \$	2 213 946 \$	*						2 213 946 \$
<b>TOTAL</b>		<b>2 751 100 \$</b>	<b>547 900 \$</b>	<b>558 800 \$</b>	<b>570 000 \$</b>	<b>581 400 \$</b>	<b>593 000 \$</b>	<b>604 900 \$</b>	<b>6 207 100 \$</b>

\* En vertu de la modernisation de la collecte sélective, les frais de tri et de conditionnement des matières recyclables seront assumés directement par l'organisme de gestion désigné à compte de 2025.